



DIRECTION REGIONALE DE L'EQUIPEMENT

POITOU-CHARENTES

**Etude sur l'impact du vieillissement de la population  
sur l'aménagement du territoire du littoral charentais**

---

Décembre 2009

 *Eneis Conseil accompagne les organisations publiques*

 39 rue de Chateaudun – 75009 Paris

 01 42 85 20 53



**Sommaire**

---

<b>1.RAPPELS METHODOLOGIQUES.....</b>	<b>5</b>
<b>1.1Objectifs de la mission.....</b>	<b>5</b>
<b>1.2Methodologie de la mission.....</b>	<b>5</b>
<b>1.3Définitions.....</b>	<b>6</b>
1.3.1Le littoral.....	6
1.3.2Les personnes âgées.....	6
<b>2.SYNTHESE THEMATIQUE.....</b>	<b>7</b>
<b>2.1La démographie.....</b>	<b>7</b>
2.1.1Un territoire qui pèse démographiquement.....	7
2.1.2Un vieillissement nettement marqué de la population .....	7
2.1.3Un phénomène de vieillissement durable.....	9
2.1.4Les trajectoires résidentielles des personnes âgées.....	12
.....	15
<b>2.2Le foncier, le logement et l'habitat.....</b>	<b>17</b>
2.2.1Le foncier.....	17
2.2.1.1La disponibilité du foncier.....	17
2.2.1.2 La tension sur les prix.....	17
2.2.2Le logement et l'habitat.....	18
2.2.2.1Le profil des acheteurs.....	19
2.2.2.2Le statut des résidences.....	19
2.2.2.3Le statut d'occupation.....	20
2.2.2.4Le type de logement.....	20
2.2.2.5L'isolement.....	21
2.2.2.6Le niveau de confort.....	21
<b>2.3L'agriculture et les activites primaires.....</b>	<b>24</b>
2.3.1Les activités agricoles.....	24
2.3.2Les autres activités primaires .....	25
<b>2.4Le developpement economique et l'emploi.....</b>	<b>25</b>
2.4.1L'influence du vieillissement sur les activités installées.....	25
2.4.2Caractéristiques socio-économiques de la population.....	26
2.4.3Un vieillissement qui touche aussi la population active.....	28
2.4.4Infrastructures d'accueil des entreprises.....	29
<b>2.5Santé et dependance.....</b>	<b>31</b>
2.5.1La santé.....	31
<b>- La démographie médicale.....</b>	<b>31</b>
<b>- Les soins.....</b>	<b>31</b>
2.5.2La dépendance.....	32

En termes de prospective, les évolutions démographiques envisagées sur le littoral ainsi que les éléments actuels de programmation médico-sociale nous permettent de penser que d'ici à 2015, il faudra créer plus de 1 000 lits en établissements pour personnes âgées. Par ailleurs, le coût de la prise en charge en établissements s'avère être un des éléments déterminants de l'attractivité du territoire pour la population âgée. S'il peut favoriser en général l'installation des personnes âgées, il n'est pas non plus un répulsif à leur installation. Sur le littoral, le prix journalier moyen



est d'environ 54 euros, ce qui le positionne sensiblement en dessous du prix moyen national situé autour de 60 euros.....	33
<b>2.6 Vie sociale.....</b>	<b>38</b>
<b>2.7 Les transports et les déplacements.....</b>	<b>39</b>
2.7.1 Les infrastructures de transports.....	41
2.7.2 L'offre de transports.....	42
2.7.3 Les migrations alternantes.....	42
<b>3. SYNTHÈSES TERRITORIALES.....</b>	<b>42</b>
<b>MODELE D'IMPACT.....</b>	<b>43</b>
Le modèle d'impact permet d'identifier les territoires les plus touchés par vieillesse, dans une dimension prospective, compte tenu des données actuellement disponibles et partant du principe que les tendances actuelles vont se prolonger.....	43
Notice méthodologique sur le modèle d'impact.....	43
Impact démographique.....	44
Impact foncier, logement et habitat.....	44
Impact développement économique et emploi.....	45
Impact santé et dépendance.....	46
resultats.....	47
<b>3.1 LE PAYS D'AUNIS.....</b>	<b>48</b>
3.1.1 Démographie.....	49
3.1.2 Foncier, logement et habitat.....	49
3.1.3 Agriculture et autres activités primaires.....	50
3.1.4 Développement économique et emploi.....	50
3.1.5 Santé et dépendance.....	51
3.1.6 Transports et déplacements.....	51
<b>3.2 LE PAYS ROCHELAIS.....</b>	<b>53</b>
3.2.1 Démographie.....	54
3.2.2 Foncier, logement et habitat.....	54
3.2.3 Agriculture et autres activités primaires.....	55
3.2.4 Développement économique et emploi.....	55
3.2.5 Santé et dépendance.....	56
3.2.6 Transports et déplacements.....	56
.....	<b>57</b>
<b>Données statistiques complémentaires pour l'agglomération de La Rochelle.....</b>	<b>58</b>
<b>3.3 L'ILE DE RE.....</b>	<b>60</b>
3.3.1 Démographie.....	60
3.3.2 Foncier, logement et habitat.....	61
3.3.3 Agriculture et autres activités primaires.....	62
3.3.4 Développement économique et emploi.....	62
3.3.5 Santé et dépendance.....	63
3.3.6 Transports et déplacements.....	63
<b>3.4 LE PAYS ROCHEFORTAIS.....</b>	<b>66</b>
3.4.1 Démographie.....	67
3.4.2 Foncier, logement et habitat.....	67



3.4.3Agriculture et autres activités primaires.....	68
3.4.4Développement économique et emploi.....	69
3.4.5Santé et dépendance .....	69
3.4.6Transports et déplacements.....	69
<b>3.5LE PAYS MARENNES-OLERON.....</b>	<b>73</b>
3.5.1Démographie.....	74
3.5.2Foncier, logement et habitat.....	74
3.5.3Agriculture et autres activités primaires.....	75
3.5.4Développement économique et emploi .....	75
3.5.5Santé et dépendance.....	76
3.5.6Transports et déplacements.....	77
<b>3.6LE PAYS ROYANNAIS.....</b>	<b>78</b>
3.6.1Démographie.....	78
3.6.2Foncier, logement et habitat.....	79
3.6.3Agriculture et autres activités primaires.....	80
3.6.4Développement économique et emploi.....	80
3.6.5Santé et dépendance.....	81
3.6.6Transports et déplacements.....	81
Des exemples de bonnes pratiques sur le territoire.....	81
<b>4.DEBUT DE REFERENTIEL DE BONNES PRATIQUES.....</b>	<b>84</b>
<b>4.1Mieux partager les problématiques liées au vieillissement.....</b>	<b>84</b>
<b>4.2Identifier des solutions innovantes.....</b>	<b>85</b>
4.2.1Projets intergénérationnels.....	85
4.2.2Dispositif d'accompagnement des porteurs de projets.....	87
4.2.3Solutions alternatives de prise en charge.....	88
4.2.4Maintien du lien social et lutte contre l'isolement.....	89
4.2.5Renforcer le maillage territorial en utilisant des outils appropriés.....	92
<b>DRE Poitou-Charentes.....</b>	<b>117</b>
<b>INSEE.....</b>	<b>117</b>
<b>IAAT.....</b>	<b>117</b>
<b>URCAM.....</b>	<b>117</b>



## 1. RAPPELS METHODOLOGIQUES

### 1.1 OBJECTIFS DE LA MISSION

- D'estimer l'évolution de la population âgée et vieillissante
- D'étudier le profil socio-démographique des populations résidentes et accueillies à une échelle infra-territoriale
- De réaliser un bilan de l'existant en termes d'offres d'accompagnement dans toute son étendue (maintien du lien social, réponse aux besoins de confort et de sécurité, adaptation à la dépendance et à son évolution, prise en charge de la dépendance, accessibilité des lieux publics, adaptation de la signalétique)
- De proposer une typologie d'organisations territoriales adaptées aux besoins du vieillissement
- De définir des scénarii d'accompagnement de la population âgée et vieillissante sur le littoral charentais
- D'élaborer une grille d'analyse de l'attractivité des territoires à partir d'une typologie (ou référentiel)
- De proposer des instruments de suivi, type tableaux de bord

### 1.2 METHODOLOGIE DE LA MISSION

**Deux phases structurent l'étude :**

#### **PHASE 1**

*Construction du scénario « au fil de l'eau » :*

- Récolement des données (rapports, études, enquêtes, statistiques...) à disposition des administrations
- Etude d'attractivité des territoires et bilan de l'existant, territoire par territoire, des services et équipements pour l'accompagnement du vieillissement des populations résidentes et accueillies
- Construction d'un modèle d'impacts du vieillissement à court, moyen et long terme dans une double perspective socio-économique, et d'aménagement du territoire.

#### **PHASE 2**

*Construction du second scénario relatif aux différentes politiques d'anticipation et d'accompagnement volontaristes :*

- Elaboration d'une typologie de pôles d'attractivité
- A partir de cette typologie, étude sur les consolidations souhaitables des territoires les plus attractifs



- Réalisation d'un référentiel des outils de gestion de l'attractivité des territoires

### 1.3 DÉFINITIONS

#### 1.3.1 *Le littoral*

Nous avons choisi de définir géographiquement le littoral charentais en fonction des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) se trouvant sur la façade littorale du département de Charente-Maritime. Les Pays et les Communautés d'Agglomération ont été jugés comme les échelons d'analyse les plus pertinents du fait :

- de la disponibilité statistique ;
- de la relative cohérence territoriale de cet échelon au regard des problématiques d'aménagement du territoire ;
- de la détention de compétences en matière d'aménagement du territoire.

Cette zone est dénommée « **littoral** » dans la suite du document.

Toutefois notre analyse ne se limite pas au seul littoral et intègre des éléments de comparaison avec l'intérieur du département ; elle prend également en compte les flux de population en direction du littoral (la notion de trajectoire résidentielle est importante).

#### 1.3.2 *Les personnes âgées*

Il s'agit des personnes âgées de plus de 60 ans. L'essentiel de l'analyse repose sur la population résidente tout en intégrant les problématiques liées aux résidences secondaires et au tourisme.

L'augmentation du nombre de personnes âgées conduit à deux phénomènes :

- le vieillissement de la population : il s'agit de l'augmentation de la part des personnes âgées au sein de la population globale ;
- la gérontocroissance<sup>1</sup> : ce mot désigne l'augmentation du nombre de personnes âgées.

Cette étude s'est notamment appuyée sur les travaux des Ateliers du Développement et du CRESGE, respectivement sur les besoins en logements des personnes âgées en Poitou-Charentes et sur l'impact du vieillissement de la population sur l'économie régionale. Nous avons cherché à compléter ces analyses et à les préciser en exploitant des données complémentaires permettant de mieux identifier les enjeux spécifiques au littoral charentais.

<sup>1</sup> Gérard-François DUMONT, *Les territoires face au vieillissement en France et en Europe : géographie, politique, prospective*, Ellipses, 2006, 410 pages



## 2. SYNTHÈSE THÉMATIQUE

### 2.1 LA DÉMOGRAPHIE

#### 2.1.1 Un territoire qui pèse démographiquement

Les évolutions de la population du littoral charentais se distinguent par leur particulière intensité, comparativement aux évolutions observables aux échelles supérieures. Au niveau de la région Poitou-Charentes, la population a augmenté de 3% entre 1990 et 1999, atteignant ainsi 1 640 543 habitants<sup>1</sup>. Le département de Charente-Maritime, avec 557 399 habitants en 1999, connaît la croissance la plus forte parmi les départements de la région avec une augmentation de population de 6% sur la période intercensitaire. Entre les deux recensements, la population du littoral s'est accrue de 6,8%. Le recensement de 1999 établissait la population à 365 460 habitants, ce qui représente 22,3% de la population régionale et 65,6% de celle du département. Ces chiffres mettent en évidence l'attractivité de ce territoire dont le poids démographique est relativement important au sein du département et de la région.

#### Evolution de la population entre 1990 et 1999

Aunis	Ile de Ré	CA La Rochelle	Pays Rochefortais	Marennes-Oléron	CA Royan-Atlantique	Charente-Maritime
+6,5%	+18%	+12,5%	+3,4%	+6,9%	+7,3%	+6%

source : RGP 1999 - INSEE

Sur la période 1990-1999, le solde naturel est négatif : la différence entre les naissances et les décès fait apparaître un déficit de 336 personnes sur le littoral. Ce n'est donc pas par accroissement naturel que la population augmente sur le territoire.

C'est le solde migratoire qui explique en grande partie cette croissance de population puisqu'il s'élève à 29 128 entre 1990 et 1999. La Charente-Maritime voit arriver sur son territoire des flux importants de populations attirées par un cadre de vie et un environnement agréables. Le phénomène d'héliotropisme et la proximité du littoral expliquent un tel afflux de population, en particulier des personnes âgées.

#### 2.1.2 Un vieillissement nettement marqué de la population

L'arrivée d'une population âgée en Charente-Maritime, conjuguée au poids déjà lourd de cette catégorie de population, contribue à renforcer les tendances au vieillissement du littoral charentais.

<sup>1</sup> source : RGP INSEE - 1999



Sur la frange littorale, la part des personnes âgées est très élevée et les disparités sont claires entre les Pays d'une part et les communautés d'agglomération d'autre part, ce qui met en évidence un vieillissement plus ou moins marqué selon que le territoire est respectivement dominé par le rural ou l'urbain.

### Part des personnes âgées dans la population totale (1999)

Aunis	Ile de Ré	CA La Rochelle	Pays Rochefortais	Marennes-Oléron	CA Royan-Atlantique	Charente-Maritime
23,1%	33%	22%	25%	33%	37%	28%

source : RGP 1999 - INSEE

Le pourcentage de population âgée de plus de 60 ans est particulièrement élevé dans les EPCI du sud du littoral (Marennes-Oléron, Royan) et sur l'île de Ré. Les communautés d'agglomération les plus peuplées (La Rochelle, Rochefort) connaissent un vieillissement limité, en raison d'une forte concentration d'emplois sur ces territoires ce qui explique la présence d'une population relativement plus nombreuse d'actifs, voire de jeunes actifs. Cet indicateur met également en évidence une autre distinction fondamentale, entre espaces urbains et espaces ruraux puisque ce sont les zones rurales qui accueillent les proportions les plus importantes de personnes âgées qui s'en trouvent plus isolées.

Le vieillissement est une tendance lourde dans la région ainsi que dans le département. L'observation de l'indice de jeunesse laisse difficilement entrevoir un inversement de cette tendance dans l'avenir : l'indice de jeunesse est peu élevé et tend à diminuer sur l'ensemble du littoral.

### Indice de jeunesse (1999)

Aunis	Ile de Ré	CA La Rochelle	Pays Rochefortais	Marennes-Oléron	CA Royan-Atlantique	Charente-Maritime
1,1	nd	nd	0,96	0,55	nd	0,79

source : RGP 1999 - INSEE

L'accroissement du poids de la population âgée est alimenté par l'allongement d'une espérance de vie qui est l'une des plus élevées en France : 76,4 ans pour les hommes, 84 ans pour les femmes (INSEE, 2005).

La taille des ménages a beaucoup diminué ces dernières années. Elle tient, en général, à l'éclatement des structures familiales (familles monoparentales...). Pour



une bonne part, elle est due à l'existence d'une population d'étudiants (principalement à La Rochelle) mais aussi au vieillissement de la population. On peut observer une forte corrélation entre la baisse particulièrement importante du taux d'occupation des logements dans certains territoires et la proportion de personnes âgées y résidant.

### 2.1.3 Un phénomène de vieillissement durable

D'après le scénario central du modèle OMPHALE de l'INSEE, la population régionale devrait continuer à augmenter pour atteindre près de 1 868 000 habitants en 2030 ; la population de Charente-Maritime devrait connaître la même tendance haussière pour approcher 693 000 habitants à la même date. L'augmentation sur le littoral sera supérieure à la moyenne métropolitaine, régionale et départementale.

#### Evolution estimée de la population entre 2005 et 2030

Littoral	Charente-Maritime	Poitou-Charentes	France métropolitaine
+26,2 %	+18,0%	+9,8%	+10,7%

source : INSEE - OMPHALE

En 2030, la région se situera parmi les régions les plus âgées de métropole (peut-être le cinquième rang). Sur le littoral, l'âge moyen de la population augmentera très sensiblement, passant de 42,3 ans en 2005 à 46,9 ans en 2030 avec de grandes disparités en son sein.

#### Age moyen de la population (en années)

	Littoral	Charente-Maritime	Poitou-Charentes
2005	42,3	42,6	41,6
2030	46,9	47,3	45,8

source : INSEE - OMPHALE

On peut prévoir que les migrations seront le facteur essentiel de croissance de la population et qu'elles n'enrayeront pas le vieillissement ; il est même envisageable qu'elles contribueront à le renforcer puisqu'à horizon 2030, la part des migrants de plus de 60 sera plus importante qu'en 2005 et diminuera pour les migrants de moins de 20 ans. Les migrants de plus de 60 ans devraient ainsi représenter près de 30%



de l'ensemble des migrants du littoral. Le solde naturel des plus de 60 ans, positif en 2005 et 2030, augmentera de 65% passant de 914 à 1508 personnes.

Entre 2005 et 2030, la population âgée de plus de 60 ans devrait passer de 26,6% à 36,9% de la population totale du littoral. Les prévisions indiquent également un effondrement de l'indice de jeunesse qui devrait atteindre 0,52 en 2030. C'est la périphérie de La Rochelle qui connaîtra la plus forte augmentation de population âgée entre 2005 et 2030.

### Evolution de la population de plus de 60 ans entre 2005 et 2030

Littoral	Charente-Maritime	Poitou-Charentes
+75,1 %	+65,7%	+54,3%

source : INSEE - OMPHALE

La répartition géographique des personnes âgées sur le littoral n'est évidemment pas homogène. Territoire central du littoral, l'agglomération de La Rochelle concentre la plus grande proportion de personnes âgées sur notre zone d'étude. En s'intéressant aux tranches d'âge des plus de 75 ans et des plus de 85 ans, l'agglomération de Royan se distingue tout particulièrement. Bien qu'elle soit loin de représenter le même poids démographique que l'agglomération rochelaise, elle accueillerait en 2015 près d'une personne sur 4 ayant plus de 75 ans sur le littoral.



	Population totale					
	2005		2015		2030	
Pays d'Aunis	55 810	14,4%	61 656	14,3%	68 886	14,0%
CALR	152 660	39,3%	174 381	40,4%	206 964	42,2%
Iles-Marennes	52 315	13,5%	58 812	13,6%	68 583	14,0%
Pays Rochefortais	57 977	14,9%	60 166	13,9%	61 832	12,6%
CARA	69 997	18,0%	76 431	17,7%	84 448	17,2%
<b>TOTAL Littoral</b>	<b>388 759</b>	<b>100,0%</b>	<b>431 446</b>	<b>100,0%</b>	<b>490 713</b>	<b>100,0%</b>

	Population de plus de 75 ans					
	2005		2015		2030	
Pays d'Aunis	4 889	11,8%	6 044	11,9%	9 714	12,4%
CALR	13 883	33,5%	17 216	33,8%	27 475	35,2%
Iles-Marennes	6 370	15,4%	7 926	15,5%	12 051	15,4%
Pays Rochefortais	5 679	13,7%	6 936	13,6%	9 898	12,7%
CARA	10 579	25,6%	12 864	25,2%	18 964	24,3%
<b>TOTAL Littoral</b>	<b>41 400</b>	<b>100,0%</b>	<b>50 986</b>	<b>100,0%</b>	<b>78 102</b>	<b>100,0%</b>

	Po	Population de plus de 85 ans								
		2005		2015		2030				
Pays d'Aunis	Pays d'Aunis	%1 016	2 122	2,2%	2 922	2,9%	5 272	4,2%	5 272	11,9%
CALR	CALR	%3 076	5 994	1,4%	8 250	1,2%	15 430	3,4%	15 430	35,8%
Iles-Marennes	Iles-Marennes	%1 296	2 004	0,4%	2 745	0,2%	5 745	3,3%	5 745	15,3%
Pays Rochefortais	Pays Rochefortais	%1 292	4 824	0,3%	6 438	0,3%	11 648	2,8%	11 648	12,4%
CARA	CARA	%2 252	9 525	0,6%	13 164	0,6%	27 164	5,0%	27 164	24,5%
<b>TOTAL Littoral</b>	<b>TOTAL Littoral</b>	<b>%8 010</b>	<b>43 450</b>	<b>0,7%</b>	<b>60 016</b>	<b>0,7%</b>	<b>117 430</b>	<b>2,7%</b>	<b>117 430</b>	<b>100,0%</b>

#### **2.1.4 Les trajectoires résidentielles des personnes âgées<sup>1</sup>**

Les personnes âgées déménagent rarement : elles déménagent trois fois moins que le reste de la population, soit un taux de mobilité entre 1998 et 2002 de 9,75% contre 32% en moyenne.

La propension à déménager atteint son plus bas niveau entre 70 et 80 ans : plus de 60% de cette tranche d'âge occupent le même logement depuis près de 25 ans.

Cette stabilité s'est renforcée avec le temps puisque les personnes âgées de moins de 80 ans ont moins déménagé dans les années 90 que dans les années précédentes (taux annuel d'emménagement de 2,6% au lieu de 3% lors de la période intercensitaire précédente).

Mais au-delà de ce constat d'une relative stabilité des personnes âgées, les personnes âgées sont relativement mobiles lors de deux temps particuliers : le passage à la retraite et à partir de 80/85 ans.

##### **- Le passage à la retraite**

L'âge moyen de cessation d'activité en France était de 58 ans en 2002 (source : Insee). Cependant, nous retiendrons la définition de personnes âgées, c'est-à-dire de personnes de 60 ans et plus, les données étant disponibles par tranches d'âges quinquennales.

A partir de 60 ans et jusqu'à l'âge de 70 ans, on constate une mobilité de confort motivée par la quête d'un épanouissement personnel et une meilleure qualité de vie.

Lorsqu'elles changent de résidence, ces personnes âgées privilégient la maison individuelle dans un contexte de poursuite de la vie de couple ainsi qu'un maintien du statut de propriétaire.

Cette mobilité s'accompagne souvent d'un mouvement géographique allant des grandes villes vers les petites villes ou les communes rurales (globalement, les unités urbaines de moins de 20 000 habitants sont les plus attractives pour l'ensemble des personnes âgées).

Les nouveaux retraités se caractérisent également par le changement de département : 9,2% d'entre eux ont ainsi changé de département contre 5,2% pour les autres personnes âgées sur la période 1990-1999.

##### **- A partir de 80/85 ans : la perte d'autonomie**

A partir de 80/85 ans, l'avancée en âge, l'isolement, le décès du conjoint et l'apparition de la dépendance ont un effet sur les trajectoires résidentielles. Les mobilités répondent alors à un souci de sécurité et de commodité (l'âge moyen

<sup>1</sup> *Etude sur les besoins en logement des personnes âgées*, DRE Poitou-Charentes-Les Ateliers du Développement – Août 2007

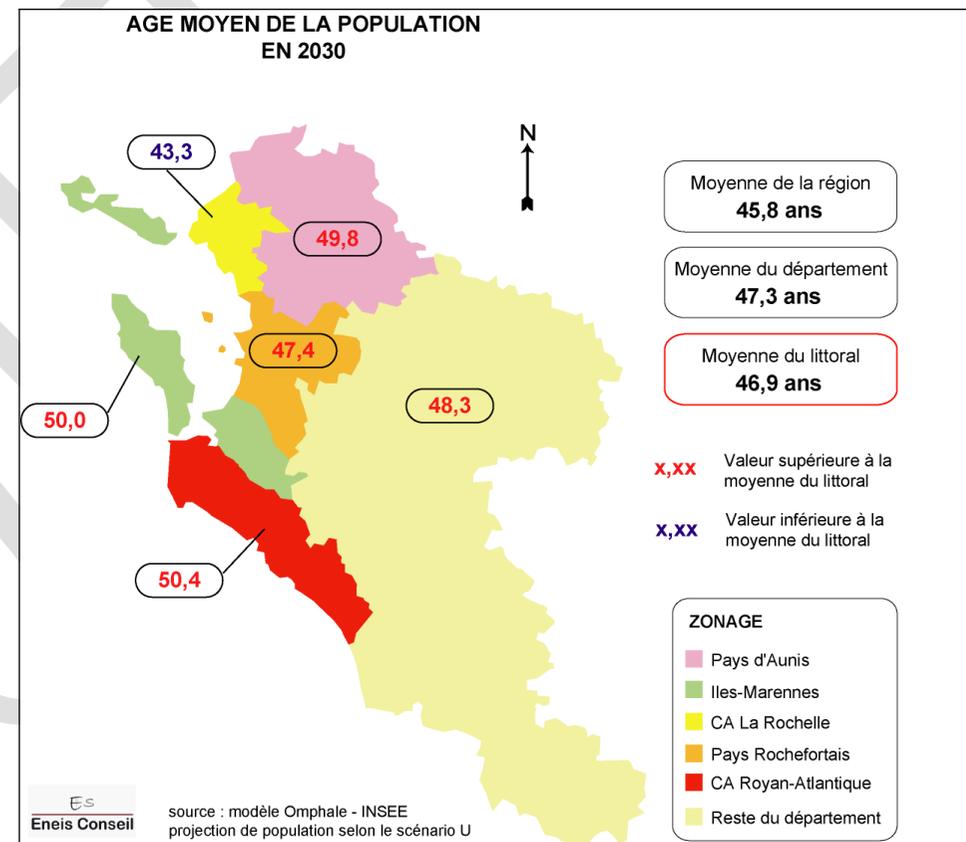
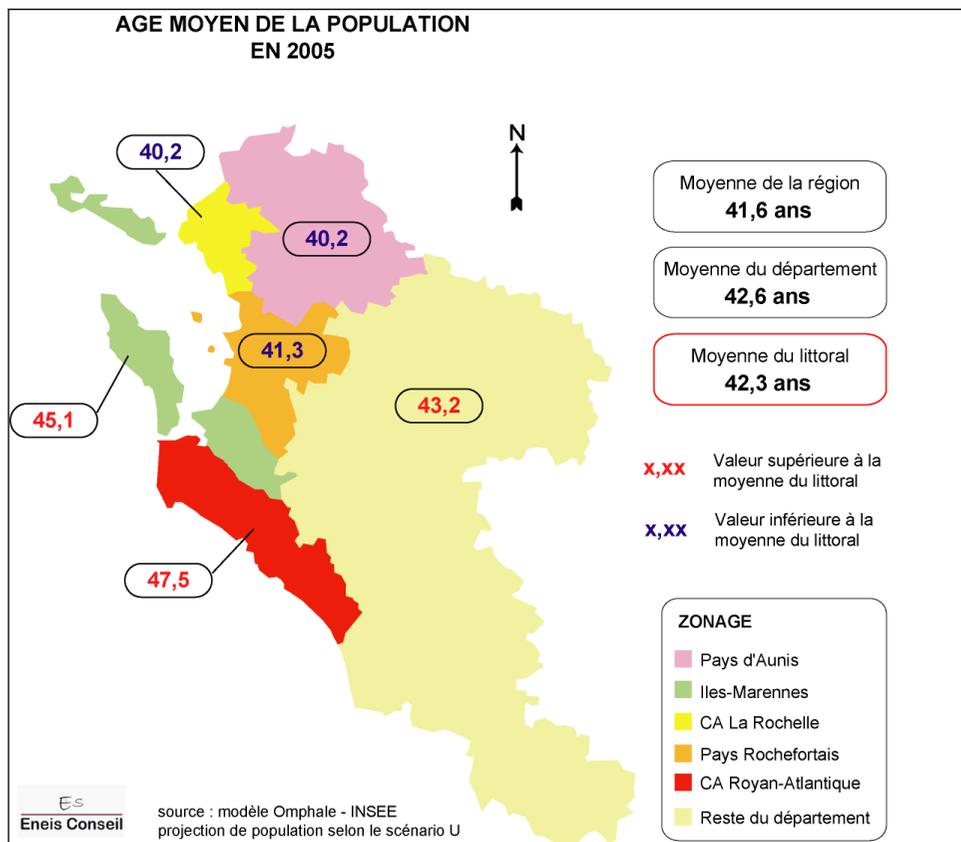
d'entrée en maison de retraite est d'environ 83 ans au niveau national pour les personnes entrées en 2003).

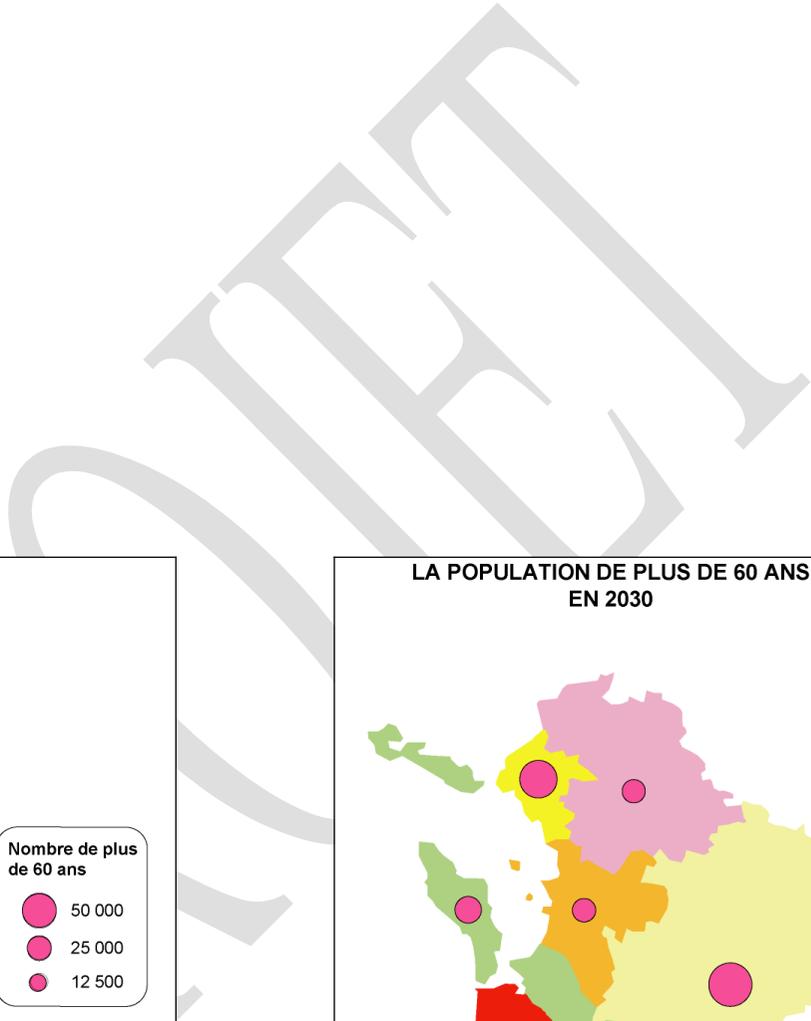
Ces changements se caractérisent par un attrait de la ville, en particulier en ville centre, pour des raisons d'accès aux services et équipements (comparaisons 1990-1999) :

- après 80 ans, 6% des migrants quittent la ville ou les bourgs pour une commune rurale et 11% font le mouvement inverse, de la campagne à la ville.
- 40% des migrations des personnes de plus de 70 ans sont dirigées vers les villes centre contre 33% des migrations des 60-70 ans.

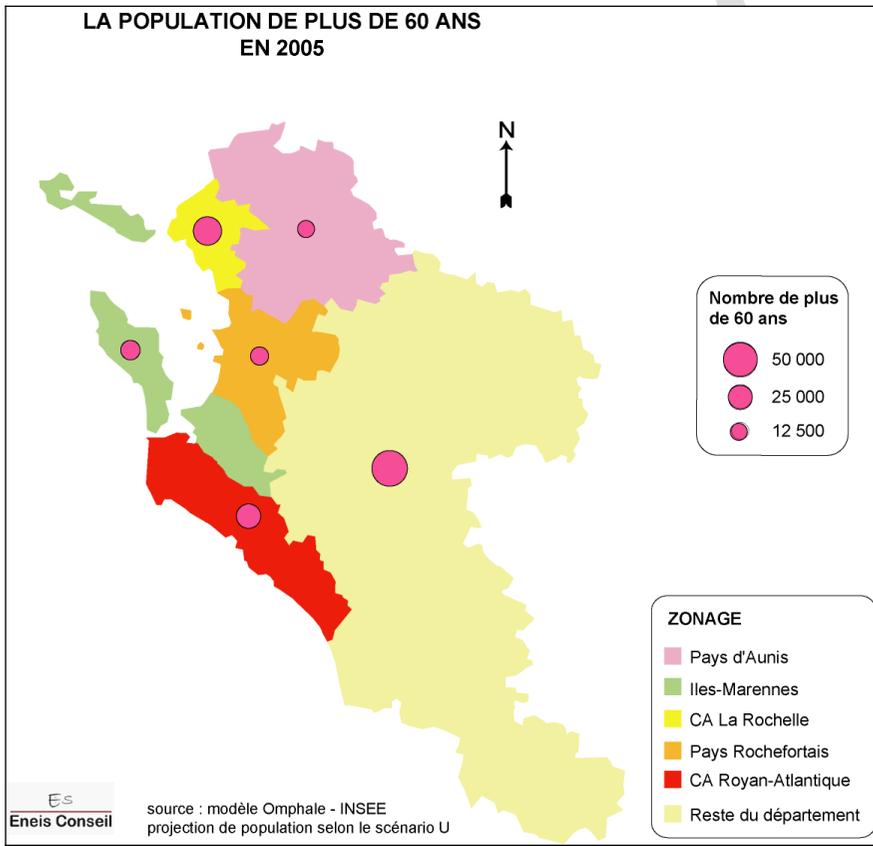
Les personnes âgées qui déménagent optent plus souvent pour un logement plus petit : dans 41% des cas, le logement occupé en 1999 comporte moins de pièces qu'en 1990 (dans 31% il est de même taille et dans 28% il est plus grand).

Ce changement de logement se caractérise également par un changement de statut, ce changement étant effectif dès 70 ans : le statut de locataire est alors préféré à celui de propriétaire. Le nombre de personnes « logées gratuitement » augmente également, lié en particulier à la transmission de la résidence principale. On compte que 47% des propriétaires qui ont déménagé après 80 ans, sur la période 1990-1999, ont opté pour un autre statut que celui de propriétaire, contre 19% des propriétaires.

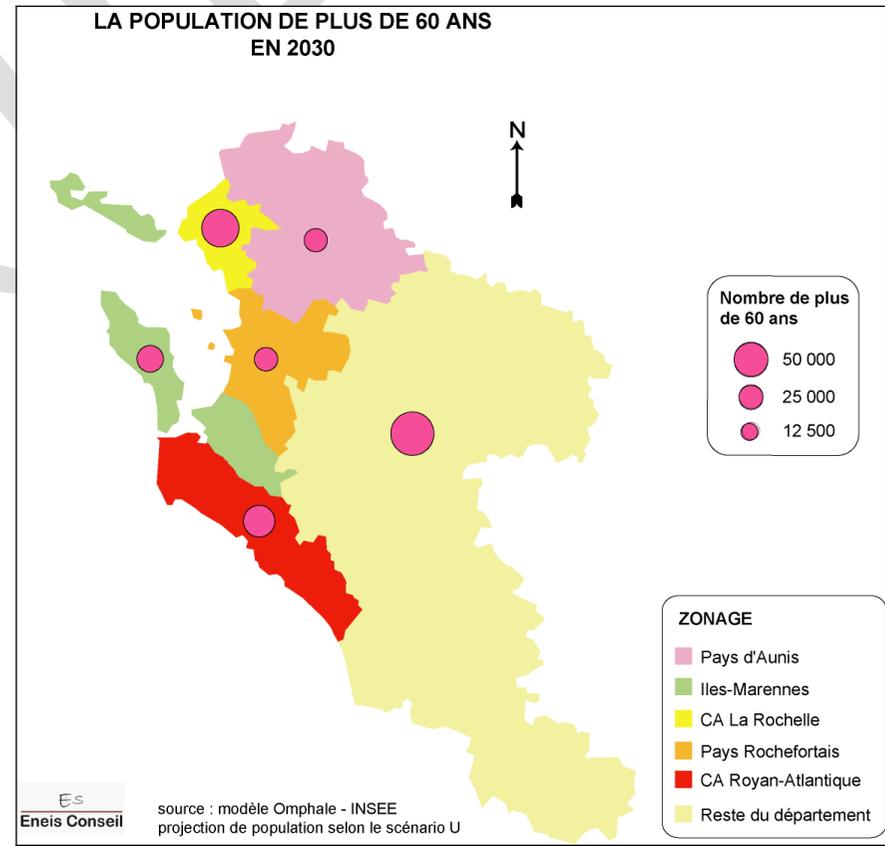




### LA POPULATION DE PLUS DE 60 ANS EN 2005



### LA POPULATION DE PLUS DE 60 ANS EN 2030



## 2.2 LE FONCIER, LE LOGEMENT ET L'HABITAT

Le littoral est affecté depuis quelques années par une inflation accélérée des prix de l'immobilier qui a été renforcée par l'arrivée massive des populations de jeunes retraités.

### 2.2.1 Le foncier

#### 2.2.1.1 La disponibilité du foncier

L'étude *Disponibilités foncières pour l'habitat dans les documents d'urbanisme en Poitou-Charentes* permet de mieux appréhender la situation actuelle du foncier sur le littoral charentais.

Cette étude révèle le caractère disparate des potentialités foncières et de constructibilités sur les différents territoires du littoral charentais. Une grande majorité des territoires littoraux disposent d'importantes réserves foncières à court et long termes pour répondre à leurs besoins respectifs de production de logements, quelles que soient les hypothèses de morphologie urbaine (Pays Rochefortais, Communauté d'Agglomération Royan-Atlantique, Pays Marennes-Oléron, Pays d'Aunis).

Sur le littoral, deux territoires connaissent une situation tendue : la Communauté d'Agglomération de La Rochelle subit un déficit important de réserves foncières par rapport à ses besoins et le Pays de l'Île de Ré manque de réserves foncières pour les résidences principales.

Cette étude met par ailleurs en évidence un déficit de production de logements sociaux qui s'annonce sur la quasi-totalité du littoral. La mise à disposition sur le marché de ces logements pourrait être largement insuffisante, compte tenu des besoins évalués. Fondée sur le prolongement des tendances actuelles de constructions de logements sociaux, cette estimation montre que l'ensemble, ou presque, des territoires devrait être en situation de carence par rapport aux objectifs fixés par l'étude CRESGE à l'horizon 2013.

#### Estimation de la part de satisfaction des besoins en logements sociaux à l'horizon 2013

Aunis	Île de Ré	CA La Rochelle	Pays Rochefortais	Marennes-Oléron	CA Royan-Atlantique
15,1%	46,8%	47,9%	91,4%	30%	3%

source : *Disponibilités foncières pour l'habitat dans les documents d'urbanisme – DRE Poitou-Charentes – Territoires, Sites et Cités*

#### 2.2.1.2 La tension sur les prix

Suite à l'afflux important de population qu'a connu le littoral, le prix du foncier s'est envolé ces dernières années. Les tensions les plus fortes, concernant la hausse du logement neuf et de la maison individuelle ancienne, touchent

principalement les trois grandes aires urbaines littorales (La Rochelle, Rochefort, Royan).

Le développement du logement pavillonnaire, caractérisé par la maison individuelle, est un mode d'habitat très prisé par les nouveaux habitants sur le littoral mais qui s'avère consommateur de beaucoup d'espaces. Le marché du foncier est perturbé encore plus par le marché des résidences secondaires qui tirent les prix vers le haut.

Les multiples protections et inventaires écologiques (Natura 2000, ZNIEFF...) qui couvrent le littoral participent de la raréfaction du foncier et contribuent au déséquilibre entre une demande croissante et une offre qui se tarit.

Cette situation, qui a tendance à s'aggraver, pousse les populations de jeunes actifs à s'installer loin des villes-centres, vers des communes où le prix du foncier leur est plus abordable. Le phénomène de ségrégation socio-spatiale, séparant du reste de la population des populations relativement âgées et se situant parmi les plus aisées, est un risque réel pour le littoral.

Les acteurs locaux ont pris conscience de ces évolutions puisque certains territoires ont dans leurs documents d'urbanisme choisi de densifier l'habitat et d'ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisation.

### **2.2.2 Le logement et l'habitat**

L'accroissement envisagé de la part des personnes âgées de plus de 60 ans au sein de la population totale est source de plusieurs interrogations chez les acteurs du logement. De façon non exhaustive, on peut lister les cinq principales<sup>1</sup> problématiques que le vieillissement fait apparaître :

- La nécessité, ou non, de créer une offre nouvelle d'habitat alors que les politiques publiques favorisent le maintien à domicile des personnes âgées ;
- Le manque d'adaptation du parc existant et occupé, aux situations de handicap et de dépendance, notamment pour les plus âgés ;
- Le devenir de patrimoines immobiliers accumulés au cours de la vie active alors que le statut de propriétaire se répand de plus en plus pour les résidences principales ;
- L'accroissement de la « part de marché » détenue par les personnes âgées sur le stock de logements, notamment de types familiaux, sous l'effet des pratiques de double résidence et de détention de résidences secondaires, mais aussi de la baisse des mobilités résidentielles des ménages âgés, notamment dans le parc locatif social.

<sup>1</sup> J.-C. DRIANT, « La place des personnes âgées dans le marché du logement, Etat des lieux et perspectives » in *Habitat social et vieillissement : représentations, formes et liens*

- La baisse prévisible de la solvabilité des retraites et de ses conséquences en matière de capacité des personnes âgées à faire face aux dépenses de la vie courante, et en matière de logement.

#### 2.2.2.1 *Le profil des acheteurs*

La base de données PERVAL<sup>1</sup> permet de disposer d'informations sur le profil des acheteurs de maisons anciennes sur le territoire.

L'âge des acheteurs de maisons anciennes est globalement élevé mais les moyennes les plus fortes se concentrent sur les pays du littoral. Le maximum est constaté sur la Communauté d'Agglomération Royan-Atlantique avec un âge moyen de 52,8 ans. En général, l'âge moyen des acheteurs de maisons anciennes est plus élevé que l'âge moyen de la population totale ce qui peut contribuer au vieillissement de la population.

Les acheteurs sont majoritairement originaires de territoires extérieurs au littoral, une forte proportion venant de région parisienne, surtout sur l'île de Ré et le Pays Marennes-Oléron.

#### 2.2.2.2 *Le statut des résidences*

La part de résidences principales a particulièrement augmenté entre 1990 et 1999 dans les cantons de l'arrière-pays et la part de résidences secondaires a baissé dans ces mêmes cantons.

L'évaluation de la part de résidences secondaires construites (en nombre de logements et en foncier consommé) permet de rendre compte de l'ampleur des opérations d'habitat réalisées ne permettant pas de répondre directement aux besoins en logements de la population locale. Cette proportion est relativement forte sur certaines aires du Pays où elle correspond à la moitié du foncier consommé (île de Ré notamment, Pays Marennes-Oléron).

### Evaluation de la part de résidences secondaires construites au 1<sup>er</sup> janvier 2005

		Nombre de logements autorisés		Surface de terrain consommée (m <sup>2</sup> )	
		% résidences principales	% résidences secondaires	% résidences principales	% résidences secondaires
<b>Pays d'Aunis</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 877</b>		<b>5 285 017</b>	

<sup>1</sup> Données PERVAL, achat de maisons anciennes de 2 à 12 pièces, années 2002-2004-2006, répartition selon l'âge de l'acheteur

	%	98,1	1,9	97,3	2,7
CA de La Rochelle	TOTAL	6 856		3 377 432	
	%	83,4	16,6	88,2	11,8
Ile de Ré	TOTAL	2 044		1 372 462	
	%	50,3	49,7	51,8	48,2
Pays Rochefortais	TOTAL	3 779		3 032 325	
	%	90,1	9,9	96,3	3,7
Pays Marennes-Oléron	TOTAL	4 506		3 761 412	
	%	58,7	41,3	65,5	34,5
CA Royan-Atlantique	TOTAL	6 829		6 468 854	
	%	74,6	25,4	82,0	18,0

source : Disponibilités foncières pour l'habitat dans les documents d'urbanisme – DRE Poitou-Charentes – Territoires, Sites et Cités

### 2.2.2.3 Le statut d'occupation

Avec 84,5% des plus de 60 ans, le littoral accueille plus de propriétaires occupants dans cette tranche d'âge que la région Poitou-Charentes (83,4%), mais les locataires HLM sont moins nombreux (4,4% des plus de 60 ans sur le littoral, 5,6% en Poitou-Charentes).

Sur le littoral, on n'observe peu de différences entre les plus de 60 ans et les plus de 75 ans concernant le statut d'occupation des logements, mais la part de propriétaires diminue en passant des 60 ans et plus aux 75 ans et plus. Toutefois, on constate des distinctions en fonction des territoires concernés : les locataires HLM sont très présents dans les communautés d'agglomération (La Rochelle, Rochefort) et surtout dans les villes-centres.

### 2.2.2.4 Le type de logement

Sur le littoral, les personnes âgées de plus de 60 ans vivent à 86,2% au sein d'un logement individuel et 16,6% au sein d'un logement collectif. Suivant les mêmes tendances observées au niveau régional, les personnes âgées de plus de 75 ans vivent plus en logement collectif que l'ensemble des personnes âgées (16,6% contre 14,8%).

Les taux de logements individuels sont très différenciés en fonction du territoire : ce taux ne descend pas en dessous de 94% dans les Pays (Aunis, Ile de Ré, Marennes-Oléron) alors que dans les communautés d'agglomération, il varie de 66,6% pour La Rochelle à 80,7%. C'est encore un élément de distinction entre espaces urbains et ruraux qui n'offrent pas les mêmes disponibilités foncières pour développer un habitat constitué par des zones résidentielles pavillonnaires.

### 2.2.2.5 L'isolement

Le nombre de personnes par logement permet d'identifier un élément qui peut participer à l'évaluation de la solitude et de l'isolement des personnes âgées.

Sur le littoral, on observe les mêmes tendances qu'au niveau régional. On constate que l'avancée en âge augmente la population de personnes vivant seules : 39,4% des personnes âgées de plus de 60 ans vivent seules ; elles sont 51,2% au-

delà de 75 ans. Cette différence peut s'expliquer par le placement de l'un des deux conjoints en établissement pour personnes âgées ou par son décès.

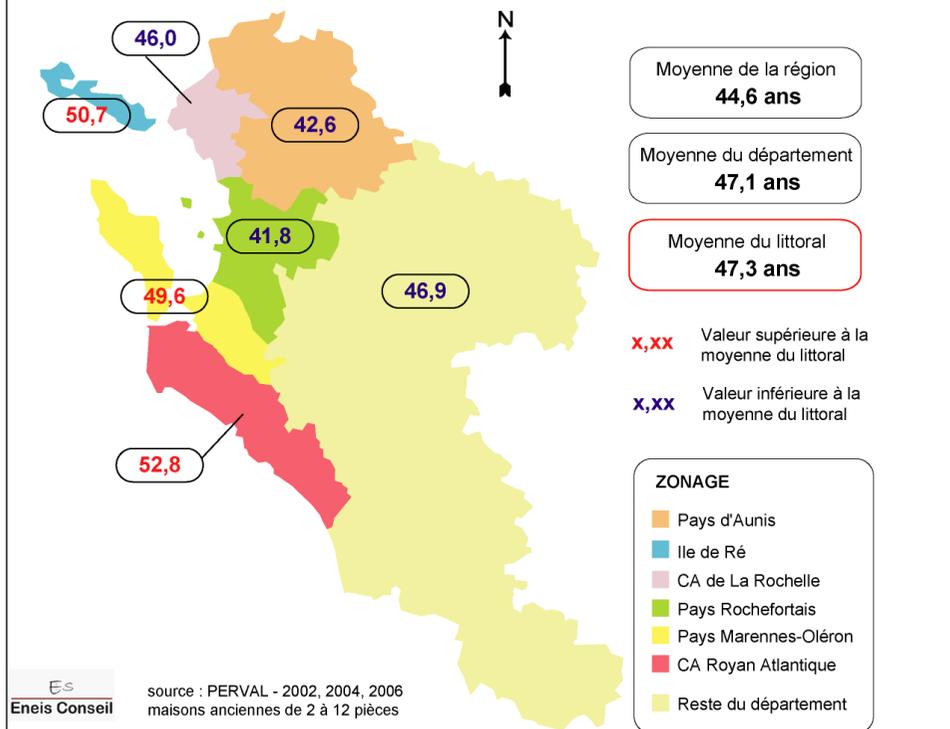
La part de personnes âgées vivant seules est nettement supérieure dans les communautés d'agglomération, c'est-à-dire en milieu urbain : le pourcentage de plus de 75 ans vivant seuls ne descend pas en dessous de 75% dans les communautés d'agglomération. La solitude de ces personnes âgées est renforcée par le relatif isolement des territoires dans lesquels ils vivent, situés dans le périurbain voire dans le rural.

#### **2.2.2.6 Le niveau de confort**

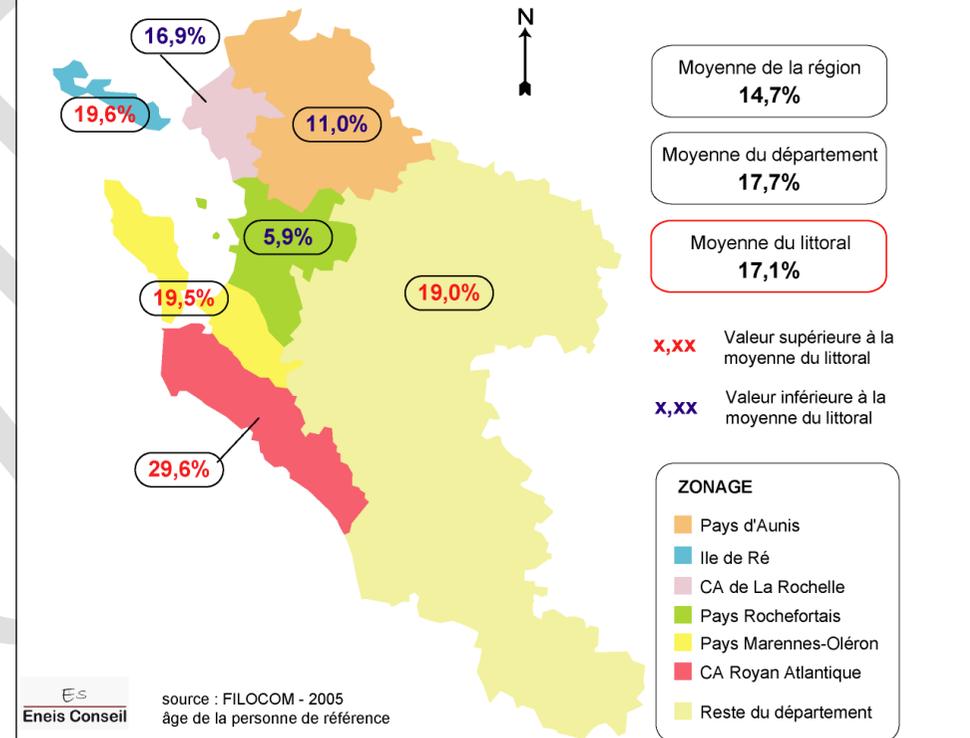
Le taux global de logements sans confort des plus de 75 ans est de 6,4% sur le littoral ce qui est clairement meilleur que le taux régional (9,8%) et que le taux départemental (9,3%). De la même façon que ce qui est observé au niveau régional, le taux de logements sans confort est moins élevé pour l'ensemble des personnes âgées de plus de 60 ans.

Les différences territoriales sont très visibles puisque pour les plus de 75 ans, les logements sans confort atteignent 12,1% dans le Pays d'Aunis et 9,9% dans le Pays Marennes-Oléron (il ne dépasse pas 4,6% pour les autres EPCI).

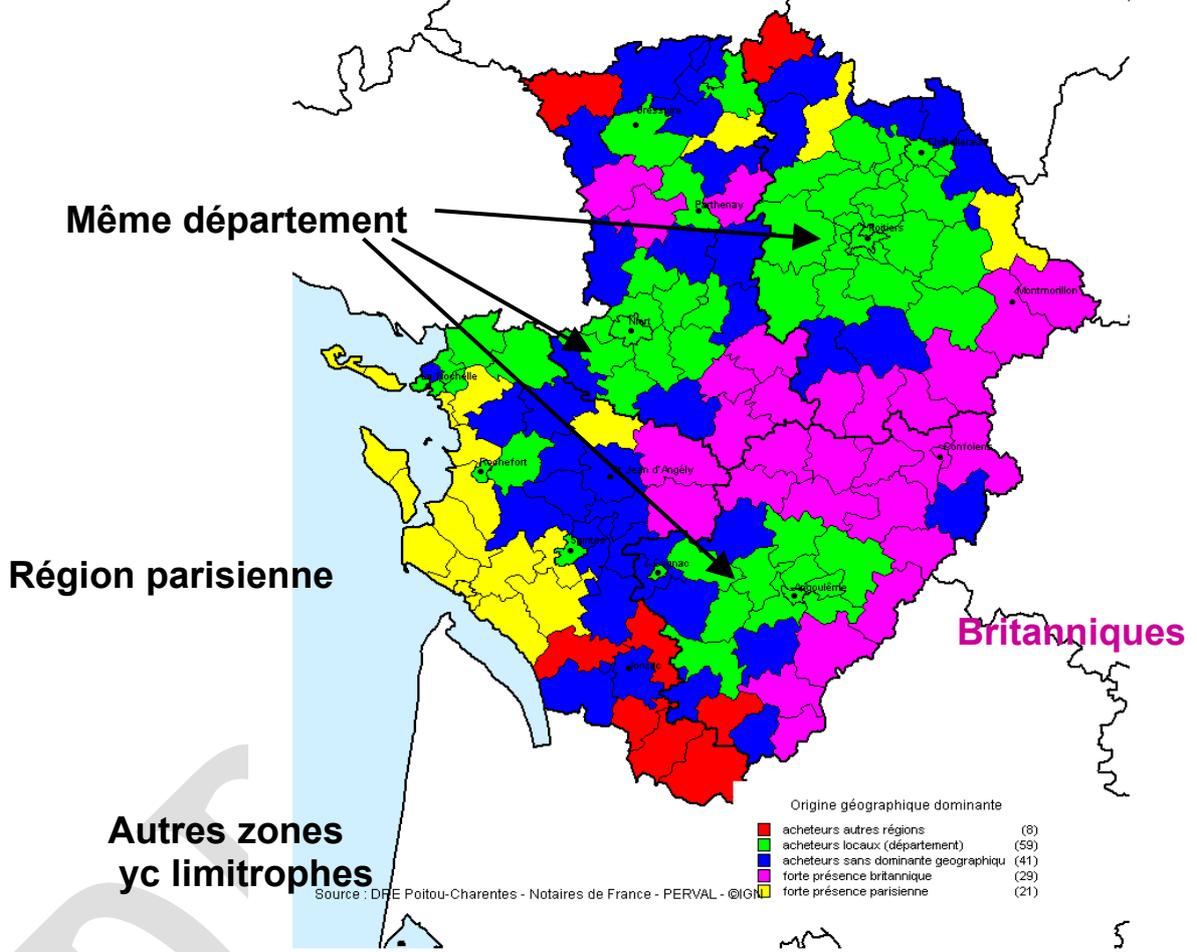
### AGE MOYEN DES ACHETEURS DE MAISONS ANCIENNES PAR PAYS



### PART DES 60 ANS ET PLUS PARMIS LES ACHETEURS DE MAISONS ANCIENNES PAR PAYS



L'origine géographique prépondérante des acheteurs de maisons  
cantons - Poitou-Charentes - années 2000 - 2002 - 2004



## 2.3 L'AGRICULTURE ET LES ACTIVITES PRIMAIRES

### 2.3.1 Les activités agricoles

L'agriculture est une activité majeure du territoire comme en témoigne la part du territoire occupé par Surface Agricole Utile (SAU) même si celle-ci est en nette diminution depuis des années.

#### Part du territoire occupé par la SAU (2000)

Aunis	Ile de Ré	CA La Rochelle	Pays Rochefortais	Marennes-Oléron	CA Royan-Atlantique	Charente-Maritime
nd	nd	58%	70%	25%	48%	nd

L'agriculture occupe une place relativement importante dans la production de richesse du territoire et est insérée dans un système industriel agroalimentaire particulièrement développé en Pays d'Aunis.

L'activité agricole tient également un rôle déterminant dans l'économie locale. La population active dans ce secteur représente une part non négligeable au sein de la population active globale : 12,5% de la population active du Pays d'Aunis travaille dans le secteur agricole. La population agricole vieillit (55% de 50 ans et plus encore en activité), ce qui va amplifier la diminution déjà très forte du nombre d'exploitants.

La croissance de la population et ses effets font naître des conflits d'usage entre les activités agricoles et le peuplement de ce territoire. L'espace rural a une pluralité de fonctions qui peuvent être contradictoires : c'est un lieu de résidence, de loisirs et un espace productif. C'est cette mixité fonctionnelle, conjuguée à l'accroissement de la population, qui fait naître le conflit d'usage que l'on peut définir comme « *une situation d'opposition déclarée entre deux catégories d'agents (individus ou groupes d'individus) dont les intérêts divergent à un moment précis lors de l'usage de biens localisés à dimension environnementale et territoriale (sols, espaces naturels, ressources naturelles, aménités) dans les espaces ruraux et périurbains, constitutifs du cadre de vie (dimension physique). De plus, cette opposition met en scène des agents usagers du cadre de vie et la puissance publique locale contestée pour son action de fourniture de biens publics ou de règles d'usage (dimension institutionnelle).* »<sup>1</sup>

Conséquence de l'arrivée massive de population, l'augmentation du prix du foncier peut conduire les agriculteurs les plus âgés à vendre leurs exploitations pour dégager une plus-value, tout en conservant les bâtiments dans l'objectif de les convertir pour des activités touristiques. Ces pratiques peuvent empêcher la reprise des exploitations par de jeunes agriculteurs qui ne peuvent pas trouver de logements financièrement accessibles.

<sup>1</sup> JEANNEAUX Philippe, « Economie de la décision publique et conflits d'usages pour un cadre de vie dans les espaces ruraux et périurbains », in *Développement durable et territoire*, mai 2006

Si l'étalement urbain a des effets non négligeables sur les structures agricoles, il bouleverse aussi le fonctionnement des activités agricoles. Les populations âgées qui s'installent sur le littoral charentais expriment de fortes exigences en termes de qualité de vie. Par exemple, l'influence de l'agriculture sur les ressources en eau est un élément de vigilance des personnes âgées très attentives à leur santé. Organisées en association, elles exercent une pression forte sur les agriculteurs qui modifient leurs modes de production, ce qui peut conduire à une baisse de l'offre alimentaire alors que les besoins sont plus élevés.

La progression de l'urbanisation peut s'avérer néfaste pour les activités agricoles compte tenu des effets qu'elle peut produire sur l'environnement. Les cultures typiques du littoral (conchyliculture, ostréiculture), à forte valeur identitaire et patrimoniale, et desquelles beaucoup d'emplois dépendent, sont très fragiles. Les acteurs locaux ont pris conscience de l'importance de protéger cette activité qui a une lourde influence, en termes économiques, sociaux et culturels pour le littoral.

### **2.3.2 Les autres activités primaires**

La conchyliculture se pratique depuis fort longtemps dans la région. La Charente-Maritime tient la première place parmi les départements producteurs de coquillage. Le bassin de Marennes-Oléron est le plus grand centre d'expédition européen. Le secteur emploie globalement 8000 personnes. Les exploitations charentaises ont connu ces dernières années un mouvement de concentration, toutefois plus tardif que dans d'autres régions conchylicoles.

Ce sont essentiellement des entreprises artisanales et des TPE, qui connaissent des problèmes de transmission et le renouvellement des générations de la filière semble très incertain.

L'avenir de la population active conchylicole dépasse largement les seuls enjeux socio-économiques car il est étroitement lié à la préservation des paysages traditionnels du littoral charentais et qui participent fortement de son attractivité.

## **2.4 LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'EMPLOI**

### **2.4.1 L'influence du vieillissement sur les activités installées**

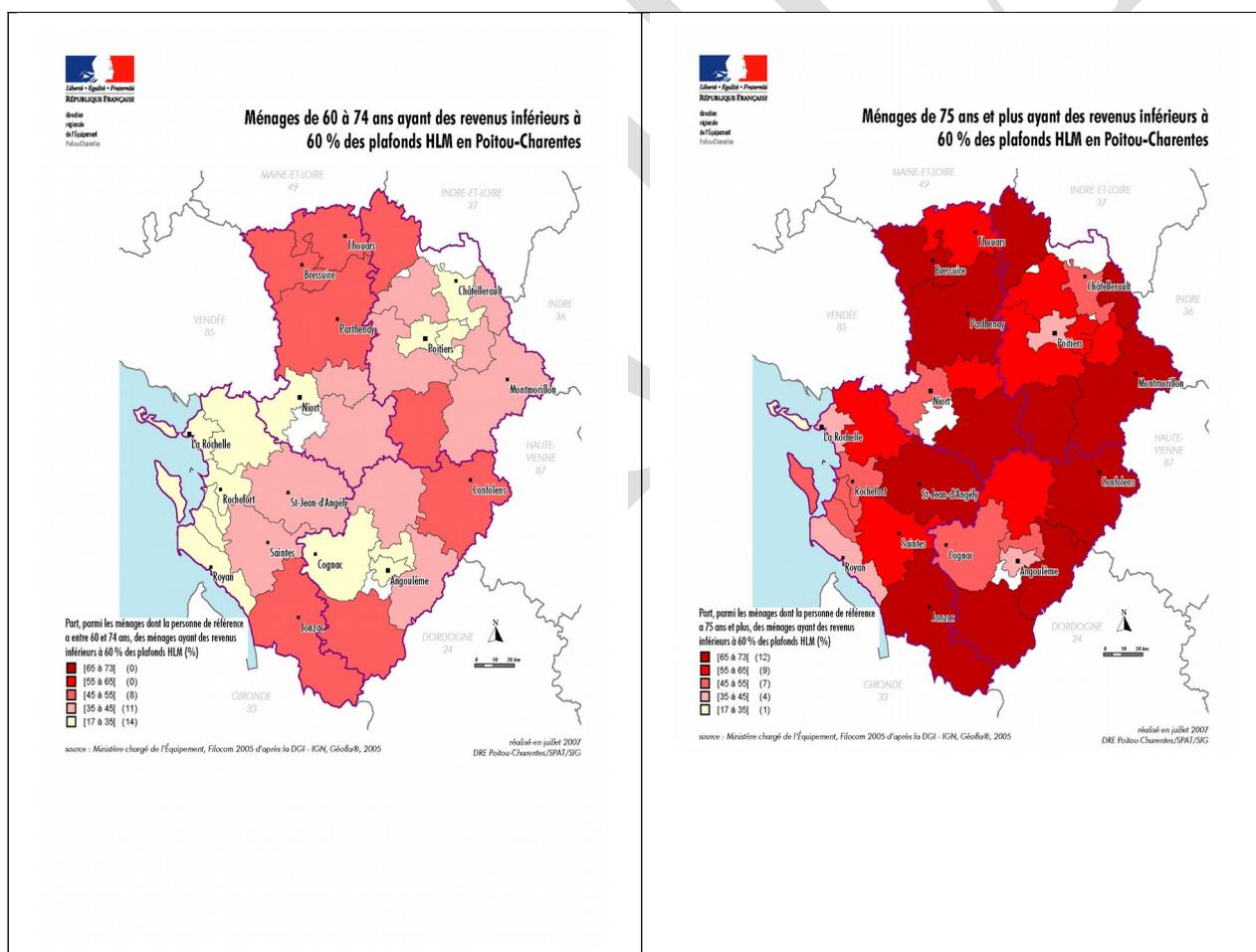
Les apports migratoires d'une population âgée sur le littoral ont entraîné l'émergence d'une économie résidentielle sur l'ensemble du territoire. Toutefois, des secteurs d'activités plus ancrés persistent mais connaissent quelques difficultés.

L'installation d'une population âgée aux besoins spécifiques a permis de développer le secteur du commerce, des services et de la construction. Alors que ces secteurs étaient pendant longtemps liés à la saison du tourisme estival, l'installation d'une population permanente a favorisé la pérennisation de ces secteurs et leur développement. Cependant, dans les Pays les plus influencés par le tourisme (Marennes-Oléron, Royan), on constate que de nombreux commerces sont fermés à l'année, ce qui ne peut satisfaire les besoins des personnes âgées en commerces de proximité. Face à l'augmentation de la population dépendante, le secteur des services à la personne est un secteur en pleine croissance sur l'ensemble des territoires.

L'étude des besoins en main d'œuvre 2008 du CREDOC fait état des projets de recrutement des entreprises par bassin d'emplois. Sur le littoral, on identifie deux bassins d'emploi principaux : celui de La Rochelle et celui de Saintonge Maritime. Dans ces deux bassins d'emploi, les principaux pôles de recrutement se concentrent autour de l'hôtellerie mais ces projets sont essentiellement saisonniers : en Saintonge Maritime, 63% des projets de recrutement sont liés à une activité saisonnière. Dans ces deux zones, la proportion d'établissements envisageant de recruter (>28%) est nettement supérieure à la moyenne régionale.

#### 2.4.2 Caractéristiques socio-économiques de la population

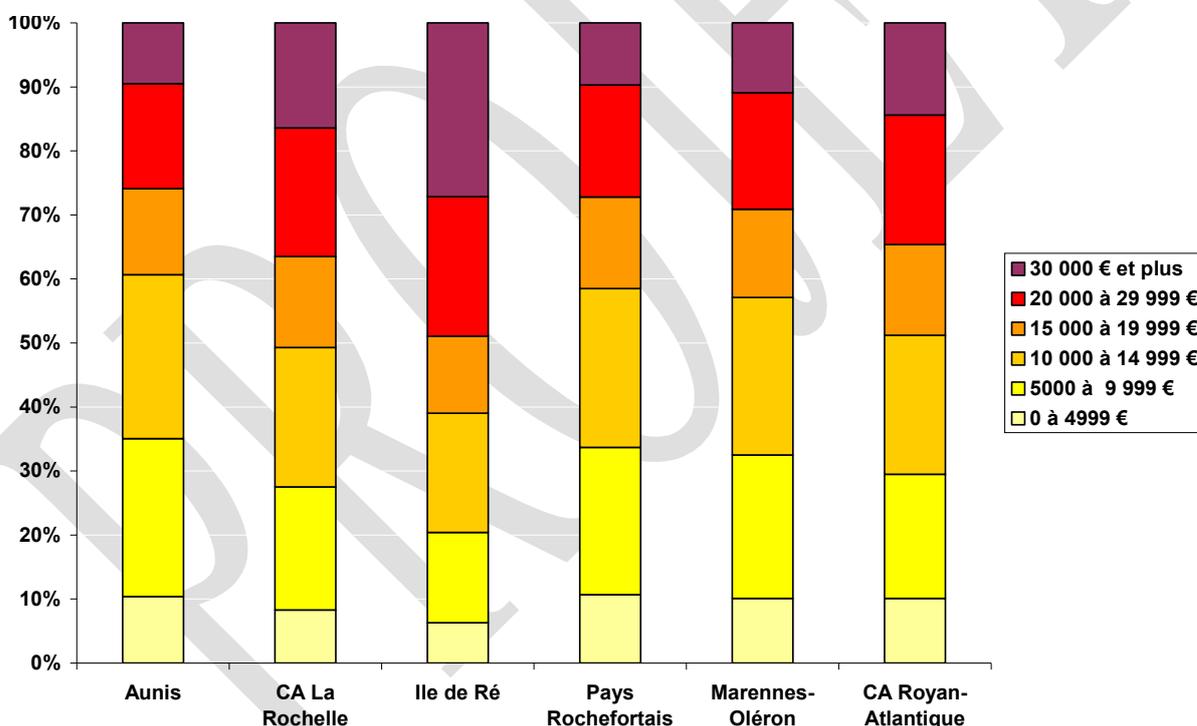
A grands traits, la population de Charente-Maritime est marquée par un fait majeur : 50% de la population âgée de 15 ans et plus est sans activité professionnelle. C'est une tendance structurelle qui a peu de chances de se résorber, compte tenu de l'augmentation rapide des retraités et de la diminution de la population active. Le territoire est faiblement doté en main d'œuvre la plus qualifiée (sauf dans les villes et en particulier à La Rochelle) et l'économie prend de plus en plus un profil tertiaire, comme en témoigne le rythme de croissance élevé du nombre d'employés.



Le revenu mensuel imposable des retraités et pensionnés s'élèvent à 1497 euros sur le littoral, ce qui est nettement plus élevé que ce l'on peut constater au niveau départemental ou régional.

Parmi les personnes âgées, les hauts revenus se concentrent sur la frange littorale, en particulier dans les principales aires urbaines. Les personnes âgées les plus aisées se situent sur l'île de Ré ou dans l'agglomération de La Rochelle. Conséquence des tensions foncières observées sur le littoral, l'arrière-pays accueille une population aux revenus plus faibles.

**Niveau de revenu annuel (60 ans et plus) en 2005**



source : FILOCOM – 2005

La Direction Générale des Impôts publie chaque année les revenus déclarés et le nombre de foyers fiscaux concernés. S'agissant des retraites et pensions, les foyers fiscaux de Charente-Maritime déclarant les revenus les plus élevés se situent sur le littoral, et plus particulièrement sur l'île de Ré et au sud de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

#### 2.4.3 Un vieillissement qui touche aussi la population active

Le vieillissement de la population active est dû à deux phénomènes qui se conjuguent : une certaine difficulté de retenir de jeunes actifs et la proportion importante d'actifs de plus de 50 ans.

Certains secteurs risquent d'être plus exposés aux carences de main d'œuvre (ex : métiers de force) ou ceux exigeant de plus fortes contraintes de disponibilités (secteur primaire) car ils semblent moins attractifs pour les nouvelles générations d'actifs.

Les zones d'emploi sont inégalement touchées par le vieillissement de la population active : le sud du littoral comptera, à moyen terme, plus d'actifs de plus de 50 ans que le nord.

### Part des plus de 50 ans dans la population active

Zone d'emploi	1999	2015
La Rochelle	19%	22%
Saintonge maritime	19%	28%
Poitou-Charentes	18%	25%

*source : Insee – Décimal - 2005*

La zone d'emploi de Saintonge Maritime attire une population de retraités mais aussi de jeunes actifs. Les activités sont essentiellement industrielles. Le taux de chômage est très élevé. La baisse de la population active est limitée.

La Rochelle est la zone d'emploi la plus attractive du littoral : la population active augmente et le territoire accueille autant des actifs venant occuper des emplois tertiaires que des chômeurs<sup>1</sup> à la recherche d'un emploi.

Le littoral se révèle être un territoire attractif pour les actifs mais les plus jeunes d'entre eux choisissent de débiter leur carrière dans une autre zone d'emploi.

#### 2.4.4 Infrastructures d'accueil des entreprises

Les Zones d'Activité du territoire approchent de la saturation, ce qui peut nuire à l'attractivité du territoire nécessaire à son dynamisme économique. La carence de foncier entraîne une élévation importante de son prix, ce qui ne permet pas de mettre en œuvre une stratégie maîtrisée des installations. A court terme, on peut craindre des difficultés pour faire face à la demande.

### Part de surfaces équipées disponibles sur les surfaces totales

Aunis	Ile de Ré	CA La Rochelle	Pays Rochefortais	Marennes-Olérons	CA Royan-Atlantique
10,6%	1,5%	12,3%	5,2%	55,5%	16,8%

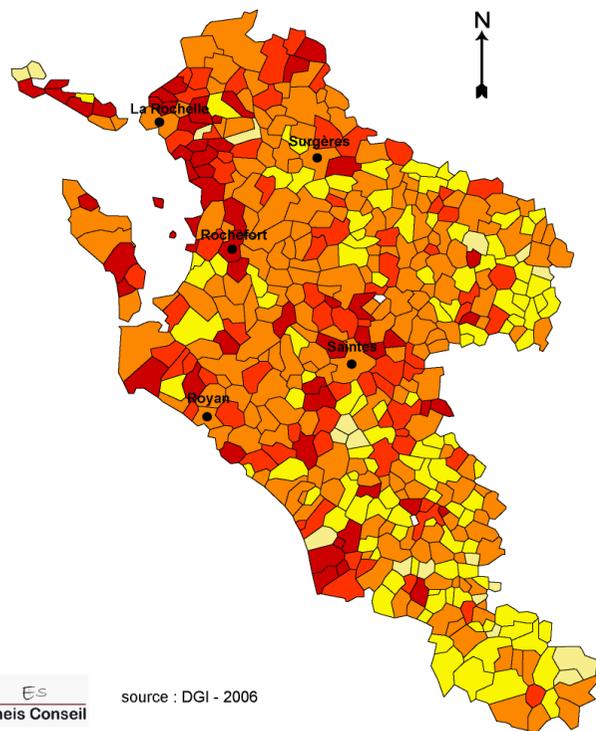
<sup>1</sup> Décimal n°255, avril 2005, *Le vieillissement des actifs : une réalité pour toutes les zones d'emploi.*

*source : BDZA – IAAT - 2004*

Sur ce point, les situations sont hétérogènes sur l'ensemble de la façade littorale. L'attractivité est très différente entre le Nord et le Sud de la façade littorale : La Rochelle et sa région sont retenues prioritairement dans les choix d'implantation de projets. Ce phénomène est illustré par des « migrations » ou des demandes conjoncturelles d'implantation sur Rochefort lorsque La Rochelle est ponctuellement saturée.

PROJET

### REVENUS MENSUELS MOYENS DECLARES PAR LES RETRAITES ET PENSIONNES



Moyenne de la région  
**1359 €**

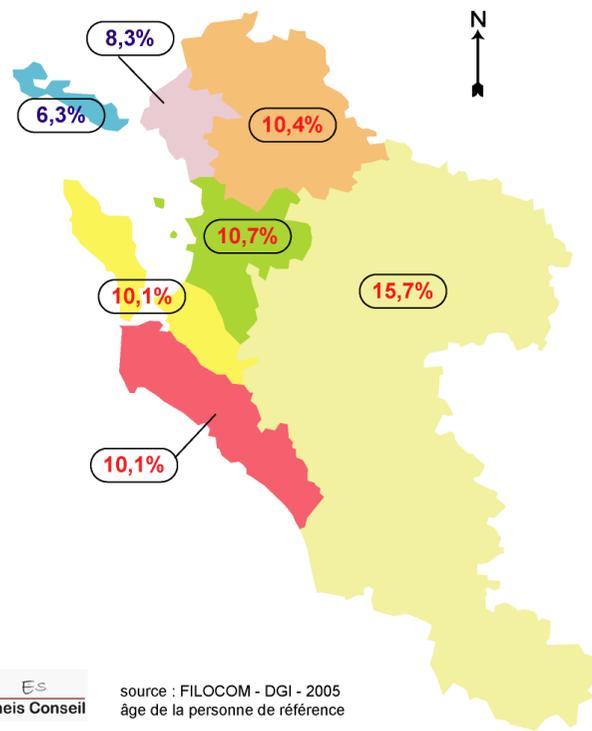
Moyenne du département  
**1439 €**

Moyenne du littoral  
**1497 €**

#### Montant (en euros)

- [ 1497 ; 2130 [
- [ 1313 ; 1497 [
- [ 1129 ; 1313 [
- [ 945 ; 1129 [
- [ 761 ; 945 [

### PART DES PLUS DE 60 ANS AYANT UN REVENU ANNUEL < 5000 €



Moyenne de la région  
**12,7%**

Moyenne du département  
**11,5%**

Moyenne du littoral  
**9,3%**

**x,xx** Valeur supérieure à la  
moyenne du littoral

**x,xx** Valeur inférieure à la  
moyenne du littoral

#### ZONAGE

- Pays d'Aunis
- Ile de Ré
- CA de La Rochelle
- Pays Rochefortais
- Pays Marennes-Oléron
- CA Royan Atlantique
- Reste du département

## 2.5 SANTÉ ET DÉPENDANCE

### 2.5.1 La santé

#### - LA DÉMOGRAPHIE MÉDICALE

A l'échelle de la région Poitou-Charentes, la proportion globale de médecins âgés de plus de 55 ans va passer de 11% à plus de 45% en 2013, voire plus de 50% lorsqu'on s'intéresse à certaines spécialités<sup>1</sup>.

Le département de Charente-Maritime est le département de la région le plus doté en médecins généralistes grâce à l'effet littoral qui joue pleinement dans la localisation des professions de santé. La Charente-Maritime a les indicateurs les plus élevés concernant la densité des différentes professions de santé.

#### Densité de deux professions médicales en Poitou-Charentes (pour 100 000 habitants)

	Médecins généralistes libéraux	Infirmiers libéraux
<b>Charente-Maritime</b>	<b>129,8</b>	<b>105,9</b>
<b>Charente</b>	103,9	73,3
<b>Deux-Sèvres</b>	99,6	81,9
<b>Vienne</b>	121,3	71,9
<b>Poitou-Charentes</b>	<b>116</b>	<b>85,9</b>

source : IAAT-2005

L'ensemble des EPCI du littoral a de fortes densités en médecins généralistes libéraux et en infirmiers libéraux, excepté le Pays d'Aunis, où on peut penser que l'effet littoral est moins influent.

#### - LES SOINS

L'étude de l'URCAM sur les besoins en soins (2006) révèle que la population du littoral a des besoins en soins moyens dans le contexte régional.

A l'échelle du littoral, seuls deux cantons se distinguent avec des besoins en soins très élevés et que l'on peut expliquer par la présence d'une forte population âgée. Il s'agit des cantons de Cozes (Pays Royannais) et du canton de St Pierre d'Oléron (Pays Marennes-Oléron). Sept cantons (31% de la Charente-Maritime Nord) ont des besoins de soins élevés. Les territoires urbains sont concernés (La Rochelle, Rochefort) malgré le faible impact du vieillissement de la population compte tenu de la présence de jeunes actifs. En Charente-Maritime Sud et Est, les besoins de soins élevés touchent 11 cantons, soit 39% du territoire.

### 2.5.2 La dépendance

<sup>1</sup> Source : La démographie médicale : pour une approche raisonnée en Poitou-Charentes (URCAM Poitou-Charentes, 2002)

Au 31 décembre 2007, le nombre de bénéficiaires APA était d'environ 12 500 personnes sur le département. Ce chiffre atteint 6 172<sup>1</sup> si l'on ne tient compte que des cantons du littoral, soit un peu plus d'un bénéficiaire sur deux du département. A l'échelle du littoral, les agglomérations de Royan et de La Rochelle accueillent la plus grande proportion de personnes âgées dépendantes (GIR 1 à 4).

### Structuration de la dépendance en Charente-Maritime (au 31 décembre 2007)

	GIR 1	GIR 2	GIR 3	GIR 4
<b>APA en établissement sous dotation</b>	21%	36%	19%	24%
<b>APA à domicile</b>	3%	20%	22%	56%
<b>APA en établissement hors dotation</b>	14%	45%	16%	24%
<b>APA</b>	8%	27%	20%	45%

source : Conseil Général de Charente-Maritime – DSD – Service GESTAS

Une étude de l'INSEE Poitou-Charentes fait une projection de l'évolution de la population dépendante à l'horizon 2015. Dans la décennie à venir, la Charente-Maritime se distinguera par une plus forte augmentation du nombre de dépendants. Au cours de la période 1990-1999, elle a connu un solde migratoire positif de personnes âgées, très supérieur aux autres départements de la région. Cet apport migratoire en Charente-Maritime pourrait faire augmenter de 26 % la population dépendante, entre 2005 et 2015, contre 20 % pour les trois autres départements picto-charentais.

La prise en charge de la dépendance peut se faire au sein des établissements pour personnes âgées. Sur le littoral, on compte 92 établissements (contre 144 en Charente-Maritime), dont 64 privés (sur 94) et 28 publics (sur 50). Par conséquent, une très grande majorité des établissements destinés à accueillir les personnes âgées se situent sur le territoire littoral et se concentrent dans les agglomérations, surtout La Rochelle et Royan. Cette situation résulte de la politique des pouvoirs publics qui, sur le département de Charente-Maritime, favorise les créations et les extensions d'établissements dans les territoires de la frange littorale.

### Répartition des places en établissements (au 31 décembre 2007)

	Littoral	Charente-Maritime
<b>Etablissements privés</b>	<b>3263</b>	<b>4434</b>
<i>dont accueil temporaire</i>	0	16
<i>dont logements foyers</i>	263	273
<i>dont maisons de retraite</i>	3000	4145
<b>Etablissements publics</b>	<b>2120</b>	<b>3513</b>

<sup>1</sup> données Conseil Général de Charente-Maritime, au 30 juin 2007, hors établissements sous dotation globale

<i>dont logements foyers</i>	723	983
<i>dont maisons de retraite</i>	1397	2530

source : Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) – DRASS Poitou-Charentes

En termes de prospective, les évolutions démographiques envisagées sur le littoral ainsi que les éléments actuels de programmation médico-sociale nous permettent de penser que d'ici à 2015, il faudra créer plus de 1 000 lits en établissements pour personnes âgées. Par ailleurs, le coût de la prise en charge en établissements s'avère être un des éléments déterminants de l'attractivité du territoire pour la population âgée. S'il peut favoriser en général l'installation des personnes âgées, il n'est pas non plus un répulsif à leur installation. Sur le littoral, le prix journalier moyen est d'environ 54 euros<sup>1</sup>, ce qui le positionne sensiblement en dessous du prix moyen national situé autour de 60 euros.

Les SSIAD (Services de Soins Infirmiers à Domicile) et les USLD (Unités de Soins Longue Durée) sont deux types d'équipements médicaux permettant de prendre en charge les populations dépendantes. Le Conseil Général de Charente-Maritime favorise le développement de ce genre de structures permettant le maintien à domicile des personnes dépendantes.

#### Places en SSIAD et USLD

	Littoral	Charente-Maritime
SSIAD	1055	965
USLD	202	202

source : FINESS – DRASS Poitou-Charentes

Pour répondre à la perte d'autonomie, les services à la personne constituent une solution, actuellement en plein développement. Le secteur se structure difficilement et il ne s'organise qu'autour de l'économie sociale. Le territoire d'étude est traditionnellement couvert par l'ADMR, dont le poids s'est peu à peu réduit mais qui garde des zones qu'elle est seule à couvrir (Ile de Ré). L'UNA 17 est la principale structure du département et elle est la seule à disposer d'une équipe technique : 4,5 emplois techniques, 16 structures adhérentes, 18 sites, 800 000 heures (en augmentation surtout depuis la mise en place de l'APA), 800 salariés. La professionnalisation est progressive : on compte aujourd'hui 35% de personnels certifiés ou diplômés.

Les structures offrant des services à domicile sont inégalement réparties sur le littoral. Ils se concentrent dans les principales agglomérations, laissant quelques territoires très peu pourvus (Pays Marennes-Oléron).

Les services à la personne, malgré leur dynamisme, éprouvent des difficultés à satisfaire leurs besoins en main d'œuvre. Le secteur aura, en outre, besoin dans les prochaines années d'un personnel d'encadrement bien formé. Les formations

<sup>1</sup> CG de Charente-Maritime, Guide d'information et tarifs des établissements et services pour personnes âgées, 2007

supérieures offertes dans la région ne permettent pas de répondre, pour l'instant, à la technicité nécessaire pour assurer de telles fonctions. Dans ce domaine, un mouvement a été amorcé : on peut citer le projet de BTS « Responsable de secteur » pour les structures de services à la personne, proposé par un établissement privé de La Rochelle.

La professionnalisation des intervenants et la structuration du secteur sont des enjeux posés comme prioritaires par le gouvernement. Un certain nombre de plans nationaux et régionaux sont en cours d'élaboration et de mise en œuvre. Ils se traduisent par la signature de conventions au niveau national dont un exemple est donné ci-dessous.

### **EXEMPLE DE CONVENTION ENTRE L'ETAT, L'UNA ET LA CNSA**

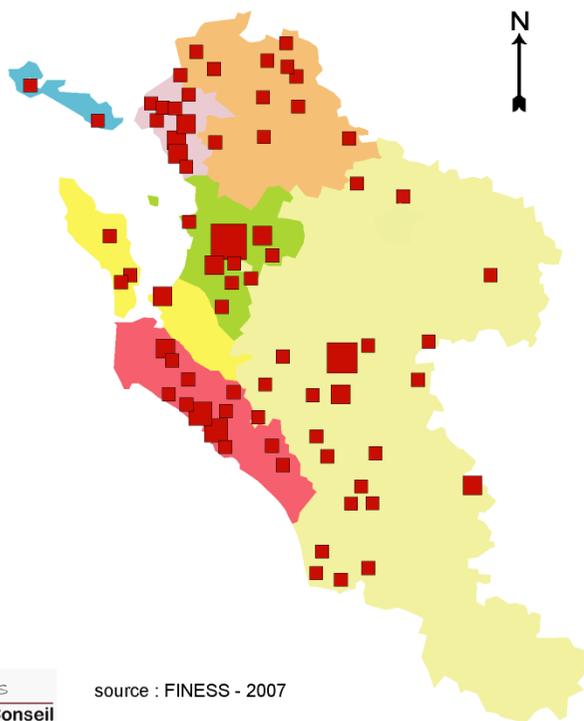
**1. Doter les services d'aide, de soins et d'accompagnement à domicile d'une véritable politique de ressources humaines** passant par la conception, la diffusion et l'installation, au sein du réseau UNA, d'une Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences efficiente (GPEC), pour répondre efficacement aux besoins anticipés. Les besoins d'ici 2015 sont estimés à 400 000 personnes (cf Centre d'Analyse Stratégique et la DARES). Il s'agit de développer les bonnes pratiques en recrutement, formation, évaluation des personnels... à travers des outils adaptés, mais aussi d'agir sur la prévention des risques professionnels.

**2. Généraliser les bonnes pratiques professionnelles.** De l'évaluation individuelle des situations des personnes à la réponse proposée, avec une prise en compte de situations spécifiques (maladie d'Alzheimer, troubles psychiques, fin de vie...), l'enjeu est de construire et de diffuser des référentiels UNA et de mettre en œuvre une action de sensibilisation et de professionnalisation collective.

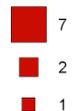
**3. Généraliser les démarches qualité au sein du réseau UNA** en déployant une démarche collective et efficace au sein des structures, prenant appui sur des méthodes et des outils construits nationalement et menant à la certification NF Service.

**4. Mettre en œuvre en 2008 un programme d'information et d'appropriation** de cette démarche de modernisation à tous les niveaux d'organisation du réseau UNA : instances nationales, unions régionales et départementales et structures locales, dans un souci de préparation au déploiement des actions et de construction des partenariats locaux.

### REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PRIVES POUR PERSONNES AGEES PAR COMMUNE



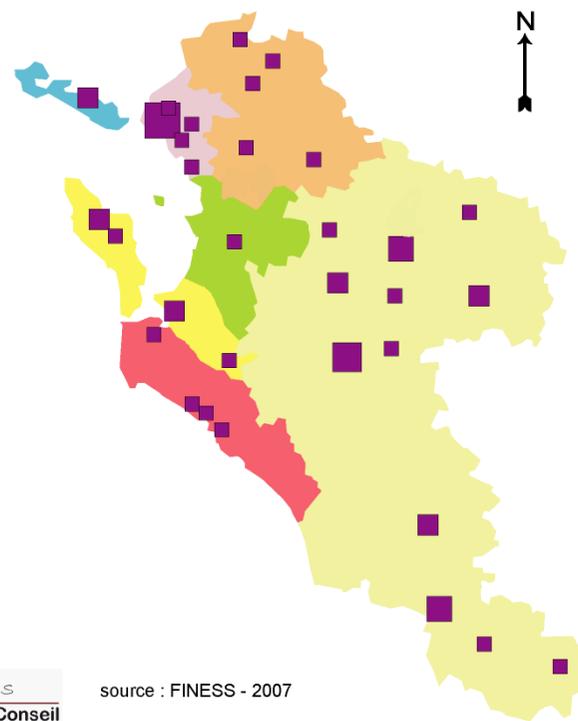
Nombre d'établissements  
(par commune)



ZONAGE



### REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR PERSONNES AGEES PAR COMMUNE



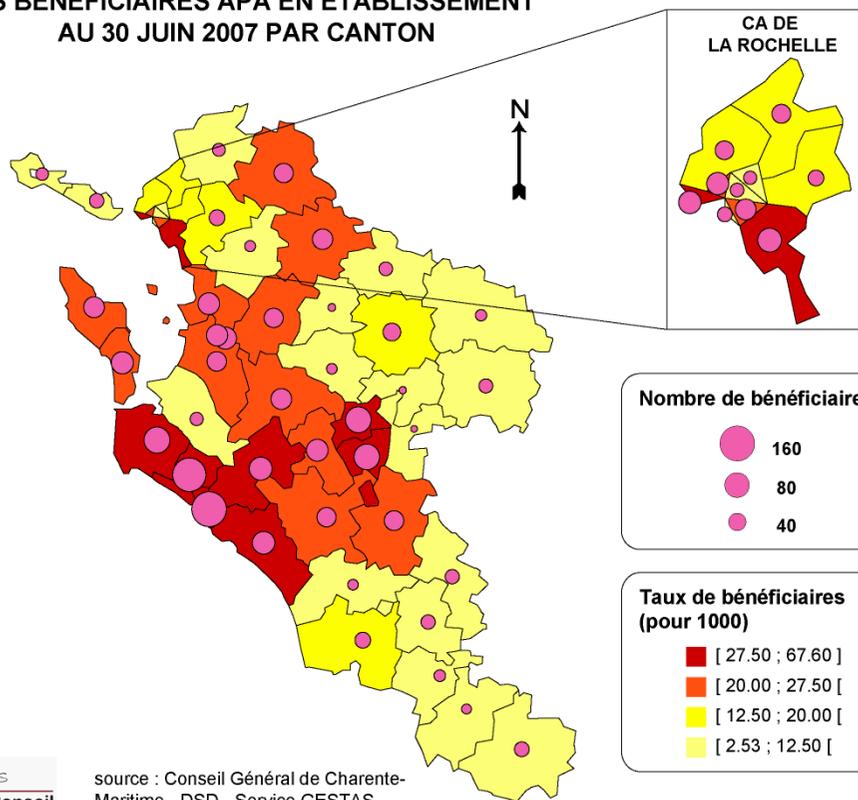
Nombre d'établissements  
(par commune)



ZONAGE



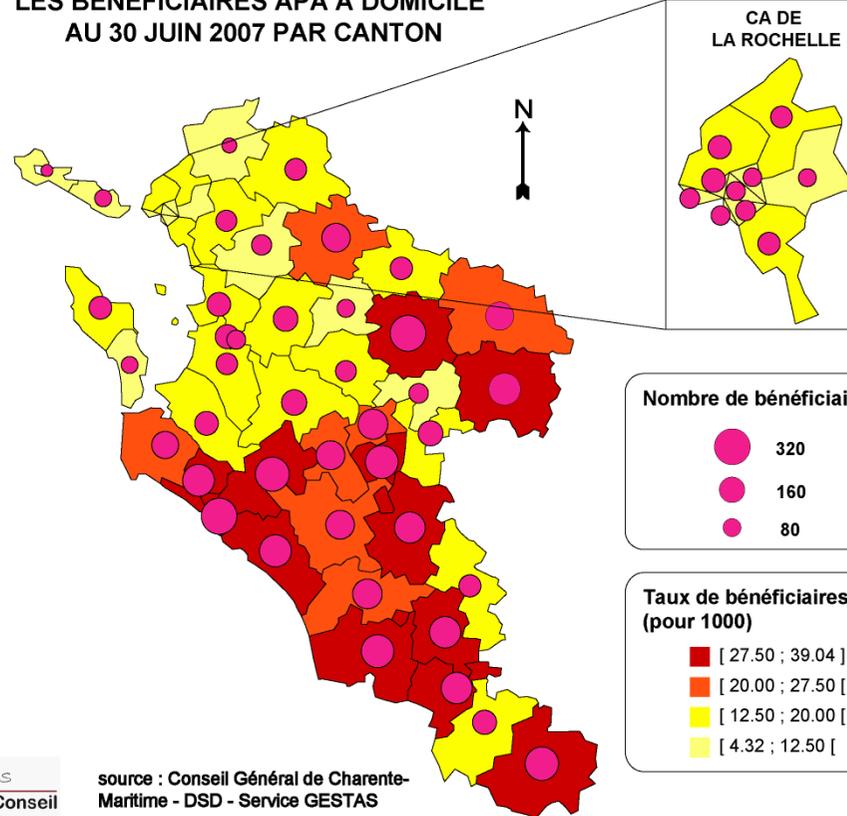
### LES BENEFICIAIRES APA EN ETABLISSEMENT AU 30 JUIN 2007 PAR CANTON



Es  
Eneis Conseil

source : Conseil Général de Charente-Maritime - DSD - Service GESTAS

### LES BENEFICIAIRES APA A DOMICILE AU 30 JUIN 2007 PAR CANTON



Es  
Eneis Conseil

source : Conseil Général de Charente-Maritime - DSD - Service GESTAS

## 2.6 VIE SOCIALE

La force du lien social est un élément d'analyse territoriale très utile pour juger de la cohésion des populations et de la construction de certaines dynamiques territoriales. Il est animé par deux voies principales : les solidarités familiales d'une part, et le secteur associatif d'autre part.

Les associations investissent tous les secteurs, autant dans la vie nationale que dans la vie locale. Elles sont impliquées dans tous les domaines de la vie sociale et apportent des réponses aux besoins de la société et sont parfois à la source d'innovations utiles pour la collectivité. A ce titre, les associations jouent un rôle fondamental sur le territoire et dans l'élaboration des politiques publiques sur lesquelles elles influent.

Dans le cadre de notre étude, le fait associatif est particulièrement intéressant puisqu'une approche intuitive de la question laisse penser que les personnes âgées, très majoritairement sans activité professionnelle, occupent une place déterminante dans la vitalité associative du territoire.

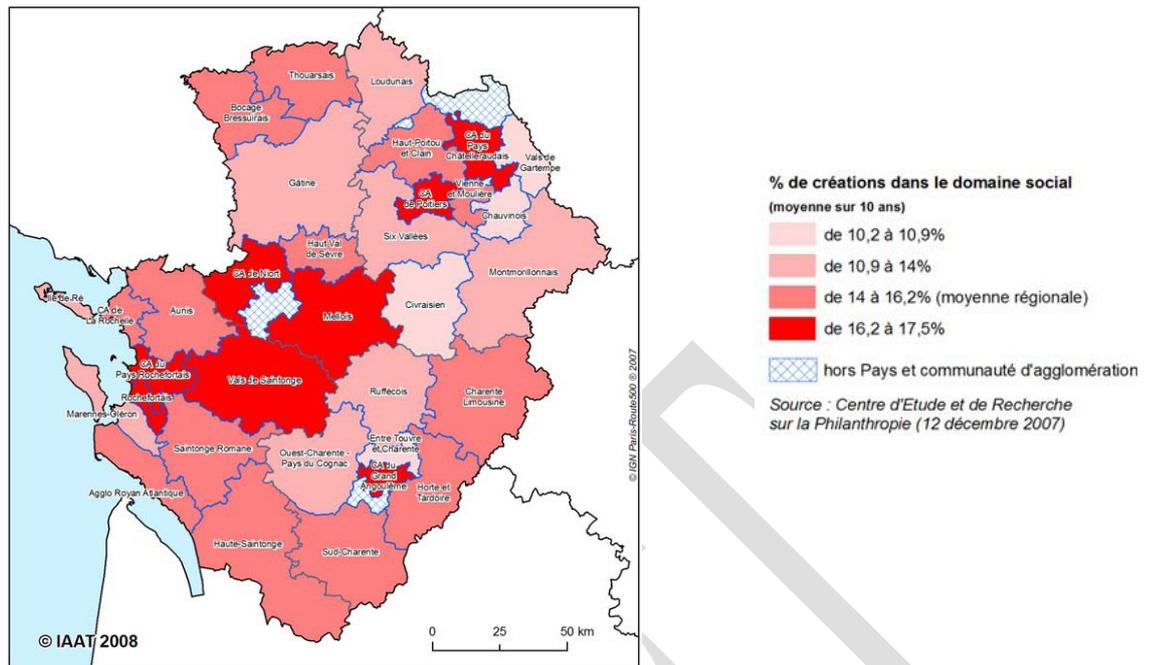
En région Poitou-Charentes, la Charente-Maritime est, après la Vienne, le département qui a connu la plus forte dynamique en matière de créativité associative avec 1,01 associations créées pour 1000 habitants chaque année entre 1997 et 2007 (1,02 au niveau régional)<sup>1</sup>.

Alors que les créations d'associations ont augmenté de 5% sur la période 2006-2007 en Poitou-Charentes, la Charente-Maritime affiche une nette hausse (15%). Le plus fort dynamisme associatif, d'un point de vue des créations, concerne les territoires urbains. Avec plus de 150 créations chaque année (sur la période (1997-2007), la Communauté d'Agglomération de La Rochelle représente près du tiers des créations du département.

L'objet des associations est d'une grande diversité sur le territoire picot-charentais et c'est le domaine culturel et des loisirs qui arrivent en tête des créations d'associations (respectivement 20,1% et 17,8%). Si on considère le domaine social, la Charente-Maritime est le département qui crée le plus d'associations à vocation sociale et en son sein, c'est dans le Pays Rochefortais que les créations d'associations sont les plus importantes.

Les associations font vivre l'économie sociale et solidaire. Elles emploient des centaines de personnes sur le territoire : les associations employeurs sont très présentes dans les territoires urbains et le maillage est très dense ce qui met en évidence le caractère de proximité des emplois associatifs. Avec 17% des employeurs, le secteur social représente près de la moitié des salariés.

<sup>1</sup> IAAT, La vie associative en Poitou-Charentes, avril 2008

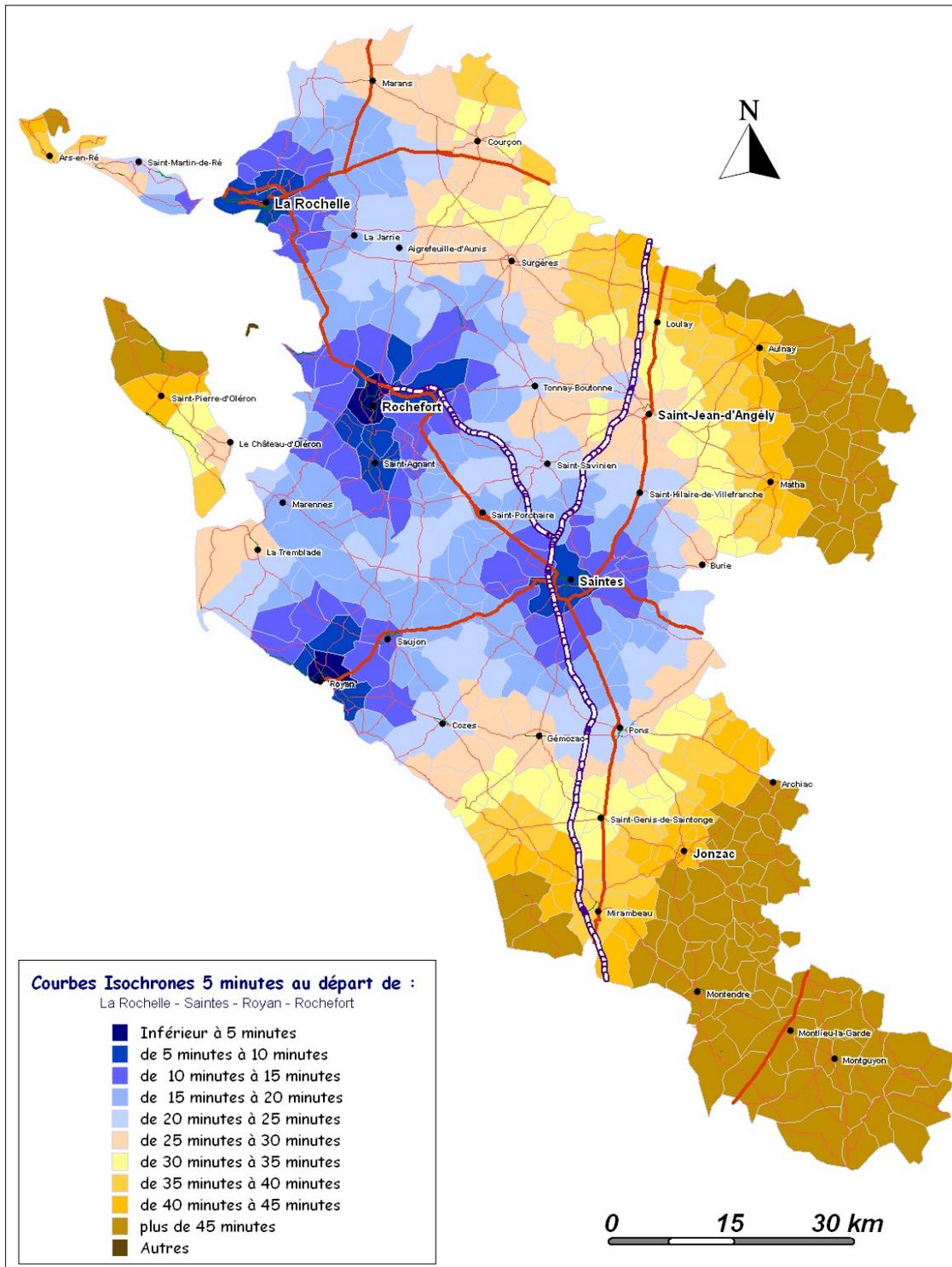


## 2.7 LES TRANSPORTS ET LES DEPLACEMENTS

A deux niveaux d'échelle, l'enjeu des transports est un élément essentiel. A un niveau macroscopique (sur toute l'étendue du littoral), les réseaux de transports contribuent à l'attractivité du territoire pour son dynamisme économique et touristique. A l'échelle infra-territoriale, la capacité à se déplacer quotidiennement et à proximité est un enjeu d'autant plus grand que la population vieillit et perd en autonomie.

L'augmentation du coût du foncier, conjugué à l'augmentation du coût des déplacements domicile/travail dû au choc pétrolier, conduit les ménages à faire un arbitrage entre ces deux postes de dépenses pour faire leur choix d'installation. Il semblerait que les dernières évolutions du coût des transports individuels aient amené un certain nombre de ménages à se rapprocher des villes-centres des agglomérations.

## Temps de parcours routiers moyen en Charente-Maritime



Réalisation : juillet 2008

Source : DRE Poitou-Charentes / SPAT, SATR 2006 - IGN, BD Carto® 2007, ROUTE500® 2007

### 2.7.1 Les infrastructures de transports

Les infrastructures de transports jouent un rôle majeur dans l'attractivité du territoire et est un élément déterminant de sa compétitivité. L'autoroute A10 dessert le département du Nord au Sud. Des ramifications permettent l'accès à la façade atlantique (A837, RN11 et RN150) et le réseau des routes départementales innerve correctement le reste du territoire. On compte une seule liaison TGV reliant La Rochelle à Paris. Le Port autonome de La Rochelle-Pallice est le 8<sup>ème</sup> port français et vient compléter les installations de Rochefort et de Tonnay-Charente. Il n'y a pas d'aéroport à vocation internationale ; toutefois, les aéroports de La Rochelle et de Rochefort bénéficient de liaisons avec le Royaume-Uni.

Les projets d'infrastructures de communication sont nombreux mais la future autoroute A 831 est le projet qui suscite le plus d'attente des acteurs locaux. Sa mise en service aura des effets importants sur le peuplement du territoire, notamment l'arrière-pays.



### 2.7.2 L'offre de transports

L'offre de services de transports est un enjeu crucial d'insertion pour les personnes âgées. Dans la plupart des chartes de Pays, la problématique de l'accès aux transports et de l'organisation des Transports A la Demande (TAD) est évoquée

à la fois en zone rurale et en zone urbaine. Mais dans la réalité, il semble que ce type de services n'a pas encore trouvé une adhésion suffisante.

Les compétences du Conseil Général le conduisent à élaborer un Schéma directeur d'accessibilité des services de transports départementaux aux personnes handicapées et à mobilité réduite.

En effet, d'après la loi du 11 février 2005 concernant le développement et l'organisation des transports collectifs, les Autorités Organisatrices de Transports (AOT) doivent élaborer un schéma d'accessibilité des services et, en application de ce schéma d'accessibilité, les collectivités doivent ouvrir leurs transports publics aux personnes qui ne peuvent –pour une raison ou pour une autre- disposer d'un libre accès aux gares, stations, et véhicules de transports publics. A l'heure actuelle, la plupart des schémas d'accessibilité s'intéressent en priorité au public « handicapé ». Pour autant, l'augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes, conjugué à des politiques favorisant le maintien à domicile de ces personnes (et dans la perspective de la mise en place de la convergence entre personnes âgées et personnes handicapées), les collectivités vont devoir intégrer la problématique de la dépendance dans leur schéma.

Le dernier schéma d'accessibilité, adopté en janvier 2008 par le Conseil Général de Charente-Maritime, fait encore peu de place à la spécificité des personnes âgées. Il prévoit toutefois la mise en place d'un système de transports à la demande sur la ligne Saintes-St Jean d'Angély.

### *2.7.3 Les migrations alternantes*

Les emplois sont concentrés dans les principaux pôles urbains du littoral. L'étalement urbain, causé par l'envolée des prix du foncier, a conduit à éloigner de nombreux actifs de leur lieu de travail. Les petites communes deviennent des communes principalement, voire parfois uniquement, à vocation résidentielle. Cela se traduit par une augmentation des migrations pendulaires entre le domicile et le lieu de travail ce qui crée une certaine congestion des réseaux routiers, aggravée pendant la saison touristique.

## **3. SYNTHESSES TERRITORIALES**

### MODELE D'IMPACT

Le modèle d'impact permet d'identifier les territoires les plus touchés par vieillissement, dans une dimension prospective, compte tenu des données actuellement disponibles et partant du principe que les tendances actuelles vont se prolonger.

NOTICE MÉTHODOLOGIQUE SUR LE MODELE D'IMPACT

Le modèle d'impact est construit au moyen d'indicateur en base 100 à partir des valeurs de référence aux niveaux national, régional et la zone d'étude du littoral.

PROJET

IMPACT DEMOGRAPHIE

	PART DES PLUS DE 60 ANS EN 2015	INDICE DE VIEILLESSE EN 2015			INDICE DE VIEILLESSE EN 2015	INDICE DE VIEILLESSE EN 2015		
		France	Région	Littoral		France	Région	Littoral
		<b>24,6%</b>	<b>27,3%</b>	<b>23,9%</b>		<b>1,02</b>	<b>1,34</b>	<b>1,50</b>
<b>PAYS D'AUNIS</b>	27,8%	113	102	116	1,12	110	84	75
<b>CA LA ROCHELLE</b>	26,8%	109	98	112	1,19	117	89	79
<b>ILE DE RE</b>	36,4%	148	133	152	2,03	199	151	135
<b>PAYS ROCHEFORTAIS</b>	29,8%	121	109	125	1,41	138	105	94
<b>PAYS MARENNES-OLERON</b>	36,4%	148	133	152	2,03	199	151	135
<b>CA ROYAN-ATLANTIQUE</b>	42,6%	173	156	178	2,53	248	189	169

source : Omphale - INSEE

	EVOLUTION DE LA POPULATION DE PLUS DE 60 ANS ENTRE 2005 ET 2015	AGE MOYEN EN 2015			AGE MOYEN EN 2015	AGE MOYEN EN 2015		
		France	Région	Littoral		France	Région	Littoral
		<b>24,2%</b>	<b>22,7%</b>	<b>31,2%</b>		<b>40,5</b>	<b>43,3</b>	<b>44,1</b>
<b>PAYS D'AUNIS</b>	37,3%	154	164	120	42,0	104	97	95
<b>CA LA ROCHELLE</b>	34,1%	141	150	109	41,4	102	96	94
<b>ILE DE RE</b>	31,1%	129	137	100	47,3	117	109	107
<b>PAYS ROCHEFORTAIS</b>	26,4%	109	116	85	43,8	108	101	99
<b>PAYS MARENNES-OLERON</b>	31,1%	129	137	100	47,3	117	109	107
<b>CA ROYAN-ATLANTIQUE</b>	27,1%	112	119	87	50,0	123	115	113

source : Omphale - INSEE

IMPACT FONCIER, LOGEMENT ET HABITAT

	PART DES PLUS DE 75 ANS EN LOGEMENT INDIVIDUEL	PART DES PLUS DE 75 ANS VIVANT SEULS			PART DES PLUS DE 75 ANS VIVANT SEULS		
		France	Région	Littoral	France	Région	Littoral
			<b>81,1%</b>	<b>83,4%</b>		<b>52,0%</b>	<b>51,2%</b>
PAYS D'AUNIS	93,4%		115	112	47,5%	91	93
CA LA ROCHELLE	62,6%		77	75	54,8%	105	107
ILE DE RE	93,8%		116	112	47,6%	92	93
PAYS ROCHEFORTAIS	78,5%		97	94	54,0%	104	105
PAYS MARENNES-OLERON	94,5%		117	113	51,4%	99	100
CA ROYAN-ATLANTIQUE	77,5%		96	93	51,8%	100	101

source : FILOCOM (2005) – PERVAL (2002-2004-2006)

	AGE MOYEN DES ACHETEURS DE MAISONS ANCIENNES	AGE MOYEN DES ACHETEURS DE MAISONS ANCIENNES		
		France	Région	Littoral
			<b>44,6</b>	<b>47,3</b>
PAYS D'AUNIS	42,6		96	90
CA LA ROCHELLE	46,0		103	97
ILE DE RE	50,7		114	107
PAYS ROCHEFORTAIS	41,8		94	88
PAYS MARENNES-OLERON	49,6		111	105
CA ROYAN-ATLANTIQUE	52,8		118	112

source : PERVAL (2002-2004-2006)

#### IMPACT DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

	PART DES PLUS DE 60 ANS AYANT UN REVENU ANNUEL INFERIEUR A 5000 EUROS	PART DES PLUS DE 60 ANS AYANT UN REVENU ANNUEL INFERIEUR A 5000 EUROS			REVENU MENSUEL MOYEN (PENSIONS ET RETRAITES)	REVENU MENSUEL MOYEN (PENSIONS ET RETRAITES)		
		France	Région	Littoral		France	Région	Littoral
			<b>12,7%</b>	<b>9,3%</b>		<b>1440</b>	<b>1359</b>	<b>1497</b>
PAYS D'AUNIS	10,4%		82	112	1365	95	100	91
CA LA ROCHELLE	8,3%		65	89	1576	109	116	105
ILE DE RE	6,3%		50	68	1758	122	129	117
PAYS ROCHEFORTAIS	10,7%		84	115	1514	105	111	101
PAYS MARENNES-OLERON	10,1%		80	109	1391	97	102	93
CA ROYAN-ATLANTIQUE	10,1%		80	109	1396	97	103	93

source : FILOCOM (2005) – DGI (2006)

IMPACT SANTE ET DEPENDANCE

	PART DE BENEFICIAIRES APA DOMICILE			PART DE BENEFICIAIRES APA ETABLISSEMENT		
	<i>France</i>	<i>Région</i>	<i>Littoral</i>	<i>France</i>	<i>Région</i>	<i>Littoral</i>
		<b>11,8%</b>	<b>9,3%</b>		<b>3,7%</b>	<b>3,9%</b>
<b>PAYS D'AUNIS</b>	11,9%	101	128	3,7%	100	95
<b>CA LA ROCHELLE</b>	7,6%	64	82	3,6%	97	92
<b>ILE DE RE</b>	1,7%	14	18	0,8%	22	21
<b>PAYS ROCHEFORTAIS</b>	11,1%	94	119	4,4%	119	113
<b>PAYS MARENNES-OLERON</b>	3,3%	28	35	1,4%	38	36
<b>CA ROYAN-ATLANTIQUE</b>	12,1%	103	130	5,1%	138	131

## RESULTATS

	<b>Région</b>	<b>Littoral</b>
<b>PAYS D'AUNIS</b>	95	102
<b>CA LA ROCHELLE</b>	97	95
<b>ILE DE RE</b>	97	94
<b>PAYS ROCHEFORTAIS</b>	103	104
<b>PAYS MARENNES-OLERON</b>	100	99
<b>CA ROYAN-ATLANTIQUE</b>	120	120

La Communauté d'Agglomération Royan-Atlantique sera le territoire le plus affecté par le vieillissement de la population. Les territoires, aujourd'hui particulièrement attractifs pour les actifs travaillant sur le littoral, seront confrontés au défi du vieillissement de ces populations. Il s'agit, en particulier, du Pays Rochefortais et du Pays d'Aunis.

### 3.1 LE PAYS D'AUNIS

<b>Démographie</b>					
Population totale (1999)	52 200				
<b>Omphale</b>	2005	2015	2030	Département 2005	France 2005
Moins de 20 ans	25,1%	19,4%	23,0%	21,9%	24,9%
Plus de 60 ans	22,4%	21,8%	33,8%	27,0%	20,8%
Plus de 75 ans	8,8%	7,7%	14,1%	10,9%	8,1%
Plus de 85 ans	2,0%	2,6%	3,7%	2,4%	1,8%
Indice de jeunesse	1,12	0,89	0,68	0,82	1,2
Evolution de la population de plus de 60 ans entre 2005 et...		+37,3%	+86,7%		
<b>Logement et habitat</b>				Département	Région
Part de propriétaires occupants parmi les plus de 75 ans	87,1%			81,90%	81,10%
Part de plus de 75 ans résidant en logement individuel	93,4%			82,40%	84,60%
Part des plus de 75 ans vivant seuls	47,5%			51,70%	52%
Age moyen des acheteurs de maisons anciennes	42,6			47,1	44,6
<b>Développement économique et emploi</b>				Région	
Part des plus de 60 ans ayant un revenu annuel inférieur à 5000 euros	10,40%			12,70%	
Revenu mensuel moyen (pensions et retraites)	1 365			1359	
<b>Santé et dépendance</b>				Département	France
Part de bénéficiaires APA à domicile	7,20%				
Part de bénéficiaires APA en établissement	7,70%				
Taux de places en EHPAD	6,34			7,7	7,15
Nombre de services d'aide à domicile	16				

***Même si le Pays d'Aunis n'a qu'une très petite façade littorale, c'est un territoire attractif dont le caractère périurbain se renforce et dont la population***

***vieillit dans des proportions importantes. Doté d'un fort potentiel économique, très marqué par l'influence de la filière agro-alimentaire, le tissu économique se développe progressivement.***

### ***3.1.1 Démographie***

*Un attrait pour les jeunes ménages mais des perspectives de forte croissance pour la population âgée.*

Le Pays d'Aunis regroupait 52 200 habitants en 1999. Son organisation est multipolaire du fait de l'inexistence de ville-centre de taille importante. Il possède un caractère encore rural mais concurrencé par un développement de plus en plus fort (périurbanisation qui se diffuse d'ouest en est). Sa position centrale l'expose à l'influence de plusieurs pôles urbains, en particulier des communautés d'agglomération frontalières (La Rochelle, Rochefort).

Le Pays d'Aunis est très attractif : sa population a augmenté à un rythme soutenu entre 1990 et 1999 (+0,73% par an entre 1990 et 1999). Cette croissance démographique est majoritairement liée à l'évolution positive du solde migratoire sur une grande majorité des communes. Ceci s'explique par l'apport important de populations nouvelles, en particulier de nombreux jeunes ménages actifs travaillant dans l'agglomération de La Rochelle.

Avec 23,1%, la part des personnes âgées de 60 ans et plus était en 1999 sensiblement inférieure à la part moyenne observée à l'échelle régionale. La frange ouest du Pays d'Aunis a accueilli des populations plus jeunes que la frange est où la population âgée était déjà plus représentée.

Même si ce territoire accueille de nouveaux habitants, la tendance au vieillissement est marquée dans le Pays d'Aunis. L'indice de jeunesse baisse régulièrement depuis plus de 25 ans : il était de 1,1 en 1999 (1,6 en 1982). Ce sont les conditions de logement qui rendent plus difficile l'installation des jeunes actifs.

A l'horizon 2030, le Pays d'Aunis sera confronté à une très forte augmentation de la population âgée (la plus forte du littoral) même si la part des plus de 60 ans restera une des plus faibles des EPCI littoraux. L'indice de jeunesse subira une forte baisse mais restera après celui de La Rochelle, le plus élevé du littoral.

### ***3.1.2 Foncier, logement et habitat***

*Un logement de plus en plus cher à cause de la périurbanisation du territoire.*

La position attractive du territoire, à proximité de la Rochelle qui subit une pénurie du foncier, entraîne un vaste mouvement de périurbanisation sur le territoire du Pays d'Aunis où les capacités foncières sont importantes.

Le rythme de construction de logements s'est accéléré depuis le début des années 2000 : 330 logements par an entre 1982 et 2004, 580 logements par an entre 1999 et 2004. Si le rythme moyen est multiplié par 2,5 à l'échelle du pays, il est triplé pour la Communauté de Communes du Pays Marandais. Les disponibilités

foncières sur le Pays d'Aunis semblent amplement suffisantes pour répondre aux besoins, au rythme de construction actuel.

Le Pays d'Aunis se distingue par un taux de propriétaires largement supérieur à celui du département (75%). Le parc de logements a connu une forme de spécialisation avec la construction massive de pavillons ce qui a, dans certaines communes, contribué au départ de jeunes ménages qui ne peuvent plus résister aux prix élevés de l'immobilier. L'offre de logements est insuffisamment diversifiée pour répondre à l'ensemble des besoins exprimés, principalement sur le segment de la location.

Le parc locatif est largement insuffisant ce qui rend plus difficile le maintien ou l'installation des jeunes ménages. La production de logements individuels est très majoritaire (94%) dans les opérations de construction, ce qui favorise la périurbanisation et une consommation importante de ressources foncières. Le parc locatif social est sous-représenté : en 2004, il représentait 3,3% du parc de logements.

La desserte de la RN 11, d'est en ouest du territoire, est un élément d'incitation à l'installation d'actifs ayant un emploi sur la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

### ***3.1.3 Agriculture et autres activités primaires***

*Une activité fondamentale qui parvient à rester dynamique.*

L'activité agricole tient une place importante dans l'évolution du territoire : elle tient la première place des activités économiques du Pays.

Une large portion du territoire est consacrée aux activités agricoles. La SAU représente 80% du territoire. Les zones urbaines occupent seulement 3% du territoire alors que les zones agricoles et agropastorales en représentent près de 92%.

Le Pays d'Aunis est marqué par deux productions agricoles : les grandes cultures et la production laitière. Les chefs d'exploitation sont de plus en plus jeunes ce qui semble témoigner du dynamisme des transmissions d'exploitations.

### ***3.1.4 Développement économique et emploi***

*Un tissu économique encore très marqué par les activités traditionnelles.*

L'économie du Pays d'Aunis est essentiellement portée par trois grands secteurs économiques : l'agriculture/conchyliculture et le secteur alimentaire, l'artisanat de production, le nautisme de plaisance et les technologies de pointe.

Du point de vue de l'offre commerciale, le Pays d'Aunis est fortement concurrencé par les grands centres commerciaux des agglomérations limitrophes et par une évasion commerciale liée aux nombreux actifs résidents qui travaillent et

consomment en dehors du territoire. Le taux d'emplois offerts sur le territoire est faible, ce qui conduit les actifs résidents vers des pôles d'emplois extérieurs.

Concernant les infrastructures d'accueil des entreprises, les disponibilités foncières immédiates sont modestes : environ 25 hectares dans les ZA d'intérêt communautaire. Il n'y a pas de stratégie claire concernant la politique d'accueil des entreprises. Dans ce domaine, le Pays d'Aunis pâtit de la concurrence du département voisin, la Vendée, qui propose une offre plus compétitive, en particulier un coût du foncier moins élevé.

Le projet « pôle gare » TGV de Surgères prévoit la construction d'hôtels, l'implantation d'une ZA et doit favoriser le développement des industries agro-alimentaires qui y sont implantées. Ceci inscrit également dans la stratégie de Surgères qui veut devenir Pôle d'Excellence Rurale autour de l'agroalimentaire qui regroupera des établissements d'enseignement (ENSMIC/ENILIA) ainsi qu'un moulin expérimental.

Le Pays d'Aunis accueille une population ayant des revenus relativement plus faibles que la moyenne du littoral : la part des plus de 60 ans ayant un revenu annuel inférieur à 5 000 euros est supérieur à la moyenne du littoral (10,4% contre 9,3%).

### *3.1.5 Santé et dépendance*

*Même si la proportion de personnes âgées est plus faible qu'ailleurs, la prise en charge de la dépendance semble plus avancée que sur d'autres territoires.*

Parmi les structures présentes au 31 décembre 2007, on compte 16 établissements pour personnes âgées avec une capacité d'accueil de 730 places.

Le Pays d'Aunis est le seul Pays du département de Charente-maritime à ne pas disposer de CLIC. Un CLIC de niveau 1 devrait être opérationnel en janvier 2009 en Pays d'Aunis : un dossier de demande de labellisation a été déposée par l'association Résaunis.

Basée à Surgères, l'OFAS (Office des Aînés Surgériens) est une association qui propose une offre très complète de services à domicile (aide ménagère, SSIAD, portage de repas, auxiliaire de vie). C'est l'une des structures les plus anciennes et les plus ancrées dans ce domaine sur ce territoire.

### *3.1.6 Transports et déplacements*

*Une bonne desserte extérieure du territoire mais des conditions de déplacement à améliorer à l'intérieur.*

Le réseau de transports en commun proposé sur le territoire est faible, ce qui favorise l'utilisation de la voiture particulière. L'offre de transports collectifs est insuffisante et ne répond pas aux besoins de la population.

La gare TGV de Surgères est considérée par les acteurs locaux comme un atout de taille pour le territoire. Cette gare est desservie par la ligne TGV Paris-La Rochelle et permet ainsi une bonne accessibilité au réseau TGV. Le ScOT du Pays d'Aunis fait de cette gare un pôle structurant du territoire.

L'accessibilité du territoire est également favorisée par la proximité de l'A10 reliant Paris à Bordeaux ; la RN 11 assure la desserte Est/Ouest du Pays d'Aunis facilitant les échanges avec l'agglomération de La Rochelle. Le projet de l'autoroute A831 Rochefort-Fontenay le Comte devrait renforcer l'attractivité du territoire, grâce aux deux échangeurs positionnés sur le Pays, et permettre une meilleure desserte Nord/Sud du territoire.

### La Jarrie

La commune de La Jarrie, en Pays d'Aunis, n'est située qu'à 12 km de La Rochelle. Elle est de fait considérée comme faisant partie de la troisième couronne de La Rochelle. La municipalité met en œuvre de une politique permettant d'accueillir une population jeune sur son territoire, grâce à plusieurs outils :

- le développement du parc locatif, qui représente près de 20% du PLU ;
- la négociation des prix des zones AU est différée, les plafonnements des prix de vente sont négociés avec les propriétaires terriens. L'ouverture en zone AU ne se fait que si les prix sont « raisonnables » ;
- une politique spécifique est développée envers les primo accédants ;
- la multiplication des infrastructures d'accueil de la petite enfance, des infrastructures sportives...

Territoires et constats	Enjeux	Pistes de solutions
<p><b>Est du Pays d'Aunis</b></p> <p>Augmentation importante de la population âgée.</p> <p>Difficultés d'accessibilité.</p>	<p>Développer des services spécifiques pour la population âgée</p>	<p>Partenariat entre les AOT et les différentes collectivités pour favoriser la mise en place de solutions de transports adaptées.</p> <p>Promouvoir le développement de services à domicile de qualité.</p>
<p><b>Ouest du Pays d'Aunis</b></p>	<p>Vieillissement prévisible à</p>	<p>Equilibrer les parts</p>

<p>Périurbanisation due à la proximité de l'agglomération de La Rochelle.</p>	<p>moyen/long terme d'une population active</p>	<p>respectives de populations jeune/âgée, active/inactive</p>
<p><b>Pays d'Aunis</b></p> <p>Manque de dispositifs de coordination gérontologique.</p> <p>Démographie médicale déficiente, notamment en médecins spécialistes.</p>	<p>Maintenir et développer une offre en soins de santé</p>	<p>Mettre en place un réseau ou dispositif de coordination (en cours par les différentes collectivités).</p> <p>Développer les aides à l'installation et mise en place de maisons de santé.</p>

## 3.2 LE PAYS ROCHELAIS

<b>Démographie</b>					
Population totale (1999)	141 540				
<b>Omphale</b>	2005	2015	2030	Département 2005	France 2005
Moins de 20 ans	22,9%	17,7%	21,2%	21,9%	24,9%
Plus de 60 ans	22,8%	21,1%	29,3%	27,0%	20,8%
Plus de 75 ans	9,1%	7,8%	13,3%	10,9%	8,1%
Plus de 85 ans	2,0%	2,6%	3,7%	2,4%	1,8%
Indice de jeunesse	1,00	0,84	0,72	0,82	1,2
Evolution de la population de plus de 60 ans entre 2005 et...		+34,1%	+74,1%		
<b>Logement et habitat</b>				Département	Région
Part de propriétaires occupants parmi les plus de 75 ans	74,5%			81,90%	81,10%
Part de plus de 75 ans résidant en logement individuel	62,6%			82,40%	84,60%
Part des plus de 75 ans vivant seuls	54,8%			51,70%	52%
Age moyen des acheteurs de maisons anciennes	46,0			47,1	44,6
<b>Développement économique et emploi</b>				Région	
Part des plus de 60 ans ayant un revenu annuel inférieur à 5000 euros	8,30%			12,70%	
Revenu mensuel moyen (pensions et retraites)	1 576			1359	
<b>Santé et dépendance</b>				Département	France
Part de bénéficiaires APA à domicile	13,0%				
Part de bénéficiaires APA en établissement	21,3%				
Taux de places en EHPAD	6,04			7,7	7,15
Nombre de services d'aide à domicile	32				

***Même si l'agglomération attire une population jeune, elle n'échappe pas au vieillissement. Chef-lieu du département, c'est le pôle urbain principal du littoral charentais grâce à son dynamisme économique.***

### ***3.2.1 Démographie***

*Une croissance démographique due à l'apport de populations jeunes sans atténuer l'impact du vieillissement*

L'agglomération de La Rochelle comptait 141 540 habitants au recensement de 1999. Entre 1990 et 1999, la population a augmenté de 12,5%.

Le solde naturel de l'agglomération est positif mais contribue peu à la croissance de la population. Depuis le recensement de 1999, le solde migratoire redevient positif et supérieur au solde naturel. La Rochelle a bénéficié d'un taux de croissance plus rapide que celui de la moyenne des villes françaises. La contribution du solde migratoire à la croissance démographique tient en partie aux migrations résidentielles. Elles sont à l'origine d'un afflux non négligeable de population mais leur effet est bien plus important pour le reste du département de Charente-Maritime. Les migrations de population active ont contribué à l'augmentation de la population active de manière plus importante que la croissance naturelle.

Sa fonction de ville universitaire donne à La Rochelle une forte proportion de 18-24 ans mais un déficit de 25-30 ans qui quittent la ville pour trouver un premier emploi après y avoir étudié.

Parmi les habitants de l'agglomération rochelaise en 1999, 26,8% d'entre eux ne résidaient pas sur le territoire en 1990, ce qui témoigne de l'attractivité du territoire et des apports importants en population.

Le vieillissement de la population de l'agglomération de La Rochelle est un phénomène observé depuis longtemps. Sur ce territoire, la part des plus de 60 ans dépasse juste les 22%, ce qui est nettement en dessous de ce qui est constaté au niveau du département (près de 28%). C'est l'attractivité économique qui a permis à l'agglomération de résister au vieillissement grâce à l'arrivée de nombreux actifs.

Entre 1990 et 1999, les migrations résidentielles ont eu tendance à accélérer de vieillissement de la ville-centre et des communes périphériques alors que dans les deuxième et troisième couronnes les apports d'actifs et de leurs familles ont été substantiels.

Le nombre de personnes par ménage est passé de 2,5 en 1990 à 2,2 en 1999, ce qui est en partie révélateur du vieillissement de la population. Pendant la même période, les ménages comportant une personne vivant seule ont augmenté de près de 60%.

### ***3.2.2 Foncier, logement et habitat***

*Une offre de logements qui doit s'adapter aux apports de populations diverses.*

Les disponibilités foncières sont insuffisantes pour accomplir les objectifs de production de logements. L'obligation fixée par le ScOT de réaliser au minimum 20% de logements sociaux dans les opérations futures est un premier pas pour combler le déficit du territoire non négligeable sur les communes autres que La Rochelle. Les zones d'extensions urbaines sont très consommatrices d'espace et très orientées vers l'habitat individuel.

En 1999, la ville-centre concentrait plus de 93% des logements collectifs de l'agglomération. Mais le logement individuel est celui qui domine sur le territoire de l'agglomération (58,5% des résidences principales de l'agglomération) : le lotissement est devenu la forme exclusive de l'habitat, créant un paysage neuf mais visuellement monotone et répétitif.

Même si l'agglomération rochelaise est, comme la plupart des espaces littoraux, un territoire à la fois touristique et de villégiature, on y compte une proportion relativement peu importante de résidences secondaires, soit 7% de l'ensemble des résidences en 1999. Après La Rochelle (53%), Châtelailon-Plage est la commune qui accueille le plus de résidences secondaires (25% des résidences secondaires de l'agglomération).

### **3.2.3 Agriculture et autres activités primaires**

*Une activité marginale qui résiste difficilement à l'étalement urbain.*

La SAU représente 58% du territoire de la Communauté d'Agglomération. Les agriculteurs exploitants sont plus jeunes que la moyenne.

Le conflit d'usage le plus fort est entre l'étalement urbain, pour l'habitat et les activités, et l'utilisation agricole de ces terres. Les petites exploitations et les propriétaires exploitants sont les plus vulnérables face au développement urbain dans l'avenir.

### **3.2.4 Développement économique et emploi**

*Une économie basée sur un tissu industriel en pointe.*

La Rochelle est le principal pôle d'activité du département et le principal pôle d'échange commercial et touristique de la région. Depuis 1995, la zone d'emploi de La Rochelle connaît une croissance importante du nombre d'emplois, supérieure à la moyenne nationale.

En 2000, 1091 entreprises ont été créées dans l'aire urbaine de La Rochelle. Le taux de création d'établissements dans l'aire urbaine de La Rochelle (14,2) est le plus élevé de la région Poitou-Charentes.

Le secteur tertiaire est très représenté dans l'économie du Pays Rochelais mais l'aire urbaine de La Rochelle se distingue par un secteur industriel qui, entre 1990 et 1999, crée de l'emploi. L'aire urbaine est caractérisée par deux secteurs : l'industrie automobile et la construction navale, aéronautique et ferroviaire, qui totalisent 5,2% de l'emploi local. L'administration publique, l'éducation et la santé-action sociale sont

les principaux employeurs, comme c'est le cas des aires urbaines qui ont le statut de chef-lieu.

Les Zones d'Activité de l'agglomération représentent 492 ha et sont quasiment saturées. Le taux de remplissage y est de 78%.

On observe une diminution des effectifs des artisans, commerçants et chefs d'entreprises en lien avec la cessation d'activités. Elle marque le non-renouvellement de cette catégorie dans le milieu local.

### **3.2.5 Santé et dépendance**

L'agglomération de La Rochelle est globalement bien pourvue en établissements pour personnes âgées et concentre un nombre conséquent de services à domicile agréés. Ce territoire accueille, par ailleurs, une proportion relativement faible de bénéficiaires de l'APA, en comparaison avec d'autres territoires du littoral.

### **3.2.6 Transports et déplacements**

*Une offre de transports développée grâce à son statut de métropole.*

Le projet routier de l'A 831 est celui qui aura les répercussions les plus importantes pour l'agglomération. Il a deux échangeurs sur le territoire de l'agglomération ou à proximité.

Les migrations alternantes : 52,5% des actifs de l'agglomération résident et travaillent dans deux communes différentes ; 66,2% ont leur origine et/ou leur destination à La Rochelle dont 27,5% sont internes à la ville. Les déplacements sur la commune de La Rochelle se révèlent ainsi d'une importance majeure pour l'ensemble de l'agglomération.

Compte tenu de la concentration de l'emploi sur la ville-centre, les migrations pendulaires se sont accentuées. Ceci s'explique par le fait que les actifs travaillant en plein cœur de l'agglomération sont contraints de résider de plus en plus loin. Ces déplacements quotidiens vers le lieu de travail se font majoritairement en voiture individuelle, ce qui contribue à congestionner les réseaux de circulation.

<b>Territoires et constats</b>	<b>Enjeux</b>	<b>Pistes de solutions</b>
<b>Le pôle urbain central</b>  Des réserves foncières presque inexistantes.  Des espaces denses en continuité de la ville-centre.	Répondre à la croissance de la population.	Promouvoir le renouvellement urbain pour densifier les zones déjà urbanisées.  Valoriser les centres-bourgs en développant la mixité fonctionnelle.

<p><b>Les espaces littoraux</b></p> <p>Forte pression urbaine</p> <p>Les communes littorales du nord connaissent une pression urbaine forte liée à l'installation de ménages d'actifs.</p> <p>Les communes littorales du sud ont une forte fonction résidentielle.</p>	<p>Apporter des réponses à la mixité socio-démographique</p>	<p>Développer le logement à vocation sociale en dehors de la ville-centre.</p> <p>Promouvoir la mise en place de services non saisonniers.</p> <p>Développer des solutions de transports adaptées pour les personnes âgées résidant à l'année.</p>
<p><b>Les espaces ruraux</b></p> <p>Des bourgs individualisés.</p> <p>Des coupures d'urbanisation entre ces bourgs, qui font l'objet d'une forte pression foncière.</p>	<p>Maîtriser le potentiel d'attractivité de ce territoire</p>	<p>Maintenir un bon niveau d'équipements et de services.</p>

### Quelle attractivité pour la zone de la Rochelle ?

L'étude de l'INSEE Poitou-Charentes<sup>1</sup> avait mis en évidence le dynamisme de l'aire urbaine de La Rochelle en établissant une comparaison avec un groupe de onze aires urbaines de taille équivalente situées également sur le littoral. Il serait toutefois intéressant de considérer le potentiel d'attractivité relatif de l'aire urbaine de taille plus importante qui se trouve pourtant à proximité de La Rochelle : l'aire urbaine de Bordeaux.

La population de l'aire urbaine de Bordeaux est relativement jeune. En effet, la part des 15 à 29 ans est de 23,9% pour les hommes et de 22,4% pour les femmes contre 22,3% et 19,4% respectivement dans l'aire urbaine de La Rochelle. A contrario cette dernière a une proportion plus forte d'habitants âgés de 60 ans et plus ainsi que de retraités. (22,9% contre seulement 19,3% dans l'aire urbaine de Bordeaux).

<sup>1</sup> Décimal, INSEE Poitou-Charentes, n°270, février 2007

Néanmoins, la démographie de La Rochelle est dynamique. Entre 1990 et 1999 la population a cru au rythme annuel de 1,2% contre 0,7% à Bordeaux. Cette croissance est essentiellement due aux tendances migratoires car le taux de natalité qui s'élève à 11,2 est inférieur d'un point à celui de Bordeaux. En revanche, le taux annuel de variation de la population due au solde migratoire est de 0,9% contre seulement 0,3% dans l'aire urbaine de Bordeaux, ce qui témoigne d'un niveau d'attractivité relativement élevé de La Rochelle.

Cette attractivité est également révélée par un certain nombre d'indicateurs d'activité économique. Malgré la situation du chômage globalement moins positive que dans l'aire urbaine de Bordeaux, la Rochelle a connu, entre 1990 et 1999, une croissance de l'emploi en moyenne plus forte. Le taux de variation de l'emploi total au lieu de travail s'élève à 1,3% dans l'aire urbaine de La Rochelle contre 0,7% à Bordeaux. Par ailleurs La Rochelle se caractérise par une mobilité assez forte. En 1999 la part des actifs qui travaillent et résident dans deux départements différents était de 4%. Dans l'aire urbaine de Bordeaux cette proportion n'est que de 2,4%.

La Rochelle se caractérise par ailleurs par un paysage entrepreneurial dynamique. La structure de l'emploi se caractérise par une proportion élevée de l'emploi non-salarié. Elle s'élève à 11,3% contre 9,9% à Bordeaux. En outre, le taux de création d'entreprise est de 14,3% ce qui est d'un point supérieur au taux de création dans l'aire urbaine de Bordeaux.

Enfin les revenus sont assez comparables dans ces deux aires urbaines. Si La Rochelle affiche un revenu net imposable légèrement supérieur à celui de Bordeaux, le salaire net horaire moyen est, lui, légèrement inférieur pour toutes les catégories professionnelles à l'exception des cadres.

Il semblerait donc que malgré le dynamisme de l'aire urbaine de Bordeaux soutenu notamment par les grands projets urbains de la métropole bordelaise, La Rochelle préserve un niveau d'attractivité important dont témoignent les tendances démographiques et économiques observées.

## DONNÉES STATISTIQUES COMPLÉMENTAIRES POUR L'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE

### Indice de jeunesse

	Commune de La Rochelle	Périphérie de La Rochelle	CA de La Rochelle
2005	0,96	1,05	1,00
2015	0,89	0,81	0,84

### Age moyen de la population

	Commune de La Rochelle	Périphérie de La Rochelle	CA de La Rochelle
2005	39,7	40,7	40,2
2015	40,0	42,7	41,4

### Evolution globale de la population entre 2005 et 2015

Commune de La Rochelle	Périphérie de La Rochelle	CA de La Rochelle
+9,9%	+36,0%	+14,2%

### Evolution de la population de plus de 60 ans entre 2005 et 2015

Commune de La Rochelle	Périphérie de La Rochelle	CA de La Rochelle
+17,1%	+74,3%	+34,1%

### 3.3 L'ILE DE RE

<b>Démographie</b>						
Population totale (1999)		16 500				
<b>Omphale (données Ré/Marennes-Oléron)</b>		<b>2005</b>	<b>2015</b>	<b>2030</b>	<b>Département 2005</b>	<b>France 2005</b>
Moins de 20 ans		19,8%	13,2%	16,8%	21,9%	24,9%
Plus de 60 ans		31,2%	26,7%	44,3%	27,0%	20,8%
Plus de 75 ans		12,2%	9,9%	17,6%	10,9%	8,1%
Plus de 85 ans		2,5%	3,1%	4,7%	2,4%	1,8%
Indice de jeunesse		0,63	0,49	0,38	0,82	1,2
Evolution de la population de plus de 60 ans entre 2005 et...			31,1%	86,0%		
<b>Logement et habitat</b>					<b>Département</b>	<b>Région</b>
Part de propriétaires occupants parmi les plus de 75 ans		88,3%			81,90%	81,10%
Part de plus de 75 ans résidant en logement individuel		93,8%			82,40%	84,60%
Part des plus de 75 ans vivant seuls		47,6%			51,70%	52%
Age moyen des acheteurs de maisons anciennes		50,7			47,1	44,6
<b>Développement économique et emploi</b>					<b>Région</b>	
Part des plus de 60 ans ayant un revenu annuel inférieur à 5000 euros		6,3%			12,70%	
Revenu mensuel moyen (pensions et retraites)		1 758			1359	
<b>Santé et dépendance</b>					<b>Département</b>	<b>France</b>
Part de bénéficiaires APA à domicile		1,3%				
Part de bénéficiaires APA en établissement		2,1%				
Taux de places en EHPAD		6,36			7,7	7,15
Nombre de services d'aide à domicile		8				

***L'île de Ré est un territoire très attractif qui accueille une population relativement très âgée et bien plus aisée que la moyenne. La croissance de la population contribue à la saturation d'un espace géographiquement contraint.***

### ***3.3.1 Démographie***

*Une population permanente vieillissante et qui augmente régulièrement grâce au solde migratoire.*

Le recensement de 1999 établissait la population de l'île de Ré à 18 000 habitants. Entre 1990 et 1999, le nombre d'habitants a augmenté de 18%, ce qui est le taux le plus élevé parmi les pays du littoral. L'accroissement de la population est cependant plus marqué dans le canton sud que dans le canton nord : la construction du pont a facilité l'accès au continent et une installation rapide de nouveaux habitants. La construction du pont a entraîné une croissance quasi-exponentielle de la population. L'augmentation du nombre d'habitants est basée sur une part croissance du solde migratoire par rapport au solde naturel.

La population de l'île de Ré n'échappe pas au vieillissement observé sur le littoral. Les plus de 60 ans représentaient 33% des habitants de l'île en 1999. Le vieillissement est encore plus marqué sur le canton nord, où le nombre de personnes âgées dépasse les 35% (moins de 30% dans le canton sud). Ce sont les migrations de retraités qui expliquent ce phénomène, comme le montre le taux de retraités qui approche 27%.

L'indice de jeunesse est faible et diminue, sur l'ensemble du territoire insulaire.

Tout ce ci contribue à l'augmentation de la part des personnes âgées dans la population totale. Même si le canton sud accueille moins de personnes âgées que le canton nord, il ne dispose pas pour autant d'un réservoir de jeunesse.

### ***3.3.2 Foncier, logement et habitat***

*Une ressource rare qui devient de plus en plus chère et contribue largement au phénomène de ségrégation socio-spatiale.*

L'île doit affronter une forte pression foncière qui est alimenté par la maîtrise de l'urbanisation : les multiples protections et inventaires environnementaux qui ne permettent l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones.

La liaison directe au continent, après la construction du pont, a eu un effet indéniable sur le rythme de construction. Les résidences principales augmentent parmi l'ensemble des logements, notamment en raison d'un solde migratoire très positif et une large majorité d'arrivants originaires de La Rochelle.

Pendant les dernières années, le marché des résidences secondaires a été très dynamique. Le schéma directeur préconisait un ralentissement de la construction pour éviter l'épuisement trop rapide des espaces constructibles et éviter que les nouvelles constructions, compte tenu du prix foncier, ne soient affectées qu'aux résidences secondaires. La répartition des réserves urbanisables entre les

communes accentue le déséquilibre de la construction et de la population entre les deux cantons. La construction neuve bénéficie en majorité aux résidents secondaires, essentiellement dans le nord de l'île où plus de 50% des constructions neuves sont destinées à des résidences secondaires.

Le marché du logement est soumis à de très fortes pressions, notamment dans le secteur des résidences secondaires, qui induit un niveau très élevé du marché. Ce phénomène, cumulé à la très forte pression foncière, entraîne une forte tension sur le marché des résidences principales, rendant difficile la recherche d'un logement sur l'île. C'est pourquoi il est devenu impossible pour de nombreux salariés permanents et saisonniers de se loger, ce qui entraîne de fait pour les entreprises insulaires des difficultés à recruter, former et fidéliser des salariés. Les disponibilités foncières sont légèrement insuffisantes au regard des besoins en logement énoncés. Très spécifiquement sur ce territoire, la réduction de construction de résidences secondaires s'impose.

La faible proportion de logement social sur le territoire ne permet pas d'atténuer les effets de cette pression foncière qui favorise l'homogénéité socio-économique de la population. Le logement social ne s'élève qu'à 4,7% des résidences principales. On peut distinguer Saint-Martin et La Flotte qui sont les deux communes les mieux pourvues en parc locatif social.

### ***3.3.3 Agriculture et autres activités primaires***

*Une activité à forte valeur patrimoniale mais qui souffre du vieillissement de la population active.*

Bien que très important dans l'économie rétaise, l'agriculture a perdu près de 2/3 de ces actifs lors des 30 dernières années. L'agriculture traditionnelle se caractérise par des productions de qualité, sur des surfaces à l'écart de la spéculation foncière (sites classés) et bénéficiant d'un climat favorable. Grâce à la forte attractivité saisonnière de l'île, les exploitants peuvent facilement écouler leurs productions par la vente directe, ce qui démontre l'importance de la saison estivale sur le maintien de l'agriculture.

Mais le vieillissement de la population active agricole et sa diminution, conjugués aux difficultés liées à la reprise ou à l'installation des jeunes exploitants, constituent des handicaps très inquiétants.

La saliculture et l'ostréiculture sont deux autres activités primaires qui sont des éléments fondamentaux du patrimoine de l'île.

### ***3.3.4 Développement économique et emploi***

*Un développement économique soutenu par le tourisme mais qui subit les effets d'une forte saisonnalité.*

Le taux d'activité de l'île demeure faible (40,3% contre plus de 50% pour le département), malgré une nette progression entre 1990 et 1999. La population active est principalement composée d'employés (33,9%) et d'ouvriers (22%).

Viennent ensuite les artisans, commerçants et chefs d'entreprises (17,9 %) et les professions intermédiaires (11,9 %). Les agriculteurs représentent 7,9 %, les cadres et les professions intellectuelles supérieures 6,4 %.

Le marché de l'emploi est marqué par une forte saisonnalité ce qui entraîne des difficultés à attirer puis retenir des compétences. Ceci n'est pas favorisé non plus par le niveau de vie nécessaire pour se loger sur l'île.

On constate que la part des jeunes actifs régresse sur les deux cantons de l'île et un peu plus de 50% des actifs ont plus de 40 ans en 1999. C'est le canton sud, producteur de richesse, qui continue à voir sa population active augmenter. En revanche, la vocation de villégiature du canton nord se manifeste avec la poursuite de la croissance du nombre de retraités.

Les secteurs d'activités pourvoyeurs d'emplois sont le bâtiment, les métiers liés au tourisme (hébergement, restauration et thalassothérapie), le nautisme, les grandes surfaces alimentaires, les agences immobilières et les activités primaires dynamisées par les coopératives : ostréiculture/saliculture, agriculture, fermes aquacoles.

L'attractivité du cadre de vie et la proximité de La Rochelle incitent des personnes très qualifiées à s'installer sur l'île de Ré et donc à y créer leur entreprise, notamment dans le secteur des services.

Le secteur du commerce est le mieux représenté parmi les entreprises implantées sur l'île. A côté du commerce traditionnel, toutes les communes disposent d'un marché couvert ou de plein vent, qui complète l'offre commerciale de centre bourg ou centre ville en hiver. En plus des commerces ouverts à l'année, des commerces non sédentaires viennent compléter l'offre commerciale lors de la période touristique d'été. On observe que, pour leurs achats, les consommateurs rétais portent leur choix vers l'offre commerciale de La Rochelle et son agglomération.

La capacité d'accueil des zones d'activités est fortement concentrée sur le canton sud. Malgré une tendance à l'aménagement de ce type d'équipements, l'île de Ré semble souffrir d'une insuffisance de locaux et de terrains pour des installations professionnelles.

Le tourisme constitue la première ressource économique de la Charente-Maritime. Les effets économiques du tourisme ne sont pas les mêmes puisque le nord, par sa vocation plus rurale et la qualité du cadre naturel, est plus fragile devant les effets du développement touristique. Le canton sud, plus urbanisé, doit concilier le poids du tourisme saisonnier avec son intégration plus marquée à l'agglomération rochelaise.

### *3.3.5 Santé et dépendance*

L'île dispose notamment d'un hôpital local et de trois maisons de retraite (deux privées, une publique). L'ADMR est la structure historiquement présente qui coordonne les services à domicile sur l'île de Ré.

### **3.3.6 Transports et déplacements**

*Une saturation du réseau routier, sans perspective de développement possible, qui risque de s'aggraver avec la gratuité du pont*

L'île de Ré est desservie depuis mai 1988 par un pont accessible après versement d'une redevance à un péage. La particularité géographique de l'île en fait une bande étroite qui traverse une route départementale sur 38 km et près de 100 km de cheminements (pistes cyclables). L'étroitesse ainsi que la préservation du site rendent impossible la création d'autres structures routières.

L'île de Ré doit affronter d'importants problèmes de circulation en devenant un haut lieu touristique en été. L'ouverture du pont, l'aménagement à 2x2 voies de la rocade nord de La Rochelle, la diminution du temps de parcours vers la Charente-Maritime (nouvelles liaisons routières, desserte TGV) ont largement facilité l'accès à l'île. Ainsi, il n'est pas rare que, l'été et les jours d'affluence, les axes routiers de l'île soient complètement congestionnés, faisant passer la durée de la traversée nord/sud de 45 minutes par circulation fluide à deux heures.

Le passage à la gratuité du pont, prévue en 2012, fait craindre aux habitants et aux élus les mêmes conséquences observées sur l'île d'Oléron dont l'accès au pont est gratuit. En effet, l'afflux massif de touristes et de véhicules, de façon régulière, peut avoir des conséquences sur l'environnement dont dépendent de nombreuses activités indispensables au développement économique de l'île.

#### **Rivedoux-Plage**

Il faut être conscient de la spécificité de cette commune, qui ne connaît pas le même développement que dans le reste de l'île, compte tenu de sa proximité avec La Rochelle.

Depuis 1999, la population a augmenté de 28,3%. La commune compte une majorité de résidences principales sur son territoire, ce qui n'est pas le cas vers le nord de l'île. La population permanente est composée de ménages très riches et de quelques cas sociaux, de gens qui travaillent sur LR (cadres, professions libérales...). Compte tenu du coût du foncier, les retraités sont relativement aisés. La population est plutôt homogène, « en haut de gamme ». La location à l'année s'est développée sur la commune au détriment de la location saisonnière pratiquée auparavant. Preuve du dynamisme démographique de la commune, Rivedoux est (presque) le seul village de l'île à ne pas subir de fermeture de classes à la rentrée prochaine.

La commune a engagé un programme de logements sociaux : 4 sont en voie de construction (2 T3, 2 T4). Un projet d'une douzaine de logements sociaux devrait être effectif en 2010. L'objectif est d'atteindre une vingtaine de logements sociaux en 2014.

La population âgée venant s'installer est plutôt aisée, à 50% originaire de région parisienne.

Un exploitant agricole souhaite se réinstaller sur la commune. La commune a surtout une tradition ostréicole : on compte un grand nombre d'ostréiculteurs, les exploitations deviennent très grosses, les transmissions se déroulent dans de bonnes conditions.

Territoires et constats	Enjeux	Pistes de solutions
<p><b>Nord de l'île de Ré</b></p> <p>Viellissement plus important</p> <p>Territoire de villégiature essentiellement</p> <p>Un enclavement assez marqué</p> <p>Rural prédominant</p>	<p>Maintenir et développer une offre de services et commerces diversifié et accessible</p>	<p>Promouvoir la mise en place de services non saisonniers</p> <p>Développer des solutions de transports adaptées pour les personnes âgées résidant à l'année</p>
<p><b>Sud de l'île de Ré</b></p> <p>Population plus jeune</p> <p>Croissance de population</p>	<p>Risque de ségrégation socio-spatiale au détriment des actifs</p>	<p>Développer le parc locatif social.</p> <p>Equilibrer les parts respectives de populations</p>

légèrement plus forte		jeune/âgée, active/inactive
Espace privilégié pour l'installation des activités de production		

### 3.4 LE PAYS ROCHEFORTAIS

<b>Démographie</b>					
Population totale (1999)	57 050				
<b>Omphale</b>	2005	2015	2030	Département 2005	France 2005
Moins de 20 ans	23,3%	16,3%	18,7%	21,9%	24,9%
Plus de 60 ans	24,5%	23,0%	38,3%	27,0%	20,8%
Plus de 75 ans	9,8%	8,9%	16,0%	10,9%	8,1%
Plus de 85 ans	2,2%	2,8%	4,2%	2,4%	1,8%
Indice de jeunesse	0,95	0,71	0,49	0,82	1,2
Evolution de la population de plus de 60 ans entre 2005 et...		+26,4%	+66,6%		
<b>Logement et habitat</b>				Département	Région
Part de propriétaires occupants parmi les plus de 75 ans	80,6%			81,90%	81,10%
Part de plus de 75 ans résidant en logement individuel	78,5%			82,40%	84,60%
Part des plus de 75 ans vivant seuls	54,0%			51,70%	52%
Age moyen des acheteurs de maisons anciennes	41,8			47,1	44,6
<b>Développement économique et emploi</b>				Région	
Part des plus de 60 ans ayant un revenu annuel inférieur à 5000 euros	10,7%			12,70%	
Revenu mensuel moyen (pensions et retraites)	1 514			1359	
<b>Santé et dépendance</b>				Département	France
Part de bénéficiaires APA à domicile	7,8%				
Part de bénéficiaires APA en établissement	10,5%				
Taux de places en EHPAD	11,9			7,7	7,15
Nombre de services d'aide à domicile	14				

***Le Pays Rochefortais est un territoire de croissance démographique, grâce aux apports extérieurs de population qui contribuent, de façon limitée, au vieillissement du territoire. Le tissu économique est très dépendant de l'extérieur du territoire, la population active peu qualifiée.***

### ***3.4.1 Démographie***

*Un territoire au vieillissement relativement limité mais qui tendra à s'accélérer.*

La population du Pays Rochefortais a crû de 3,4% entre 1990 et 1999. Depuis 1990, les taux d'évolution du Pays Rochefortais sont fortement liés à des soldes migratoires positifs. L'influence du solde naturel s'est réduite traduisant un vieillissement de la population. Ces tendances d'évolution ne font que confirmer le phénomène d'héliotropisme et de thermotropisme qui s'exerce sur le territoire. La qualité de vie du territoire est un facteur essentiel dans l'attrait de la population, notamment des migrants qui cherchent une résidence pour leur retraite. Selon les acteurs de terrain, l'accueil de personnes âgées s'est massifié depuis le début des années 2000.

Les origines des immigrants dans le Pays sont diverses mais le Pays attire principalement des habitants provenant de la région Ile-de-France voire de l'étranger (notamment les Britanniques).

Le Pays est marqué par la forte ampleur des migrations résidentielles : en 1999, seulement 46,8% des habitants occupaient le même logement qu'en 1990. Sur la période 1990-1999, 17,1% des arrivants sont originaires d'une autre région.

La population du territoire est relativement âgée. L'indice de jeunesse diminue, se positionnant à 0,96 en 1999. Une part importante de seniors s'est installée sur le territoire : entre 1990 et 1999, 1 nouvel arrivant sur 5 avait de 40 à 60 ans et 9% de 60 à 74 ans.

Cette tendance au vieillissement s'est traduite doublement : la part des plus de 60 ans dans la population a augmenté (de 22,3% à 24,87% de 1990 à 1999) et la part des moins de 30 ans a diminué. On constate bien un attrait du territoire pour les personnes âgées mais l'apport récent d'habitants contribue au ralentissement du vieillissement de la population.

Cette arrivée massive de population aux revenus relativement élevés, en accentuant la tension sur le marché du foncier, fait fuir la population de jeunes actifs qui partent s'installer dans les zones rurales.

La taille des ménages a beaucoup évolué aussi. La taille des ménages du pays Rochefortais a sensiblement diminué entre 1990 et 1999 passant de 2,61 à 2,40 personnes par ménages. Le rajeunissement ressenti par les élus ces dernières années pourrait révéler un ralentissement de la diminution de la taille des ménages grâce à l'installation des jeunes couples avec enfants.

Selon les projections de l'INSEE, le Pays Rochefortais, aujourd'hui moins touché que le reste du littoral par le vieillissement de la population, fera partie des

territoires littoraux les plus atteints par l'augmentation de la proportion de personnes âgées. Les plus de 75 ans représenteront plus de 17,2% de la population totale en 2030 (16,3% sur le littoral).

#### **3.4.2 Foncier, logement et habitat**

*Une augmentation du coût du logement dont les effets ne sont pas atténués par l'offre du parc social.*

Le Pays Rochefortais dispose a priori de plus de réserves foncières que nécessaires à l'horizon 2013, même dans l'hypothèse la plus consommatrice d'espace.

La proximité de l'agglomération rochelaise, économiquement très dynamique et qui attire de nouvelles populations, a des effets sur l'urbanisation du Pays Rochefortais. Les contraintes foncières et la hausse des prix constatés à La Rochelle incitent les actifs à chercher de nouveaux logements sur les territoires proches où les conditions d'habitation restent attractives et moins onéreuses. Les zones « privilégiées » (littoral ou périphérie immédiate de Rochefort) attirent des populations pouvant accéder à la propriété ou à des loyers en forte hausse.

L'habitat sur le Pays Rochefortais est plus vieux que sur le département : 43,6% des logements dataient d'avant 1949 sur le Pays ; ce chiffre tombe à 35,8% pour le département. Les grands logements T4 ou T5 sont surreprésentés au détriment des T1 et T2. Ces proportions élevées de grands logements reflètent une domination des logements individuels. Le parc est globalement confortable, notamment en raison du caractère relativement récent des logements de l'Agglomération.

Le taux de résidences principales était de 80% sur le Pays (1999). Le taux de résidences principales n'est que de 13,4% sur le Pays Rochefortais. Le taux de vacance des logements était relativement faible, 6,8% pour le Pays. Ce chiffre diminue fortement depuis, traduisant un marché du foncier tendu sur le Pays.

La part des résidences secondaires dans le parc total augmente, passant de 11,6% à 13,4% entre 1990 et 1999. On observe une concurrence entre l'habitat permanent et l'habitat secondaire, compte tenu des contraintes physiques d'urbanisation.

Les logements sociaux représentaient 11% du parc des résidences principales en 1999. Le ScOT fixe la production de 20% de logements sociaux à l'avenir mais les PLU n'établissent pas de planification de la production de logements sociaux et n'offrent pas d'outils pour en réaliser. Les demandes en logements sociaux se concentrent sur la commune de Rochefort. Elles proviennent essentiellement de petits ménages qui ne sont pas composés que d'actifs : 26% ont plus de 60 ans et 16% ont moins de 25 ans.

#### **3.4.3 Agriculture et autres activités primaires**

*Une population active agricole en forte diminution malgré la forte empreinte de cette activité sur le territoire*

La SAU représente 70% du territoire du Pays Rochefortais. Le nombre d'exploitations a fortement diminué (-52%) mais l'activité agricole a toujours un fort impact sur le territoire. Dans les dix prochaines années, on peut craindre une forte baisse du nombre d'exploitations : 1 exploitant sur 3 avait plus de 55 ans en 2000, ce que ne compenseront pas les installations de jeunes agriculteurs pour qui le lancement d'une activité est difficile sans patrimoine foncier.

Les conflits d'usage se font plus aigus entre les agriculteurs et l'urbanisation récente, en particulier sur les terres hautes du territoire.

#### ***3.4.4 Développement économique et emploi***

*Un tissu économique fragile marqué par une population active peu qualifiée et aux revenus modestes.*

Le taux de chômage est très élevé (17,9%). Le tissu industriel du Pays Rochefortais souffre d'un certain nombre de handicaps : productivité moyenne par salarié sensiblement inférieure à la moyenne nationale, faible taux d'exportation, sous-encadrement. La population active du pays Rochefortais en 1999 représentait 42,8% de la population totale.

Le territoire dépend dans une certaine mesure de l'extérieur, s'agissant des principales activités économiques, liées au secteur public et en particulier à celui de la Défense. Le secteur « concurrentiel » jouit d'un tissu d'entreprises diversifié, avec des entreprises de rang international mais souffre du faible niveau de qualification des actifs. On compte aussi beaucoup de PME sous-traitantes pour de grands groupes industriels. Les mouvements récents d'entreprises mettent en évidence un faible dynamisme.

Le tourisme est encore peu développé. Il s'agit surtout d'un tourisme de passage car le territoire éprouve des difficultés à retenir les touristes pour une ou plusieurs nuits.

#### ***3.4.5 Santé et dépendance***

Le territoire est assez bien pourvu en établissements pour personnes âgées et dispose d'un nombre de places en établissements qui le positionne parmi les Pays les mieux dotés (21% de la capacité du littoral). Les services à domicile sont dominés par des entreprises privées.

#### ***3.4.6 Transports et déplacements***

*La résidentialisation de la périphérie de Rochefort entraîne des mouvements pendulaires importants*

Les espaces consacrés à l'activité économique sont concentrés, essentiellement sur Rochefort, ce qui entraîne nécessairement des mouvements pendulaires

importants. Le phénomène de résidentialisation des communes observé sur le Pays Rochefortais est à l'origine de l'augmentation croissante des mouvements pendulaires, engendrant des difficultés de circulation sur l'ensemble des grands axes en particulier aux abords de Rochefort.

Un service de transport à la demande a été mis en place, conformément à l'objectif affirmé dans le Plan de Déplacement Urbain, mais il est encore peu utilisé. La Communauté d'Agglomération de Rochefort a développé, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, une liaison cadencée ferroviaire reliant ces deux territoires, notamment pour faciliter les trajets domicile-travail.

## **Echillais**

La commune d'Echillais, située à environ 5 kilomètres de Rochefort, compte 2921 habitants et environ 400 habitants de plus de 60 ans. La population est composée de population originaire du village et de nouveaux arrivants (les personnes âgées sont originaires de la région parisienne, de la Côte d'Azur).

Les maires du canton trouvent des solutions pour développer les services de proximité : les PLU permettent de mettre en place des ZAC. Sur la commune d'Echillais, le maire a choisi de développer les logements sociaux en y associant en permanence des commerces de proximité appropriés.

La construction d'un immeuble de 31 appartements vient de s'achever avec commerces au rez-de-chaussée, 9 T1 au premier étage destinés au public des personnes âgées, isolées. La mairie a reçu 135 demandes (principalement des jeunes couples).

La commune travaille sur un projet de création d'une autre ZAC de 37 ha avec des logements sociaux. Pour maintenir de services de proximité, la commune souhaite utiliser les dispositions législatives existantes qui permettent d'empêcher la transformation d'un local commercial en logement.

La commune agit également pour développer les transports avec lignes régulières et lignes Rbus : le maire a obtenu la création d'arrêts supplémentaires qui relieront Echillais à Rochefort (sur la ligne Oléron-Rochefort), pour permettre aux personnes âgées de se rendre sur Rochefort.

Afin d'accueillir les jeunes actifs dans les meilleures conditions, la municipalité a développé des structures d'accueil pour la petite enfance et la jeunesse : crèche, centre de loisirs, local jeunes...

## **St Hippolyte**

Située à 10 km de Rochefort, St Hippolyte compte 1200 habitants environ dont 25% ont plus de 65 ans. Les nouveaux habitants se déplacent beaucoup : ils ont un emploi sur La Rochelle, Rochefort, Saintes ou St Jean d'Angély. La

population vieillit de façon assez remarquable car il y a beaucoup de propriétaires et peu de locataires. Seuls accèdent à la propriété des personnes déjà aisées.

La commune a créé 30 logements : deux tiers étaient destinés à l'accession à la propriété, un tiers à la location. La commune a vendu des terrains viabilisés à un prix relativement bon marché (moins de 30 euros HT/m<sup>2</sup>). Sur les 100 candidats, la municipalité a sélectionné selon des critères permettant d'atteindre l'objectif fixé de rajeunir la population et redynamiser la commune. Un questionnaire précis a permis de choisir les candidats, classés en trois tranches d'âges : moins de 25 ans, 25-35 ans, plus de 35 ans. Les opérations d'accession à la propriété étaient réservées aux primo-accédants, pour qui les remboursements de l'emprunt est moins élevé qu'un loyer. Pour les personnes âgées, la commune prévoit d'accueillir une construction vocation intergénérationnelle près des commerces de proximité.

Territoires et constats	Enjeux	Pistes de solutions
<p><b>Les espaces littoraux</b></p> <p>Forte pression touristique et résidentielle</p>	<p>Maintenir et développer une offre en services et commerces diversifié et accessible</p>	<p>Promouvoir la mise en place de services non saisonniers</p> <p>Développer des solutions de transports adaptées aux personnes âgées résidant à l'année</p>
<p><b>Le pôle urbain et sa périphérie</b></p> <p>Un vieillissement</p>	<p>Des besoins croissants en services spécifiques aux personnes âgées dans un avenir proche</p>	<p>Préparer l'augmentation du nombre de personnes âgées (gérotoncroissance) à moyen-long terme</p>

<p>significatif des centres-villes</p> <p>En périphérie, des espaces à dominante résidentielle pour les actifs du bassin d'emploi</p>		
<p><b>Les espaces ruraux</b></p> <p>Peu d'habitants et de services de proximité.</p> <p>Un début d'urbanisation (spécialisation résidentielle) grâce aux réserves foncières</p>	<p>Un fort développement attendu à moyen/long terme nécessitant un développement de l'offre en services</p>	<p>Préparer le territoire à son développement : infrastructures, gestion du foncier</p>

### 3.5 LE PAYS MARENNES-OLERON

<b>Démographie</b>						
Population totale (1999)		32 504				
<b>Omphale (données Ré/Marennes-Oléron)</b>		2005	2015	2030	Département 2005	France 2005
Moins de 20 ans		19,8%	13,2%	16,8%	21,9%	24,9%
Plus de 60 ans		31,2%	26,7%	44,3%	27,0%	20,8%
Plus de 75 ans		12,2%	9,9%	17,6%	10,9%	8,1%
Plus de 85 ans		2,5%	3,1%	4,7%	2,4%	1,8%
Indice de jeunesse		0,63	0,49	0,38	0,82	1,2
Evolution de la population de plus de 60 ans entre 2005 et...			31,1%	86,0%		
<b>Logement et habitat</b>					Département	Région
Part de propriétaires occupants parmi les plus de 75 ans		88,0%			81,90%	81,10%
Part de plus de 75 ans résidant en logement individuel		94,5%			82,40%	84,60%
Part des plus de 75 ans vivant seuls		51,4%			51,70%	52%
Age moyen des acheteurs de maisons anciennes		49,6			47,1	44,6
<b>Développement économique et emploi</b>					Région	
Part des plus de 60 ans ayant un revenu annuel inférieur à 5000 euros		10,1%			12,70%	
Revenu mensuel moyen (pensions et retraites)		1 391			1359	
<b>Santé et dépendance</b>					Département	France
Part de bénéficiaires APA à domicile		2,60%				
Part de bénéficiaires APA en établissement		3,70%				
Taux de places en EHPAD		7,8			7,7	7,15
Nombre de services d'aide à domicile		5				

***L'attractivité du Pays Marennnes-Oléron contribue autant à l'augmentation de sa population qu'à son vieillissement. Ces évolutions démographiques ont contribué à dynamiser un tissu économique orienté vers l'économie résidentielle. Mais la situation géographique et la saisonnalité de l'activité économique ont accentué la précarité des actifs.***

### ***3.5.1 Démographie***

*La croissance démographique est soutenue en particulier grâce à un solde migratoire positif.*

La population du Pays Marennnes-Oléron a crû de 7% entre 1990 et 1999. Le développement démographique est inégal selon les communes : le pourcentage d'augmentation est 2 fois plus important sur Bassin de Marennnes que sur l'île d'Oléron.

Selon les chiffres du syndicat mixte, cette tendance s'inverse entre 1999 et 2008. Le Pays Marennnes-Oléron compte 35 777 habitants en 2008 : 14 337 sur le Bassin de Marennnes et 21 440 sur l'île d'Oléron. Dans cette période, l'évolution est deux fois plus rapide sur le Bassin de Marennnes que sur l'île d'Oléron.

La population est globalement âgée, comme en témoigne l'indice de jeunesse qui est de 0,55 (1999). Selon Filocom, 21,5% des ménages (3 540) ont plus de 75 ans en 2005, avec une progression de 21% entre 1999 et 2005.

L'augmentation de la population est essentiellement due aux apports migratoires qui s'expliquent par l'arrivée de personnes en fin de carrière professionnelle et de jeunes retraités.

Entre 1990 et 1999, on observe que sur 11 entrées sur le territoire : 4 sont le fait de personnes inactives, 4 de demandeurs d'emploi et 3 de personnes actives. Le territoire attire principalement des inactifs (retraités pour l'essentiel) et des demandeurs d'emploi. Le solde naturel est durablement déficitaire et en accroissement permanent

### ***3.5.2 Foncier, logement et habitat***

*Une pression foncière alimentée par la situation géographique et l'augmentation de la demande. Un marché dominé par les résidences secondaires, par un foncier trop coûteux et par la carence du parc locatif.*

Les disponibilités foncières actuelles semblent suffisantes pour répondre aux besoins en logements au rythme de construction actuel. Mais les zones d'urbanisation future à court terme ne suffiront pas.

Les zones d'inventaire et de protection de l'environnement sont multiples sur le Pays, ce qui vient renforcer la disponibilité du foncier. Cette situation devrait s'amplifier à plus ou moins court terme puisqu'il est prévu que l'ensemble de l'île d'Oléron soit classé.

Le marché immobilier est caractérisé par des acquéreurs âgés et une inflation galopante des prix (en 2007 : 2812 €/m<sup>2</sup> sur l'île d'Oléron et 1750 €/m<sup>2</sup> sur le Bassin de Marennes).

Les résidences principales ne représentent que 46,5% du parc de logements du Pays. Ce sont les résidences secondaires qui participent à la forte augmentation du parc de logements sur le Pays, en particulier en raison de la vocation touristique de l'île d'Oléron. Une majorité des logements en construction neuve sont destinés à de la résidence secondaire. On compte 48,1% de résidences secondaires mais avec des situations très différenciées entre les 2 territoires communautaires : 15,3% sur Bassin de Marennes, 54,3% sur l'île d'Oléron. Ce marché concerne principalement la catégorie des personnes de 40-50 ans en activité.

La vacance des logements est faible (5,3%), ce qui met en évidence une tension sur l'immobilier. Cette tension sur le marché foncier et immobilier n'est pas atténuée par le parc de logements locatifs conventionnés qui est très peu développé sur le territoire et ne compense pas la carence du parc privé. Parmi les demandeurs de logements sociaux, on observe beaucoup de jeunes (1 sur 2 a moins de 35 ans), de personnes seules, de familles monoparentales et de catégories socioprofessionnelles défavorisées. Cette population se retrouve évincée du parc privé par manque de ressources suffisantes.

Le territoire manque de petits logements et de logements de taille intermédiaire. On ne compte que 60% de résidences principales tout confort (avec baignoire ou douche, WC et chauffage central).

D'ici à 2020, une hausse de la population de 14% serait accompagnée d'une augmentation de près de 30% du parc des résidences principales.

### *3.5.3 Agriculture et autres activités primaires*

*Une activité en net recul mais qui constitue toujours un élément identitaire fort*

L'agriculture emploie 12,5% de la population active. La SAU représente 25% du territoire du Pays ; elle est en recul.

L'ostréiculture est une activité fondamentale sur le Pays Marennes-Oléron en raison du nombre de salariés qu'elle emploie mais aussi parce qu'elle est un élément essentiel de l'identité du Pays.

Le secteur agricole connaît une diminution importante du nombre de ses exploitations sur le territoire de l'île d'Oléron. La transmission est quasiment inexistante car les agriculteurs conservent les bâtiments de leur exploitation lors de leur départ en retraite pour les reconvertir dans une logique touristique et spéculent sur les terrains agricoles.

### *3.5.4 Développement économique et emploi*

*Le tissu économique est tourné vers l'économie résidentielle, en raison de la vocation touristique du territoire, ce que confirme la croissance des secteurs du commerce et des services.*

Le Pays Marennes Oléron accueille un tissu économique orienté par l'attractivité touristique du territoire. Le tissu économique est essentiellement composé de très petites entreprises (43% des établissements du territoire ne disposent pas d'effectifs salariés). Les établissements saisonniers actifs sont très nombreux. Le commerce et les services sont une orientation majeure de l'économie du tissu industriel du territoire. Le secteur du Commerce de détail représente la première activité sur le territoire du Pays. Il devance la construction et le secteur sanitaire et social.

L'offre commerciale est globalement satisfaisante puisqu'elle est disponible sur l'ensemble du Pays. La saisonnalité d'une partie de l'économie précarise de nombreux actifs. L'écart de revenus au profit des retraités est marqué, surtout sur l'île d'Oléron.

Une part importante de l'économie dépend des activités primaires : la conchyliculture, et plus particulièrement l'ostréculture dont l'excellence est réputée, sont des vecteurs importants du dynamisme de la filière agricole.

Les pratiques spéculatives sur le foncier et l'immobilier, induites par l'installation croissante et saisonnière de retraités, amenuisent la capacité offerte aux habitants du territoire de s'y loger et d'y construire leur vie en travaillant à l'année. Elle est à l'origine de profondes difficultés dans l'accueil des nouveaux actifs, accentuées lorsque l'offre d'emploi est majoritairement saisonnière. Cela concerne des emplois peu ou moyennement qualifiés et des rémunérations pas toujours attractives, notamment pour de jeunes diplômés plus qualifiés.

La problématique de la transmission des entreprises devient de plus en plus importante compte tenu de la démographie vieillissante des chefs d'entreprise qui, dans un contexte de forte pression foncière et immobilière, souhaitent tirer profit de leurs biens au détriment d'éventuels repreneurs fonciers aux moyens financiers limités.

Les revenus fiscaux (2005) se situent dans la moyenne nationale, ce qui traduit un niveau de vie moyen et une certaine qualité de vie sur le territoire du Pays. Cependant, les traitements et salaires sont nettement inférieurs aux moyennes départementale, régionale et nationale : ceci révèle le développement important d'activités sollicitant peu de qualifications, peu rémunératrices. Enfin, le niveau relativement bon des revenus est porté par les retraites et pensions très supérieures à la moyenne nationale.

Le foncier se faisant de plus en plus rare, les ZA s'approchent de la saturation. Une telle situation pourrait affecter l'attractivité du territoire pour d'éventuels investisseurs qui souhaiteraient s'y implanter.

### *3.5.5 Santé et dépendance*

En 2005, le taux d'équipement en structures pour personnes âgées sur le Pays de Marennes-Oléron (151 lits pour 1 000 hab.) est au dessus de la moyenne départementale (147). (données ARH-CRES-DRASS-IAAT-INSEE-ORS-URCAM 2005).

On compte 11 établissements d'accueil pour personnes âgées (dont 9 EHPAD) pour une capacité de 682 places sur le territoire. Cependant, le territoire jouit d'un potentiel d'accueil occupé à plus de 99% et des durées d'attentes qui s'allongent.

Les services aux personnes âgées permettent de favoriser le maintien à domicile. Sur l'île d'Oléron, la mise en réseau est très avancée (maison PHARE, CLIC). Sur le Bassin de Marennes, il n'existe pas de CLIC mais le CCAS de Marennes s'avère le point d'ancrage du dispositif.

### 3.5.6 Transports et déplacements

*Un enclavement auquel ne répondent pas les infrastructures ni les services de transports.*

Le territoire est structuré autour d'un axe central de communication Nord Ouest- Sud Est. Le réseau routier secondaire est particulièrement développé, surtout sur l'île d'Oléron. L'offre de transports collectifs repose notamment sur un réseau de bus interurbain qui est jugé inadapté aux besoins du territoire. Une navette relie l'île à la gare TGV de Surgères.

### Un exemple de bonne pratique sur le territoire

#### La maison P.H.A.R.E. (Pour un Habitat Adapté et un Réseau d'entraide)

Cette maison a été inaugurée en juin 2007. On y trouve un logement témoin adapté aux personnes à mobilité réduite. L'objectif est de conduire les gens à construire adapté dès le départ. C'est aussi un lieu ressources qui centralise certains services le SAD PEP 17, le CIAS et le CLIC Oléron.

Territoires et constats	Enjeux	Pistes de solutions
<p><b>Le « centre » du Pays Marennes-Oléron (Saint-Georges, Saint-Pierre, Dolus)</b></p> <p>Une croissance de population sensible à moyen-terme.</p> <p>Un fort taux de résidences secondaires</p>	<p>Des besoins croissants en services spécifiques aux personnes âgées dans un avenir proche</p>	<p>Préparer l'augmentation du nombre de personnes âgées (gérotoncroissance) à moyen-long terme.</p> <p>Equilibrer les parts respectives de populations jeune/âgée, active/inactive</p>

<p><b>La « périphérie » du Pays Marennes-Oléron</b></p> <p>Une croissance démographique relativement forte.</p> <p>Une forte proportion de résidences principales</p>	<p>Proposer une offre de logements accessibles pour les actifs</p> <p>Développer des services propices au maintien et à l'arrivée d'une population active</p>	<p>Maîtriser la consommation foncière liée à la spécialisation résidentielle du territoire.</p> <p>Promouvoir l'accès au logement des jeunes ménages actifs</p>
---	---	---

### 3.6 LE PAYS ROYANNAIS

Démographie						
Population totale (1999)		65 666				
Omphale	2005	2015	2030	Département 2005	France 2005	
Moins de 20 ans	18,2%	11,8%	14,6%	21,9%	24,9%	
Plus de 60 ans	36,6%	29,9%	51,1%	27,0%	20,8%	
Plus de 75 ans	15,1%	11,8%	22,5%	10,9%	8,1%	
Plus de 85 ans	3,2%	3,8%	6,1%	2,4%	1,8%	
Indice de jeunesse	0,50	0,39	0,28	0,82	1,2	
Evolution de la population de plus de 60 ans entre 2005 et...			+27,1%	+68,6%		
Logement et habitat					Département	Région
Part de propriétaires occupants parmi les plus de 75 ans		84,0%			81,90%	81,10%
Part de plus de 75 ans résidant en logement individuel		77,5%			82,40%	84,60%
Part des plus de 75 ans vivant seuls		51,8%			51,70%	52%
Age moyen des acheteurs de maisons anciennes		52,8			47,1	44,6
Développement économique et emploi					Région	
Part des plus de 60 ans ayant un revenu annuel inférieur à 5000 euros		10,1%			12,70%	
Revenu mensuel moyen (pensions et retraites)		1 396			1359	
Santé et dépendance					Département	France
Part de bénéficiaires APA à domicile		15,80%				
Part de bénéficiaires APA en établissement		22,60%				
Taux de places en EHPAD		15,8			7,7	7,15
Nombre de services d'aide à domicile		22				

***Le Pays Royannais connaît une forte croissance démographique et accueille une économie dynamisée par le tourisme mais qui souffre d'un tissu industriel peu développé et d'actifs peu qualifiés.***

### ***3.6.1 Démographie***

*Le solde migratoire positif contribue largement à la croissance démographique du Pays et à son vieillissement.*

Le territoire de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) a connu une croissance démographique de près de 13% entre 1982 et 1999 et qui s'est accélérée entre 1990 et 1999. La croissance de la population est essentiellement due au solde migratoire car le solde naturel est largement déficitaire sur la CARA depuis plus de 25 ans. L'installation de nouveaux habitants sur le territoire connaît une croissance exponentielle. Ces nouveaux habitants sont en particulier des retraités attirés par la qualité de vie sur le territoire.

La population du Pays Royannais est largement vieillissante : la population de plus de 60 ans représentait près de 37% de la population ; pour les plus de 75 ans, le taux est de 14,5%. Le phénomène structurel de vieillissement de la population a tendance à s'accroître avec l'arrivée de personnes âgées venant d'autres territoires.

L'arrivée de ces nouvelles populations contribue au desserrement de l'agglomération en raison d'un apport de population vers les communes de la première et de la deuxième couronne, qui restent proches du littoral et où il existe encore des terrains libres et reliés directement à Royan.

Les retraités se concentrent dans les communes de front de mer. Les personnes âgées s'installent dans des secteurs où la population était jusqu'alors essentiellement composée de couples actifs, contraints de s'installer plus loin à l'intérieur des terres en raison de l'augmentation des prix du foncier et de l'immobilier. Ce phénomène est d'autant plus prononcé que ces populations jeunes disposent de revenus faibles à moyens.

### ***3.6.2 Foncier, logement et habitat***

*Le marché du foncier subit une forte pression, en raison de la raréfaction des espaces libres pour la construction. Une très forte proportion de résidences secondaires qui renforce la pression sur le marché immobilier.*

Pour répondre au manque de foncier et à la demande insatisfaite en constructions neuves, les communes de la CARA ont amorcé une révision de leurs documents d'urbanisme afin de libérer des espaces urbanisables.

La morphologie de l'habitat contribue à accentuer la pression foncière : les logements pavillonnaires, qui représentent 53% des logements commencés entre 1990 et 2006, sont très consommateurs de terrains à construire.

La disponibilité foncière se voit limitée en raison de la loi Littoral, des plans de préventions des risques, des zones protégées. Malgré cela, les réserves foncières du territoire sont abondantes mais risquent d'être consommées de manière dispendieuse par certaines communes de l'aire du ScOT.

La part des résidences principales représentait 49% du parc total et les résidences secondaires 46% en 2002. Les résidences secondaires sont essentiellement concentrées sur le littoral, ce qui rend très difficile le développement résidentiel sur ces territoires. Le faible taux de vacance (4,2% en 1999) témoigne d'une forte tension sur l'immobilier.

L'indice d'occupation des logements a connu ces dernières années une forte diminution. Le nombre moyen d'occupants par ménage est passé de 2,5 à 2,15 en 20 ans. Le vieillissement de la population (augmentation du nombre de personnes seules) explique en partie ce phénomène qui incite à créer de nouveaux logements sur le territoire.

Le marché est largement dominé par la propriété : les logements locatifs ne représentent que 26,9% du parc des résidences principales. Avec 3,5% du parc des résidences principales (2005), le parc social de la CARA est très déficitaire.

### **3.6.3 Agriculture et autres activités primaires**

*Une activité agricole multiforme, composante essentielle du patrimoine et de l'identité du territoire et source de richesse mais à l'avenir incertain.*

La production conchylicole est l'activité agricole qui a le poids économique le plus important sur le territoire puisqu'elle représente 16% des ventes nationales. La progression de l'urbanisation, due à l'arrivée de population, et les risques d'atteinte aux espaces naturels qui peuvent en naître peuvent mettre en péril cette activité qui a un poids économique non négligeable sur le Pays. La question de la transmission des exploitations est un enjeu important pour la pérennité de cette activité.

L'agriculture traditionnelle est en perte de vitesse (baisse du nombre d'exploitations...). La SAU représente près de la moitié du territoire (48%). Sur certains espaces, l'étalement urbain et l'accroissement des prix du foncier ont très largement contribué à la diminution de la SAU.

### **3.6.4 Développement économique et emploi**

*Alors que les activités primaires, très présentes, se fragilisent, le commerce, les services et la construction sont dynamisés par le tourisme, moteur de l'économie.*

Le tourisme est le moteur du développement économique sur le territoire de la CARA. Le développement touristique a permis le développement d'une infrastructure de commerces et de services de qualité présents en grande quantité.

Mais le principal problème commercial est lié à la saisonnalité : une grande partie des commerces ferment leurs portes en dehors de la saison touristique, ce qui prive certaines populations d'un tissu commercial de proximité. Ceci devient une

réelle difficulté pour les personnes dont la mobilité est réduite, ce qui est le cas pour la population âgée.

Le secteur des services aux particuliers est le secteur le plus dynamique du territoire. Il est amené à se développer compte tenu de la croissance démographique et du vieillissement de la population.

Le territoire de la CARA accueille un tissu industriel diversifié mais fragile. Le secteur du bâtiment et des travaux publics est très développé mais la main d'œuvre est insuffisante et peu formée. Ces carences, néfastes au développement de ces activités, peuvent s'avérer encore plus graves si une population de jeunes actifs ne peut pas s'installer sur le territoire en raison du coût trop élevé du foncier.

Le territoire dispose d'une offre intéressante en matière de ZA mais la progression rapide du taux de remplissage fait envisager une très prochaine saturation de ces espaces. Le développement de réserves foncières dédiées aux Zones d'Activités apparaît donc nécessaire pour renforcer l'attractivité du territoire.

### **3.6.5 Santé et dépendance**

La demande en structures d'accueil pour les personnes âgées va aller en s'accroissant dans les prochaines années. Le territoire compte un seul EHPAD public (129 places) et 18 EHPAD privés qui totalisent 1162 places (dont 93% ne sont pas habilitées). En ce qui concerne les EHPA, on recense 5 établissements publics sur le territoire pour 252 lits (75% n'étant pas habilités) et 2 établissements privés pour 60 lits (aucun n'étant habilité).

### **3.6.6 Transports et déplacements**

*L'étalement de l'urbain sur l'agglomération a abouti à l'accroissement des migrations pendulaires sur le territoire.*

Les déplacements domicile-travail tendent à se développer en nombre et en distance, et les infrastructures absorbent chaque été des flux importants. Le premier phénomène s'explique par l'explosion du prix du foncier sur la bande littorale ces dernières années, la croissance de la population et une forte carence en hébergements locatifs, ce qui empêche les ménages aux revenus modestes de se loger à proximité de Royan. C'est une conséquence directe de l'augmentation du foncier et de l'immobilier due à l'arrivée de personnes âgées sur le littoral.

## **Des exemples de bonnes pratiques sur le territoire**

**- La maison de santé pluridisciplinaire de Boutenac-Touvent**

**- Le village intergénérationnel de Floirac**

L'idée de créer un village intergénérationnel est apparue alors qu'une demande croissante de logements se manifeste, soit en location, soit en accession à la propriété. La pression foncière due à l'attractivité du littoral repousse de plus

en plus les jeunes à s'installer dans l'arrière-pays, vers le Sud-est de l'agglomération royannaise. La commune a souhaité maîtriser l'accueil des nouvelles populations en offrant les structures adéquates pour leur vie d'actifs. Les personnes âgées, quant à elles, veulent rejoindre de petits logements adaptés, faciles à entretenir et proches d'un centre de vie et délaissent leurs grandes villas charentaises. La commune dispose de peu d'emplois de services. Pour Floirac, un centre d'hébergement pour personnes âgées serait source de création d'emplois et pourrait servir à conforter les services existants.

Les intentions des porteurs du projet sont de créer un lieu de vie de qualité visant à créer du lien entre les personnes, sans distinction d'âge. Le village sera composé de logements accessibles aux personnes à mobilité réduite ou destinés à accueillir des familles. Un établissement d'accueil de personnes âgées inséré dans la vie du quartier proposera 70 lits dont 20 places en prise en charge spécifique (Alzheimer) et 10 places en accueil de jour.

Les personnes âgées autonomes résidant dans les logements auront la possibilité de prendre leur repas dans la salle de restaurant de l'EHPAD.

Un lieu d'accueil de la petite enfance type micro-crèche (9 à 12 enfants) est sensé répondre aux besoins des nouveaux habitants ou du personnel de l'EHPAD.

Une salle de 120 m<sup>2</sup> servira de centre multi accueil. Un espace central, composé d'une place publique, favorisera les rencontres générationnelles. L'ensemble des espaces de vie s'articulera autour de cette place. Les véhicules n'auront pas accès à cet espace qui sera à vocation strictement piétonnière.

Territoires et constats	Enjeux	Pistes de solutions
<p><b>La presqu'île d'Arvert</b></p> <p>Territoire à vocation touristique</p> <p>Principal secteur de développement de la CARA</p> <p>De fortes contraintes environnementales</p> <p>Un développement démographique soutenu</p>	<p>Valoriser ce territoire stratégique de l'agglomération</p>	<p>Accompagner l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones</p> <p>Accompagner le développement résidentiel avec services et équipements adaptés</p>

des communes		
<p><b>La partie centrale</b></p> <p>Une structuration autour de pôles commerciaux et de communes périurbaines</p> <p>Un territoire dominé par les personnes âgées et les retraités</p>	Proposer une offre de logements accessibles aux actifs	Développer l'offre de logements à caractère social
<p><b>Le Sud-Est du territoire</b></p> <p>Peu d'activités et de population</p> <p>Une pression foncière et résidentielles croissante</p> <p>Une proximité avec l'agglomération de Bordeaux</p>	Absorber un fort développement attendu et déjà amorcé	<p>Préparer ce secteur au développement résidentiel</p> <p>Remédier aux difficultés de déplacements pour la population active comme pour la population âgée</p>

## 4. DEBUT DE REFERENTIEL DE BONNES PRATIQUES

### 4.1 MIEUX PARTAGER LES PROBLÉMATIQUES LIÉES AU VIEILLISSEMENT

#### - Sensibilisation des équipes aux problématiques du logement

L'exemple des conventions collectives avec les PACT ARIM

Les conventions d'objectifs passées entre les PACT ARIM et les conseils généraux des Côtes-d'Armor et des Landes prévoient explicitement, outre les missions « classiques » pour adapter et améliorer le logement, un article expliquant les modalités de travail pour sensibiliser les équipes médico-sociales de l'APA aux problèmes posés par l'habitat afin que ces dernières soient en mesure de signaler les situations critiques aux professionnels du bâti des deux associations. Dans les Côtes d'Armor, des sessions de travail communes ont été organisées avec les coordinateurs des CLIC.

#### - Conseils des sages

Il existe une « Fédération des Villes et Conseils de Sages »

Le Conseil de Sages est une instance de réflexion et de propositions. Par ses avis et ses études, il éclaire le Conseil municipal sur les différents projets intéressant la commune et apporte une critique constructive. Comme toute instance consultative le Conseil de Sages n'est pas un organisme de décision. Cette dernière appartient aux seuls élus légitimés par le suffrage universel.

Ses actions :

- il donne son avis sur des dossiers soumis par la municipalité
- il peut être sollicité sur des questions d'intérêt général
- il peut aussi être à l'initiative de projets et de réflexions à mener
- il travaille avec les autres structures participatives (conseil de quartier, conseil des jeunes, comité local des retraités etc.).

Le Conseil de Sages organise ses travaux au sein de groupes, si possible en accord avec les commissions municipales. Les membres du Conseil de Sages peuvent soulever des problèmes spécifiques qu'ils souhaitent approfondir. Ils les soumettent alors à leur Maire pour approbation. En général les thèmes de travail leur sont signifiés par le Maire au moyen d'une lettre de mission qui spécifie les questions sur lesquelles leur regard lui est nécessaire (ce qui leur ouvre aussi les services de la mairie). Ce mode de fonctionnement permet de concentrer les énergies sur les points qui posent le plus de questions et montre aux sages l'utilité de leur implication.

#### - Renforcer le rôle structurant des CLIC

Par exemple, en Vendée : les CLIC du pays des Olonnes et du Talmondais doivent (comme prévu dans leurs cahiers des charges) observer l'évolution du vieillissement : un rapport annuel doit être transmis à chacune des quinze communes sur lesquelles intervient le CLIC. Un plan gérontologique local doit également être mis en place, destiné à « adapter le territoire au vieillissement de sa population ».

## 4.2 IDENTIFIER DES SOLUTIONS INNOVANTES

### 4.2.1 Projets intergénérationnels

#### **Maison d'accueil multiservices intergénérationnelle**

A Toulon dans le Var, en partenariat avec la CAF, le Conseil général, le Conseil régional, et la CRAM, l'association M.A.M.I (Maison d'accueil multiservices intergénérationnelle) gère une structure d'accueil intergénérationnelle qui porte le même nom. Elle réunit sous le même toit trois espaces de vie : une structure d'accueil de jour et de prévention pour les personnes âgées isolées à domicile, une halte-garderie pour les enfants de parents allocataires du RMI en recherche d'emploi ainsi qu'un lieu de partage d'activités intergénérationnelles. Outre l'objectif de proposer aux parents en insertion un mode de garde adapté pour leur enfants et aux personnes âgées un espace d'accueil, de prévention et de lien social, ce dispositif permet aux RMIstes de se familiariser avec les métiers de services à la personne, et aux métiers du grand âge en particulier. Or il s'agit d'un secteur à fort gisement d'emplois.

#### **Habitat regroupé au sein de résidences HLM**

A Issy-les-Moulineaux, le CCAS a mis en place un dispositif de logements regroupés au sein de deux résidences HLM « Chénier » et « La Ferme » situées en centre ville. Sur près de 50 logements sociaux dans chacune des résidences, 15 sont réservés aux personnes âgées de plus de 60 ans en GIR 3 ou 4, répondant aux conditions de ressources exigées pour accéder à un logement HLM. Ces logements sont équipés d'un interphone avec surveillance de vie et d'un système de téléalarme et aménagés aux normes « personnes à mobilité réduite ».

Le CCAS loue par ailleurs une salle commune de 82m<sup>2</sup> au rez-de-chaussée entre le deux immeubles équipée d'une cuisine, une salle à manger, un salon télévision et un espace internet et met à disposition une maîtresse de maison à temps plein dont le rôle est d'accompagner les personnes âgées bénéficiaires du dispositif dans leur démarches et leur vie quotidienne.

#### **Projet d'habitat évolutif et intergénérationnel de l'OPAC de la Haute Savoie**

Dans le cadre de l'appel à projets, lancé par la Fondation de France « Accompagner le vieillissement : des projets dans le parc social au service des habitants », l'OPAC de la Haute-Savoie a proposé un projet d'habitat évolutif et intergénérationnel. Le terrain de l'opération se situant dans la commune d'Ambilly a été acquis par la Communauté des communes de l'Agglomération Annemassienne. Ce projet a deux objectifs principaux.

Le premier est de favoriser le rapprochement des générations, le regroupement familial et l'entraide dans un contexte du vieillissement de la population, de l'isolement des personnes âgées et de l'augmentation du nombre de familles monoparentales.

Le deuxième objectif est de répondre de façon adaptée à l'évolution actuelle et à venir de la composition des ménages en créant des appartements facilement modulables en termes de taille. Il est en effet nécessaire de répondre à la demande croissante de logements adaptés aux populations dépendantes tout en anticipant l'inversion des tendances démographiques à partir de 2015. Par ailleurs, la recomposition de ménages est de plus en plus fréquente et elle résulte souvent, compte tenu de la rigidité des attributions, au maintien des locataires dans des appartements qui ne correspondent plus à leur besoins.

Le projet prévoit ainsi le regroupement des logements par couple de 2 logements mitoyens sur un même palier, le principe à respecter au moment des réservations de logement. Deux types de binômes sont prévus : 1) un logement familial classique couplé avec un logement adapté à la vie des personnes âgées, une jonction pouvant se faire par l'intermédiaire d'une terrasse commune ; 2) un lot de deux appartements dont la taille peut être modifiée sans travaux conséquent, en faisant basculer une chambre d'un appartement vers l'autre. Le principe d'organisation intergénérationnelle pourra aussi y être reproduit car l'accessibilité sera garantie.

### ***Quartiers intergénérationnels à Pulnoy***

La ville de Pulnoy en Meurthe-et-Moselle a conçu un projet urbain de quartiers intergénérationnels « Zone d'aménagement concertée des Sables ». S'articulant autour d'un EHPAD, de logements adaptés et de service pour personnes âgées mais aussi de logements sociaux et de pavillons, ce projet permet de créer des espaces qui, tout en offrant aux personnes âgées un sentiment de sécurité, sont un lieu de rencontres intergénérationnelles. Ainsi les jardins de l'EHPAD et du Cantou se trouvent en proximité directe de la piste cyclable et du jardin d'enfants et sont ouverts au public à certaines heures de la journée. Le centre d'animation communale qui accueille le Club des anciens de la ville est architecturalement intégré à l'EHPAD, permettant ainsi aux résidents de maintenir leurs liens sociaux. Par ailleurs, tout une palette de solution de logements adaptés à la dépendance sont proposés aux séniors : HLM, pavillons, résidence service, EHPAD... et devant les maisons adaptées pour personnes âgées la mise en place d'une desserte en impasse a permis de réduire le trafic tout en favorisant une circulation piétonne et cyclable vers le centre-ville et les commerces.

### ***Espace partagé : maison de retraite/accueil de la petite enfance***

Un grand nombre d'initiative vise à réunir dans un même lieu un lieu de vie pour personnes âgées, dépendantes ou non, et un lieu d'accueil de la petite enfance.

Ainsi, le Village des Générations géré par la Mutualité française à Anjou (Mayenne) regroupe une résidence mutualiste pour personnes âgées de 60 places organisée en 6 espaces de vie et une maison de l'enfance « Le Nid du Loir » comprenant une crèche de 10 places, une halte-garderie de 8 places et un relais assistantes maternelles. Un grand nombre d'activités communes sont organisées afin de

favoriser les échanges entre les petits et les séniors : distribution par les enfants des menus de repas aux résidents, animations et sorties communes, rencontres avec les familles, etc.

### ***Hébergement d'étudiants à domicile de séniors***

Plusieurs dispositifs associatifs visent à promouvoir l'accueil par les personnes âgées des étudiants en contrepartie d'un loyer modéré ou de quelques services. Cette formule permet d'une part de lutter contre l'isolement et le sentiment d'insécurité des personnes âgées et d'autre part de pallier les difficultés qu'ont beaucoup d'étudiants pour se loger.

Les associations facilitent la mise en contact des personnes intéressées et la formation des binômes et veillent au respect des règles de cohabitation fixées souvent par une charte, une convention d'hébergement ou un contrat.

Ce type d'hébergement serait particulièrement pertinent à La Rochelle où se trouve une université et Surgères qui accueille, dans une moindre mesure, des étudiants dans plusieurs établissements d'enseignement supérieur.

### ***Partenariats public-privé innovants en termes de gestion foncière et de dispositifs intergénérationnels***

L'exemple récent du supermarché Leclerc à Saint-Nazaire peut servir de base à des projets encore plus novateurs. Le responsable de ce supermarché a proposé une solution intéressante pour garantir la capacité de logement de ses employés : sur une de ses parcelle de 2500 m<sup>2</sup>, trop petite et mal desservie pour faire du commerce, il a entrepris de construire 22 logements, exclusivement dédiés au personnel maison. Le budget est 2 millions d'euros d'investissement (prise sur les 25% de participation distribués aux salariés – sur un chiffre d'affaires du supermarché d'une centaine de millions d'euros). Les loyers doivent couvrir les charges et les intérêts d'emprunts.

Il pourrait alors s'agir de proposer des modèles mettant en partenariat une ou des collectivité(s) et des entreprises cherchant à s'implanter : l'enjeu du logement des employés étant un déterminant non négligeable dans la décision d'implantation des entreprises, la mise à disposition de certaines réserves foncières à des entreprises par des collectivités, en l'échange de la construction de logements à loyer modéré, respectant les normes environnementales, réservés aux employés d'une part et à des personnes âgées d'autre part pourrait être envisagée. Il s'agirait ensuite de mutualiser des moyens de transport et la mise en place de services à la personne (éventuellement cofinancés par les collectivités, entreprises et résidents).

#### ***4.2.2 Dispositif d'accompagnement des porteurs de projets***

### ***Dispositif de soutien aux services aux personnes âgées créateurs d'emploi***

La région Aquitaine, qui connaît un vieillissement de population important, a mis en place un dispositif de soutien aux services aux personnes âgées créateurs d'emploi. Il s'agit à travers les subventions aux projets intercommunaux correspondants aux objectifs de schémas des services des pays « de répondre aux besoins générés par cette évolution [démographique] structurelle en favorisant le développement d'équipements et de services innovants permettant d'améliorer la

qualité de vie des personnes âgées dans le cadre d'un pôle de gérontologie, centre d'hébergement temporaire, accueil de jour, maintien à domicile. ». La subvention accordée par la région peut représenter jusqu'à 25% du projet à condition d'une intervention simultanée d'un montant au moins équivalent de la part du Département et dans la limite de 575 000 € H.T.

### ***Dispositif de soutien des projets intergénérationnels***

Le CCAS d'Angers a créé un *Escape Welcome* dédié aux porteurs de projets intergénérationnels. Animé par une équipe de professionnels cet espace est dédié au soutien méthodologique et à la formalisation des projets exprimés par des porteurs potentiels et accompagnement à la mise en œuvre. Il s'agit par ailleurs d'un lieu d'échanges, de mutualisation de savoirs et de compétences. L'*Espace Welcome* met à disposition des porteurs de projets des documents sur la démarche mix'âges et différentes actions menées, organise des tables-rondes et contribue à la réflexion dans le cadre du colloque " L'intergénération en marche ".

### ***Convention de service entre Dexia et le Doubs pour soutenir le développement de projets sociaux***

Ce partenariat innovant entre le département et Dexia Crédit Local permet de mettre à profit l'expertise technique de cette institution financière dans le cadre du programme d'action « Doubs 2010 » qui se traduit par une forte progression de l'investissement. Dans le cadre de cette convention, Dexia réalisera trois études portant sur un projet de mise en accessibilité des locaux publics pour les personnes en situation de handicap, une évaluation du besoin d'hébergement des personnes âgées dépendantes et la faisabilité de la solution Chèque Emploi Service Universel (CESU) dans le cadre de l'APA et de la PCH.

#### ***4.2.3 Solutions alternatives de prise en charge***

##### ***Accueil de nuit***

Dans la Manche, à l'hôpital local Gilles Buisson de Mortain, disposant d'un EHPAD, un accueil de nuit a été mis en place afin de pallier conjointement avec un dispositif d'accueil temporaire et d'accueil de jour, les hospitalisations non justifiées et d'urgence. Développé à l'origine grâce à la création des emplois jeunes, ce projet a été pérennisé par la suite dans le cadre de la signature de la convention tripartite, les lits d'hébergement partiel jour et nuit et d'accueil temporaire étant désormais regroupés au sein d'une même unité de vie.

Compte tenu du nombre croissant des demandes et d'inscriptions sur la liste d'attente, l'admission est réservée aux personnes pour qui la prise de risque liée à leur maintien à domicile a déjà été évaluée et jugée trop élevée par le médecin ou les familles. Les entrées en hébergement sont par ailleurs limitées à 14. Un certain nombre de principes conditionnent le bon fonctionnement de la structure : un travail en réseau avec l'ensemble des intervenants auprès de la personne âgée à l'aide notamment du CLIC de Mortain, formalisation des conditions d'admission, diffusion d'une information sur l'existence et les modalités du fonctionnement du dispositifs aux professionnels et familles, mise en place d'aides financières par les caisses d'assurance maladie et les services départementaux par le biais de plan d'aide.

En offrant aux personnes âgées et à leurs familles une solution de repli et de mise en sécurité, ce dispositif d'accueil de nuit permet de prolonger le maintien à domicile des personnes et contribue de cette manière à la sauvegarde d'un certain aménagement du territoire, du commerce local, et des emplois dans le secteur de l'aide à domicile.

### ***Service de garde de nuit itinérante***

Depuis 2006, le CCAS de Aix-en-Provence a mis en place un dispositif *Itinéraires-Nuit* dans le cadre de son service de soutien à domicile. La garde itinérante fonctionne tous les jours de la semaine de 21h à 7h avec deux plages de passage possibles : de 20h30 à minuit et de 4h à 7h30. La personne peut choisir un ou deux passages, un troisième passage étant possible en cas de besoin. Une permanence téléphonique est en effet mise en place dans ce but entre minuit et 4h. La capacité d'accueil du dispositif est de 20 places dont 14 sont dédiés aux soins et 6 à l'accompagnement social. L'objectif est de répondre à un objectif ponctuel (durée de prise en charge limitée a priori à 3 mois) afin d'éviter l'isolement des personnes âgées, l'usure des aidants et les hospitalisations injustifiées.

Le coût de la prestation peut être pris en charge dans le cadre de l'APA pour l'accompagnement social et pas les caisses d'assurance maladie pour les prises en charge soins. Des interventions en urgence sont également possibles. La participation financière des personnes aidées dépend de ses ressources, celles à faibles revenus étant prioritaires.

### ***Prévention de situations d'urgence***

Afin de prévenir des situations de crise et d'urgence, des dispositifs de repérage de situations à risque se font jour.

A Parthenay dans les Deux-Sèvres, un réseau de vigilance de prévention de la grande dépendance existe depuis 2005. Il vise les bénéficiaires directs des services à domicile du CCAS et s'articule autour de la formalisation des procédures d'alerte. Les intervenants à domicile signalent les situations qu'ils considèrent à risque, si après une discussion avec la hiérarchie la décision est prise d'alerter le réseau de vigilance, un formulaire sécurisé est renseigné sur Internet ; chaque membre de réseau peut ensuite apporter des informations supplémentaires dont il aurait la connaissance et éventuellement de prendre en charge l'alerte. Le service d'aide à domicile doit suivre la prise en charge des alertes et faire les relances lorsque ceci est nécessaire. Les cas les plus complexes sont examinés d'une manière anonyme lors des réunions trimestrielles.

A Grenoble, un dispositif de prévention et de réaction rapide a été mis en place en 2004 : SOS Soutien à domicile. Son objectif est de repérer les situations à risque et pallier le manque de réactivité des services médico-sociaux. Il s'agit d'un réseau mobilisant les infirmiers libéraux, le SSIAD et le centre de soins infirmiers (CSI) du CCAS de Grenoble ainsi que dix associations d'aide à domicile et six associations de bénévoles qui font des visites à domicile ou téléphonent aux personnes âgées isolées. Cette mise en réseau permet une meilleure circulation de l'information et donc une meilleure réactivité et adéquation aux besoins des réponses apportées. Animé initialement par une coordinatrice, ce dispositif s'appuie

aujourd'hui sur les services existants du CCAS et tout particulièrement le SSIAD et le CSI.

#### *4.2.4 Maintien du lien social et lutte contre l'isolement*

##### **Accès à la culture et aux loisirs**

Avec le soutien des ministères de la culture et des affaires sociales, l'association CEMAFORRE - Centre national de ressources pour l'accessibilité des loisirs et de la culture - anime le dispositif innovant de Cellule d'Assistance et de Services Culturels A Domicile (CASCAD) conçue pour faciliter l'accès à la culture et aux loisirs des personnes en perte d'autonomie vivant tant à domicile qu'en établissement. La première CASCAD a été inaugurée le 12 octobre 2006 dans le 20ème arrondissement de Paris avec un objectif d'un lancement d'expérimentation sur d'autres territoires pour une modélisation et une transférabilité sur le plan national.

Ce dispositif d'animation territoriale permet de répondre aux besoins des usagers potentiels en initiant et en facilitant la coopération entre les acteurs culturels, sociaux et médico-sociaux qui n'ont pas l'habitude de travailler de concert. L'architecture organisationnelle du dispositif s'appuie sur un opérateur technique chargé de son animation (CEMAFORRE), un cercle de partenaires liés à l'opérateur technique par une convention de partenariat et un comité d'animation locale piloté par des élus locaux et des représentants de CEMAFORRE et ayant pour vocation de définir les orientations du développement de la CASCAD.

L'intervention de l'opérateur technique suit plusieurs étapes : 1) recueil de besoins, 2) identification des besoins spécifiques en compensation humaine, technique et financière pour les usagers potentiels, 3) recherche d'une réponse adaptée à travers la mobilisation des ressources locales existantes, 4) appui en ingénierie sociale et culturelle lorsque l'offre nécessite une adaptation spécifique aux besoins du public cible et/ou mise en œuvre d'une réponse adaptée par l'opérateur technique (ex.: portage à domicile, mise en place d'un atelier de peinture à domicile, mise à disposition des aides techniques, etc...).

Plusieurs outils d'animation du dispositif ont été créés : une lettre d'information et de liaison CASCAD INFO', un numéro vert et un site Internet à destination des usagers et du cercle des partenaires. Par ailleurs une journée annuelle d'étude est organisée afin d'offrir aux participants du dispositif un temps de bilan, d'échange et de travail.

##### **Dispositif « Sortir Plus »**

Le dispositif « Sortir plus » favorisant la lutte contre l'isolement des personnes âgées existe aujourd'hui dans 40 départements. Initialement appelé « Chèque domicile liberté » et « Chèque dispositif liberté », ce dispositif, s'articulant autour d'un chèque emploi service universel, est expérimenté depuis 2002 dans le but de faciliter les déplacements des personnes âgées en finançant une prestation de transport accompagné.

La coordination de ce type dispositif est assurée par des organismes de retraite complémentaires affiliés à la fédération des caisses de retraite

complémentaire des salariés du secteur privé AGIRC-ARRCO qui participe depuis 2005 à cette expérimentation grâce au fonds social des caisses de retraite. Ainsi dans quatre départements : Côtes d'Armor, Finistère, Morbihan et Dordogne, c'est le Groupe Agrica qui en est chargé recensant les besoins des retraités de plus de 80 ans et prenant en charge les frais de transport par le biais d'un chéquier remis au bénéficiaire permettant de rétribuer l'accompagnateur. Chaque chéquier est composé de 10 chèques d'une valeur de 15€ chacun. La participation de la personne âgée est de 5 euros pour le premier chéquier, 15 € pour le second et 30 € pour le troisième avec une attribution limitée à 3 chèquiers par an. Une plate-forme de service permet de mettre en relation les bénéficiaires et les prestataires.

### ***Dispositif Vie Autonome***

Dans le Doubs, un Dispositif Vie Autonome a été créé. Ce dispositif extra-légal apporte aux personnes âgées des aides individuelles substitutives et complémentaires aux autres aides publiques ou facultatives pour l'acquisition d'aides techniques et à l'aménagement du logement ou du véhicule. Le DVA s'appuie sur des conventions avec quatre services d'ergothérapie à domicile et Habitat Développement Local (HDL) pour l'élaboration des plans d'aide en amont du passage en commission des financeurs. HDL peut par ailleurs jouer le rôle de caisse pivot pour les travaux d'adaptation du logement ou encore en assurer la maîtrise d'œuvre. Par ailleurs des conventions seront prochainement mises en place avec les deux CPAM de Besançon et Montbéliard afin de mutualiser la partie de leur fonds d'action sociale avec le DVA. En 2007, 113 ont ainsi été traité en commission de financeurs pour le coût total de 489 000 €.

### ***Prévention routière en faveur des seniors piétons à Nancy***

La préservation du lien social et l'entretien de l'autonomie des seniors sont étroitement liés à leur capacité à se déplacer. Si de nombreuses solutions de transport adapté sont proposées par les autorités publiques ou les acteurs associatifs, la ville de Nancy a décidé de mettre en œuvre un dispositif de prévention routière permettant de faciliter et sécuriser les déplacements piétons des résidents de 7 foyers-résidences gérés par le CCAS.

Le Comité Départemental de Prévention Routière a en effet constaté que 42% des piétons blessés sont âgés de 65 ans et plus. Afin de préserver la sécurité des piétons les plus âgés, plusieurs étapes ont été suivies pour développer un dispositif de prévention spécifique. Tout d'abord un sondage a été réalisé auprès des résidents des foyers afin d'identifier les trajectoires et les modalités de leur déplacements. Ensuite les itinéraires les plus fréquemment utilisés ont été analysés à l'aide des personnes âgées dans le but d'identifier des points de dangerosité. Une banque de données photographiques de mises en situation des résidents volontaires a été constituée, des conférences-débats ont été organisés par le Comité Départemental de Prévention Routière auprès des résidents des foyers et les résultats de l'étude ont été rendus aux services techniques concernés : poste de contrôle circulation, Service transports, Pôle urbain, Service environnement, Service voirie, Police municipale.

Avec l'appui de l'équipe gérontologique, les services ont élaboré, lorsque cela était possible, des solutions aux problèmes soulevés par les personnes âgées. A titre d'exemple, la durée de certains feux a été revue, les côtés de stationnement ont

été changés, des sièges ont été posés dans des abribus, des navettes en direction des cimetières ont été mises en place, etc.

### **Services de lien social**

Les personnes âgées expriment une forte demande pour les services de lien social à domicile qui ne sont pas souvent valorisés dans le cadre de plans d'aide APA. Plusieurs solutions peuvent être expérimentées.

Le premier est le bénévolat. Ainsi à Vendôme, un réseau de visiteurs à domicile s'est constitué regroupant 14 bénévoles dont l'intervention est coordonnée par une animatrice intervenant à temps partiel (0,25 ETP) et qui se retrouvent plusieurs fois par an au de sein de groupes de parole.

A Gardanne, dans les Bouches-du-Rhône, ou encore à Croix dans le Nord, un poste d'assistant de convivialité a été créé par les CCAS respectifs. Les interventions s'articulent autour de l'aide au retour à une vie sociale, l'aide à l'organisation administrative et l'aide aux aidants. A Dijon, le même type de dispositif est plus étoffé et propose outre l'accompagnement individuel des temps d'animations collectives à l'occasion de diverses manifestations dijonnaises.

A Aix-en Provence, le service pour les personnes âgées du CCAS repère les personnes isolées et assure une mise en contact de celles qui le souhaitent avec d'autres personnes âgées sur la base d'intérêts et/ou de loisirs partagés.

A Nice, un service de lien social a été créé au sein du CCAS. Il s'adresse aux personnes âgées exposées aux risques d'isolement repérées par le CLIC, le service social senior du CCAS ou tout autre intervenant auprès des personnes âgées qui sont amenés à remplir une fiche de demande d'intervention. Les agents du lien social planifient les interventions en s'appuyant sur les services existants du CCAS ainsi que sur les activités des dix clubs de proximité du service animation sénior. Le service dispose également d'un psychologue et d'un ergothérapeute qui propose également un accompagnement à la personne âgée.

### **Les domiciles protégés : l'exemple de la FEDOSAD à Dijon (à partir de données du Centre du Rhône d'Information et d'Action en faveur des retraités et personnes âgées – CRIAS)**

Adapté aux personnes qui présentent une dépendance sur le plan psychique et/ou physique : quatre ou cinq résidents partagent un appartement de type 6 ou 7 très légèrement aménagé. Ils sont confiés à une équipe soignante (infirmiers, gardes à domicile, aide-soignants) qui assure une permanence 24 h/24. Les résidents sont chez eux et ils sont sollicités à travers les actes de la vie quotidienne, en fonction de leurs possibilités et de leurs désirs. Même en cas de dépendance, le domicile demeure un lieu de vie : les repas sont préparés comme à la maison par les maîtresses de maison. L'approvisionnement en produits frais se fait régulièrement et les résidents peuvent inviter leur famille.

Le prix de journée est à la charge de la personne. Celle-ci peut bénéficier de l'APL (Aide Personnalisée au Logement) et de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) en fonction de ses revenus et de son état de dépendance.

Comme pour tous les établissements habilités à l'aide sociale, les tarifs sont décidés en accord avec le service personnes âgées du Conseil général et la DDASS. La FEDOSAD parvient à les maintenir dans la limite supérieure acceptée malgré la petite taille des structures. Chaque personne bénéficie de l'APA « à domicile ». C'est à dire que son APA est calculée de façon forfaitaire à partir du montant maximum du plan d'aide. [0,51 à 1,19 fois le montant de la MTP (Majoration Tierce Personne) en fonction du GIR].

La gestion de plusieurs petites structures par la FEDOSAD permet d'avoir un personnel régulier dans chaque unité auquel les résidents sont habitués, mais aussi de disposer d'un volant de personnes pour assurer la permanence 24 h/24 et les remplacements inévitables.

Actuellement 8 unités sont dispersées dans différents quartiers de Dijon, la dernière réalisée se situe dans le quartier nouveau de Saint Apollinaire, commune proche de Dijon.

#### *4.2.5 Renforcer le maillage territorial en utilisant des outils appropriés*

##### **Les maisons de santé pluridisciplinaires**

Ces trois organismes ont signé une convention de financement le 16 juin 2006. Cette convention a pour objectifs d'uniformiser les modes de financements et de développer les maisons de santé en Lorraine. Elle propose trois sources de financements pour la mise en place de maisons de santé dans les zones déficitaires en offres de soins de la région :

- un financement URCAM via le Fonds d'Aide à la Qualité des Soins de Ville (FAQSV)
- un financement URCAM/ARH via la Dotation Régionale des Réseaux (DRDR)
- un financement du Conseil Régional portant sur les travaux d'aménagement et d'investissement liés à la construction.

Cette convention propose également un cahier des charges précis sur le fonctionnement des maisons de santé et les conditions de financements.

##### **Les groupements de coopération sociale et médicosociale (GCSMS)**

Le groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) est un outil juridique récent (décret du 6 avril 2006) mis en place par les pouvoirs publics pour optimiser les coopérations, les contractualisations et les réseaux existants ou à venir. Reposant sur l'adhésion volontaire, le GCSMS permet la mutualisation des ressources entre différents acteurs de statut différent oeuvrant dans le domaine social et/ou médico-social, tout en permettant à ses membres de conserver leur autonomie juridique et financière. Par exemple, dans le domaine de la prise en charge des personnes âgées, le GCSMS concerne tous les acteurs du dispositif : établissement public, établissement privé, foyer logement, cabinet médical, CLCG, association d'aide à domicile, SSIAD, association pour personnes âgées, etc.

Construit par des acteurs volontaires, le GCSMS permet d'une part de prendre en compte les situations et parcours individuels de la personne en offrant les prestations complémentaires qui contribuent de manière essentielle à la réussite de la prise en charge, et d'autre part de prendre en charge les coûts de ces prestations.

## **1- Les Missions et l'organisation du GCSMS**

Le GCSMS est l'outil permettant d'assurer la réalisation de 6 missions fondamentales :

1. La mutualisation des moyens ;
2. La mutualisation des missions ;
3. Le développement d'interventions communes ;
4. La réalisation des missions et prestations des établissements ;  
l'exploitation de leurs autorisations ;
5. La préparation des fusions et regroupements ;
6. L'encadrement des réseaux ;

Une convention de GCSMS, signée par tous les membres, régie l'organisation et le fonctionnement du groupement. La convention comporte 5 champs :

1. Création (dénomination, statuts, siège, objet du GCSMS, durée de vie du GCSMS, membres, capital) ;
2. Droits et obligations des membres (modalités d'adhésion, de retrait, d'exclusion, droits sociaux et obligations des membres) ;
3. Fonctionnement (budget, modalités de recrutement du personnel, conditions de recours et d'intervention du personnel) ;
4. Organisation et administration (assemblée générale, administrateur, bureau de l'assemblée, rapport annuel d'activité) ;
5. Dissolution et liquidation (litige, modalités de dissolution et de dévolution des biens du GCSMS, avenants).

Le GCSMS dispose d'un budget propre, indépendamment des budgets de chacun de ses membres (chaque membre conserve son budget).

## **2- Le GCSMS, un outil ouvert à l'ensemble des professionnels et des collectivités territoriales**

Les GCSMS peuvent être constitués par toute personne morale disposant d'une vocation sociale et/ou médico-sociale. Ainsi, entre des professionnels sociaux et médico-sociaux et sanitaires (ex. : entre plusieurs EHPAD, un centre hospitalier, un cabinet médical, etc.). Les collectivités territoriales (Conseil général, Communauté de communes, communes) peuvent également être membres et par exemple mettre à disposition du GCSMS du personnel.

Le caractère très ouvert du GCSMS en ce qui concerne les membres qui peuvent le constituer, en fait un outil très innovant permettant de répondre à un éventail de problèmes complexes repérés par les professionnels et les institutions sur le terrain. En raison de la multiplicité des formes que peuvent prendre les GCSMS, ils constituent un outil de gestion collective souple, flexible, efficace, et dynamique.

## **3- Le GCSMS, un outil doté de privilèges et au coeur de toutes les attentions**

Le GCSMS peut permettre les interventions communes des professionnels sociaux, médico-sociaux et sanitaires, des professionnels salariés du groupement ainsi que des professionnels associés par convention au groupement. Par exemple, le médecin coordonnateur est salarié du GCSMS et intervient dans les établissements

du groupement, évitant à chacun des établissements de supporter seul le coût de ce poste, qui représente bien souvent 0,3 ETP.

Le GCSMS peut également exercer les missions et les prestations des établissements, et en assurer directement l'exploitation de l'autorisation. Cela nécessite toutefois l'accord de l'autorité l'ayant délivré. Par exemple, le GCMS peut exploiter une autorisation d'ouverture de places d'accueil de jour et prendre en charge les prestations qui en découlent.

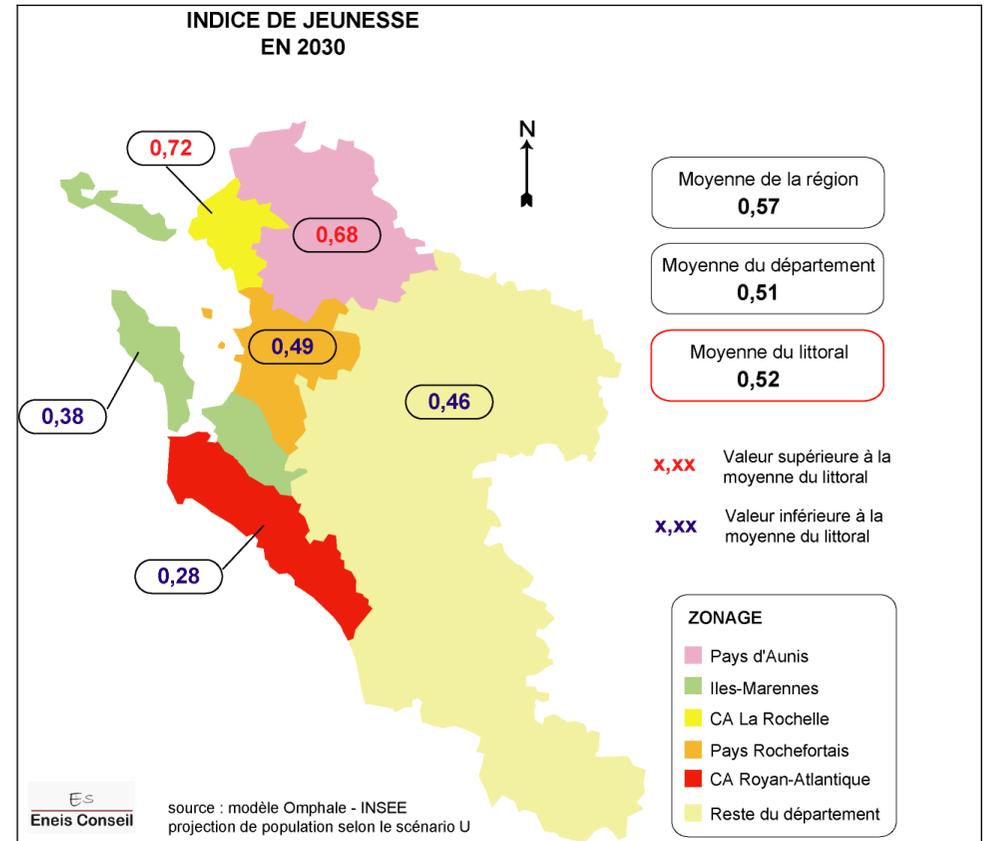
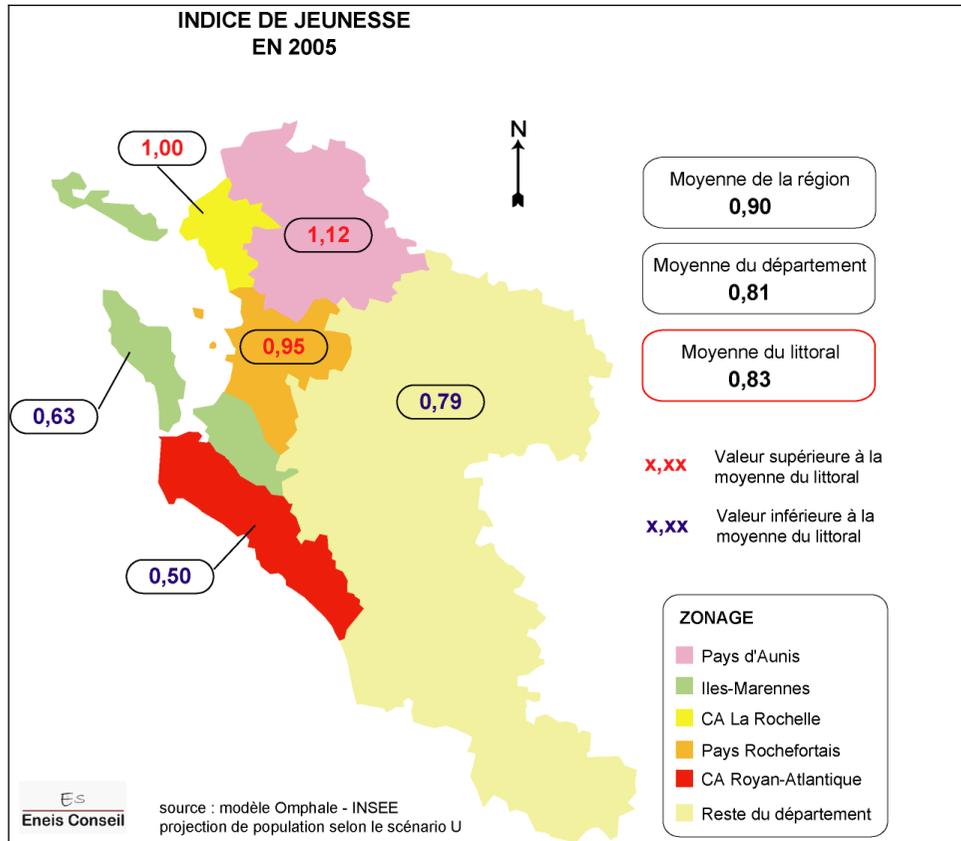
Enfin, le GCSMS peut procéder in fine à la fusion des établissements et des services qui le composent.

Le GCSMS fait l'objet de toutes les attentions, notamment de l'Etat. Une instruction de la Direction générale de l'action sociale du 3 août 2007 encourage les directeurs de DDASS à impulser les créations de GCSMS dans leur département, en relation avec le Président du Conseil Général. Ainsi, les DDASS disposent dès aujourd'hui d'une « enveloppe GCSMS » pour l'aide au démarrage. Selon l'instruction ministérielle, « cette aide, variable entre 6 000 € et 15 000 €, doit permettre le recours à tout appui extérieur (consultant, audit financier, cabinet en organisation) permettant de faciliter la mise en place définitive du GCSMS ».

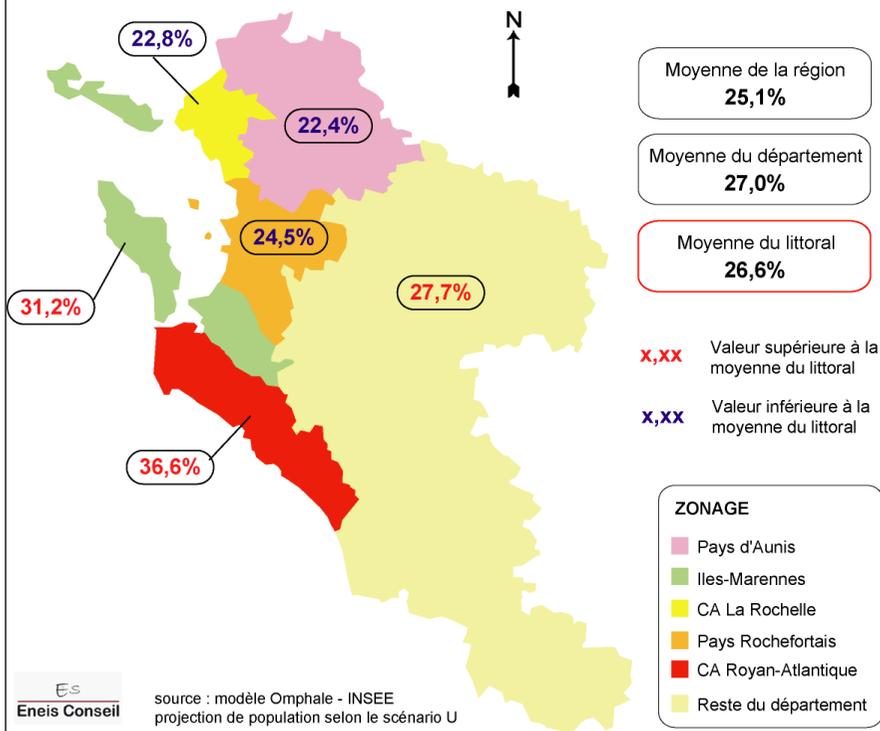
# **ANNEXES**

## **Annexes 1 - Cartographie**

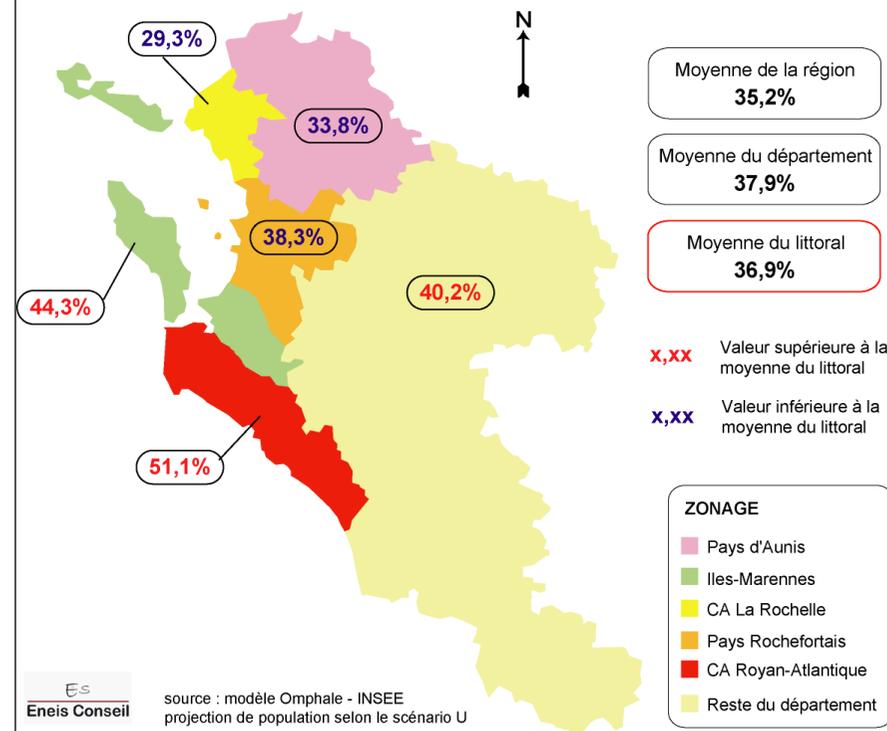
# DEMOGRAPHIE



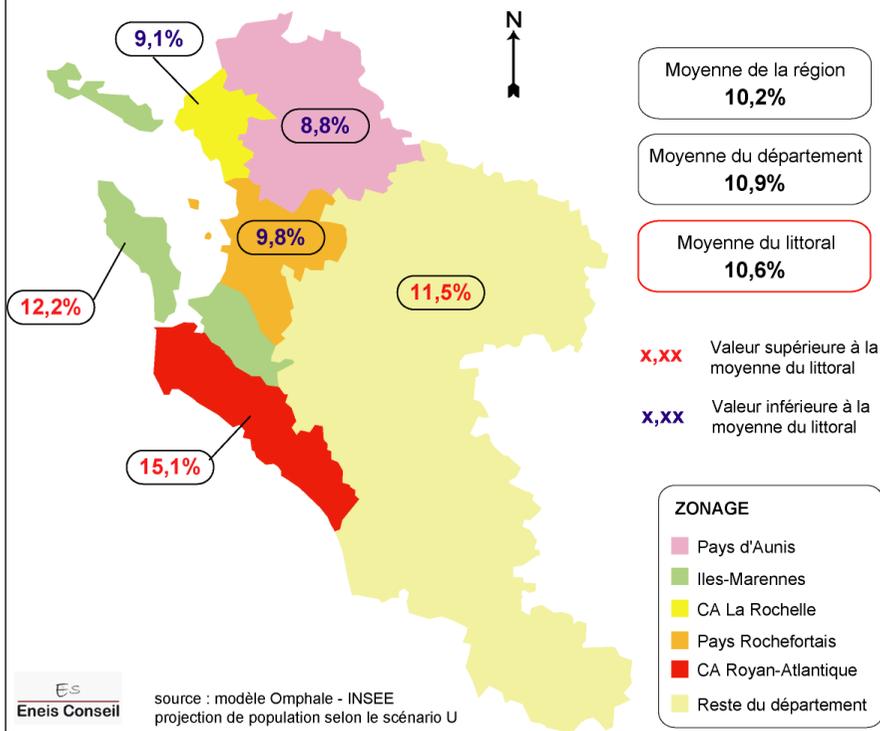
**PART DES PLUS DE 60 ANS DANS LA POPULATION TOTALE EN 2005**



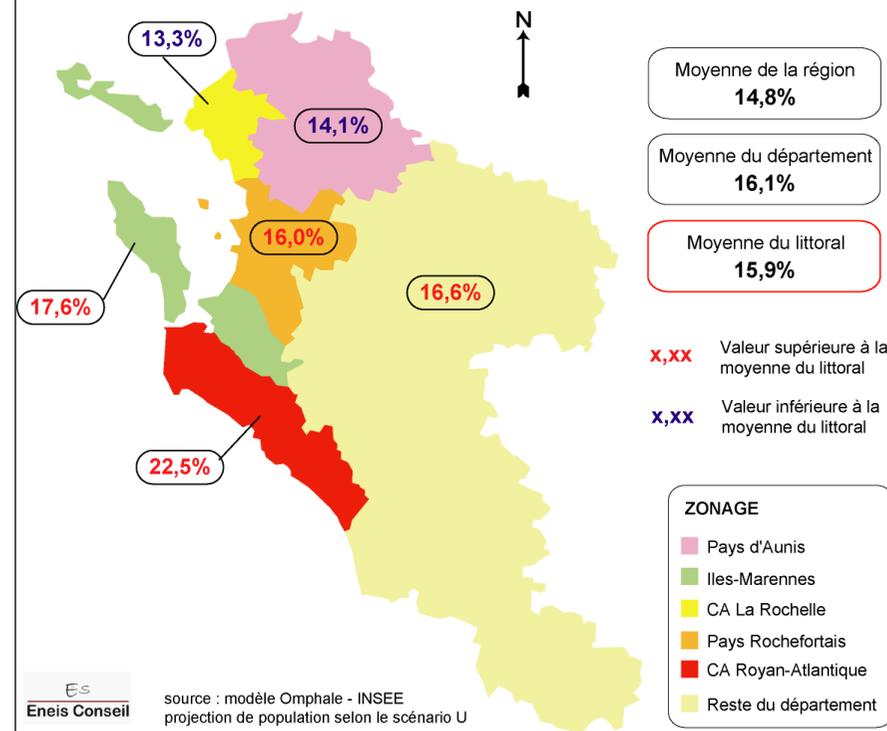
**PART DES PLUS DE 60 ANS DANS LA POPULATION TOTALE EN 2030**



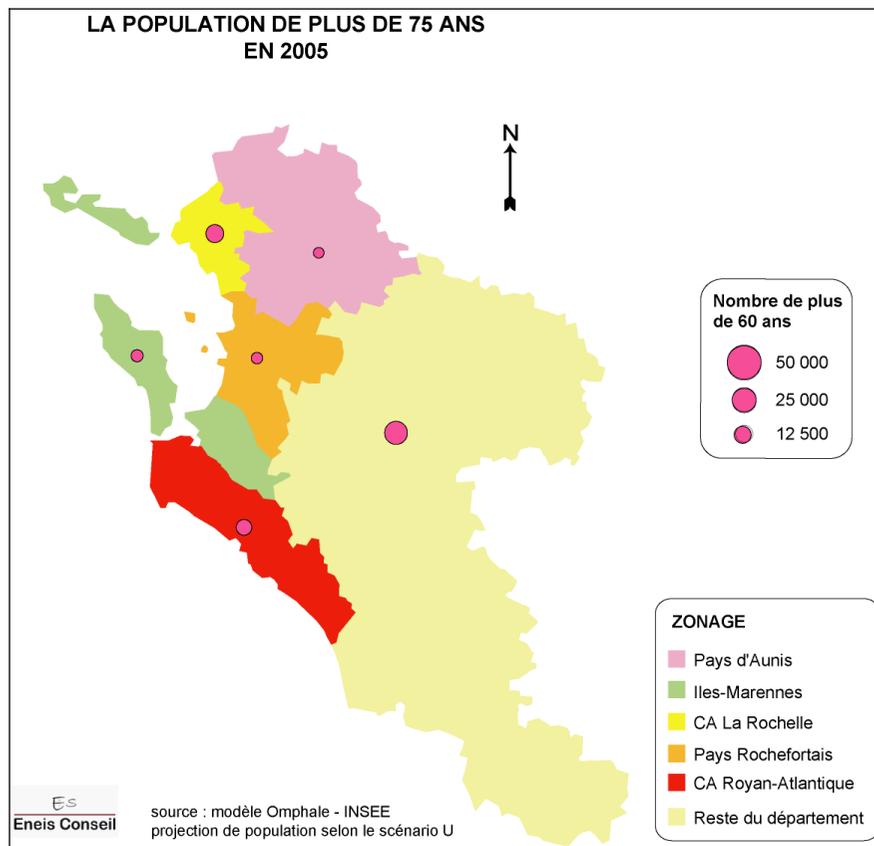
**PART DES PLUS DE 75 ANS DANS LA POPULATION TOTALE EN 2005**



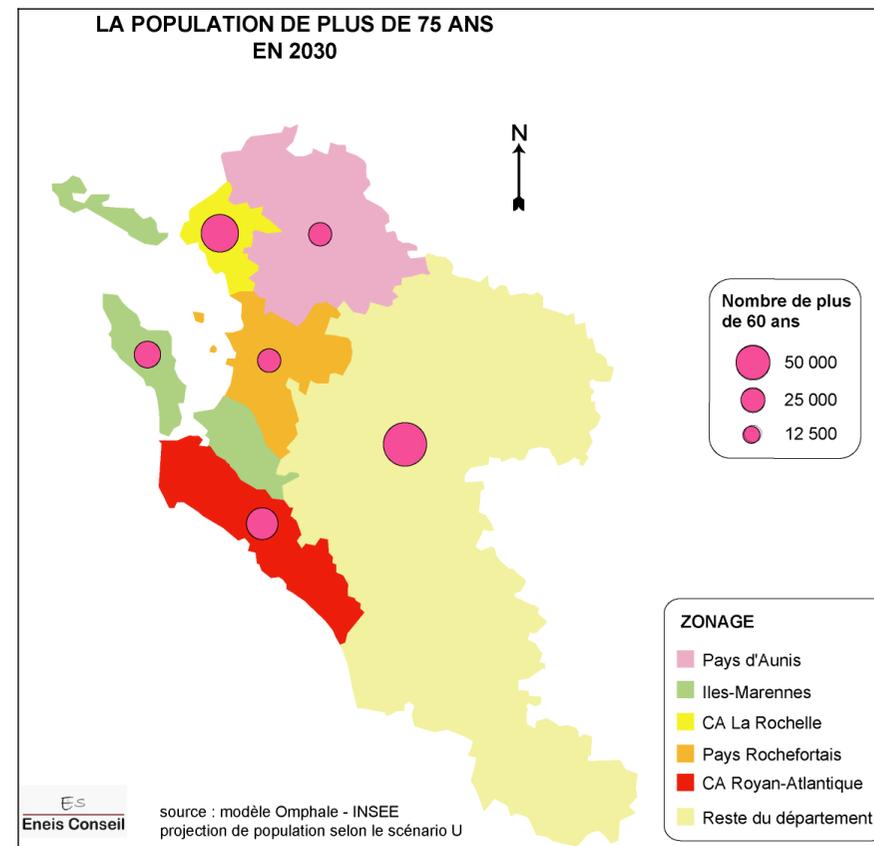
**PART DES PLUS DE 75 ANS DANS LA POPULATION TOTALE EN 2030**



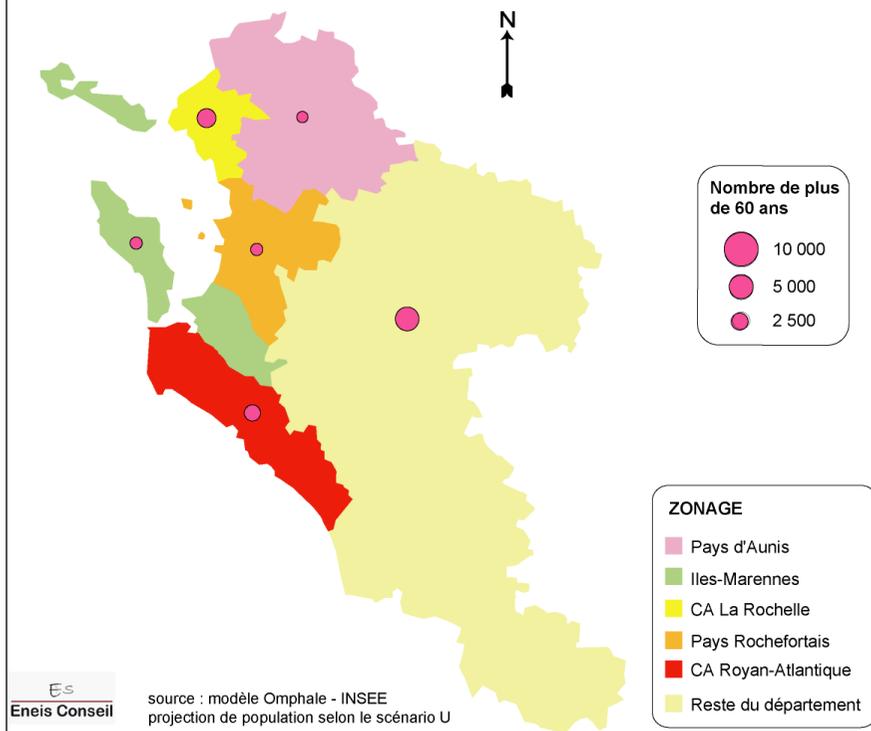
**LA POPULATION DE PLUS DE 75 ANS  
EN 2005**



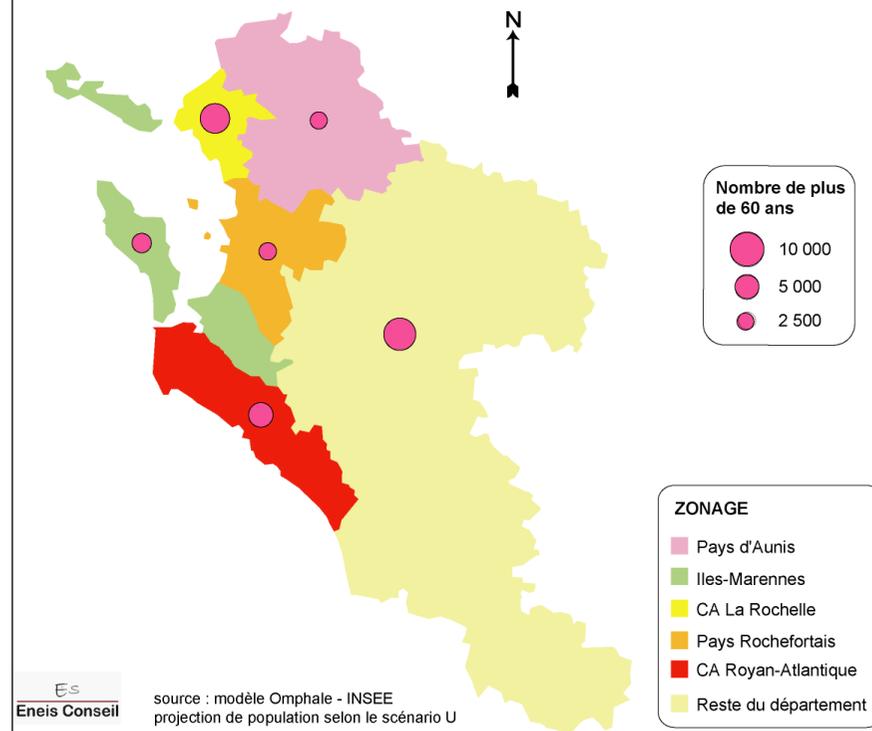
**LA POPULATION DE PLUS DE 75 ANS  
EN 2030**

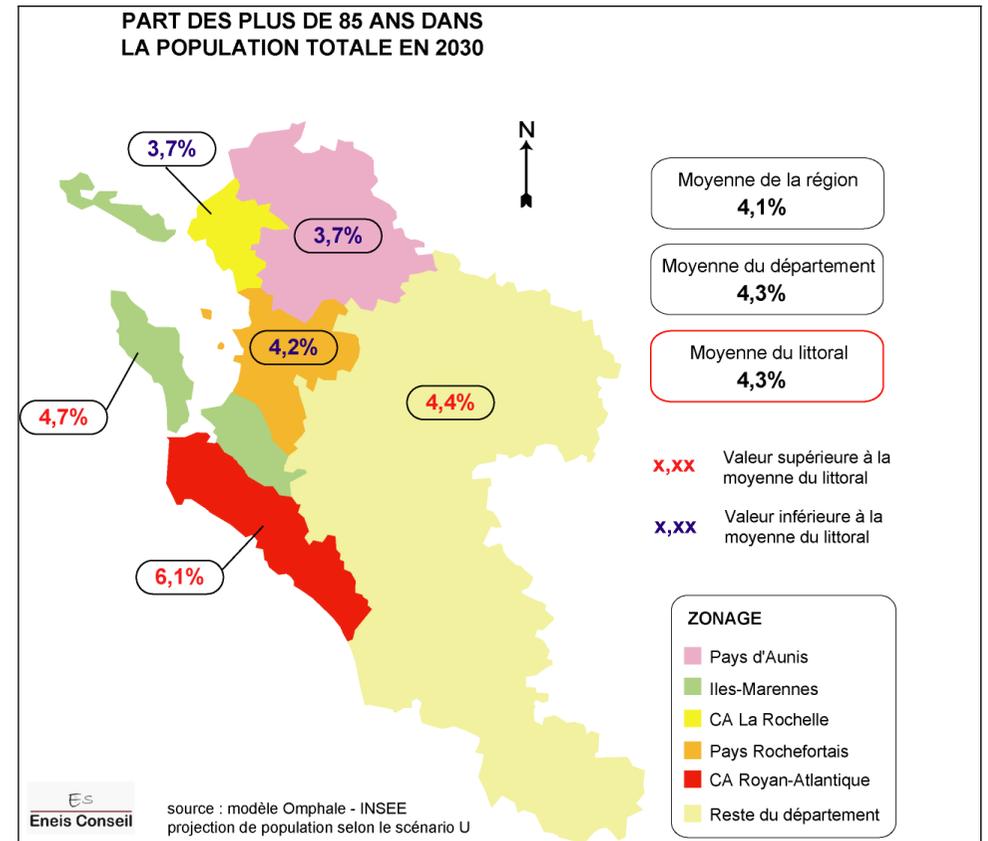
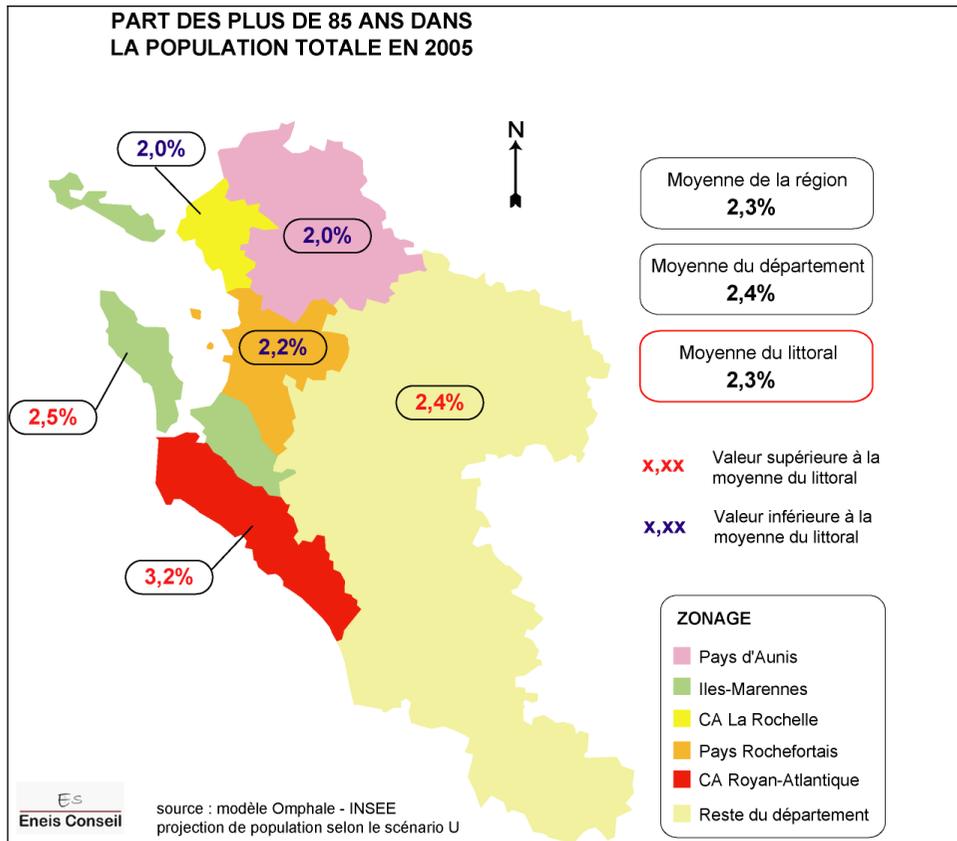


**LA POPULATION DE PLUS DE 85 ANS  
EN 2005**

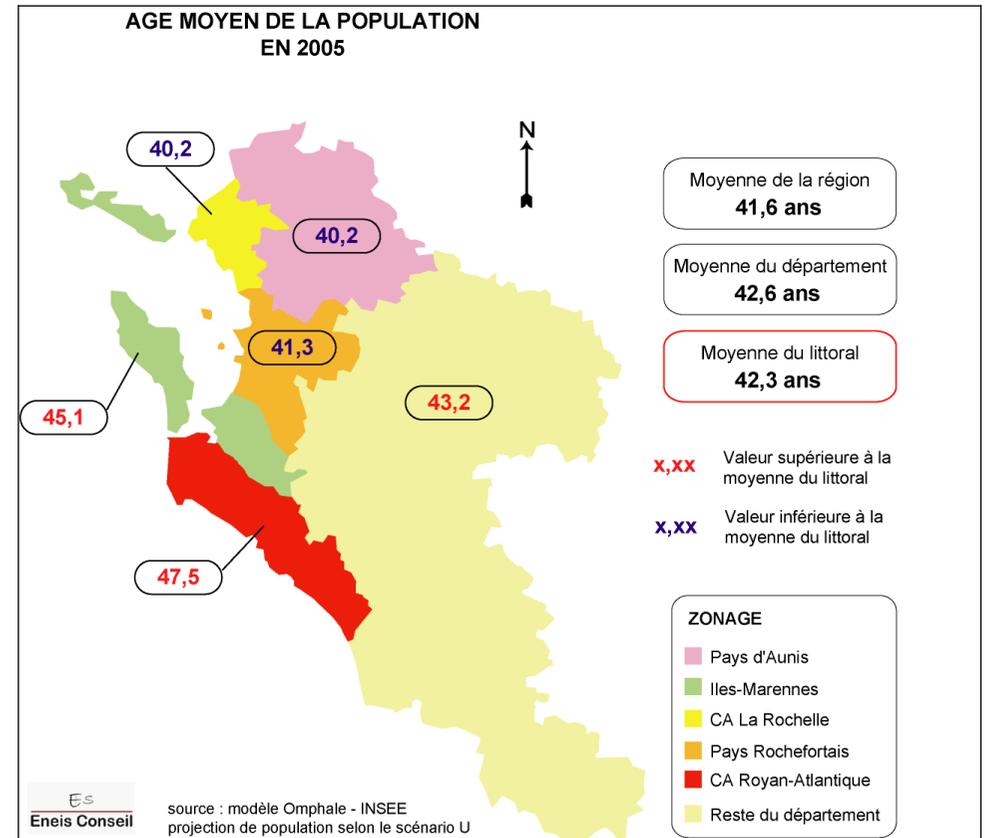
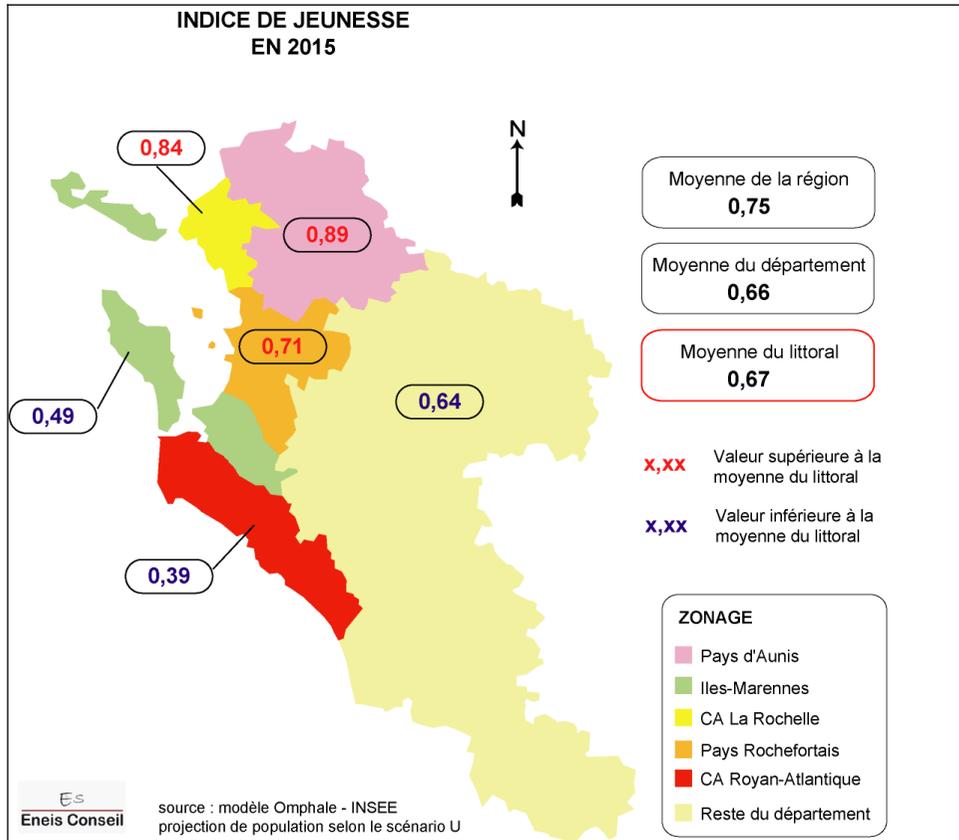


**LA POPULATION DE PLUS DE 85 ANS  
EN 2030**

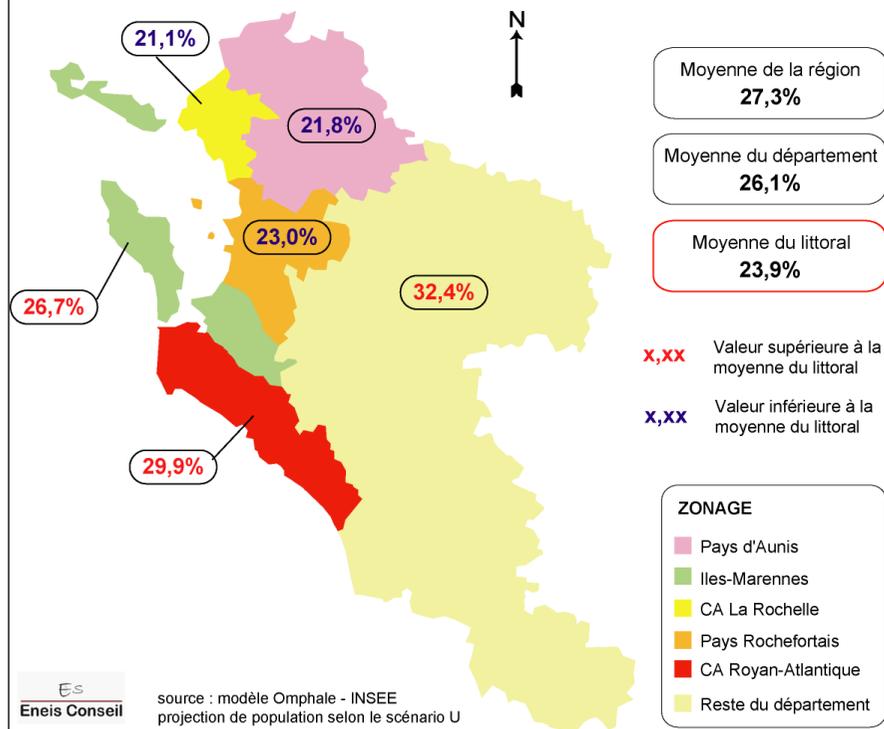




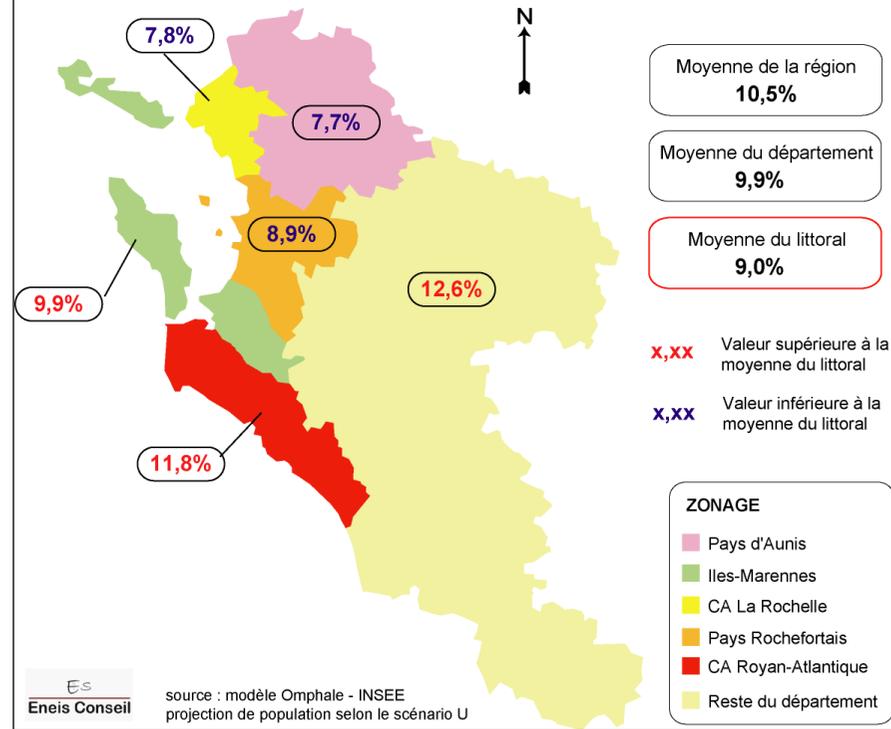
## SITUATION EN 2015



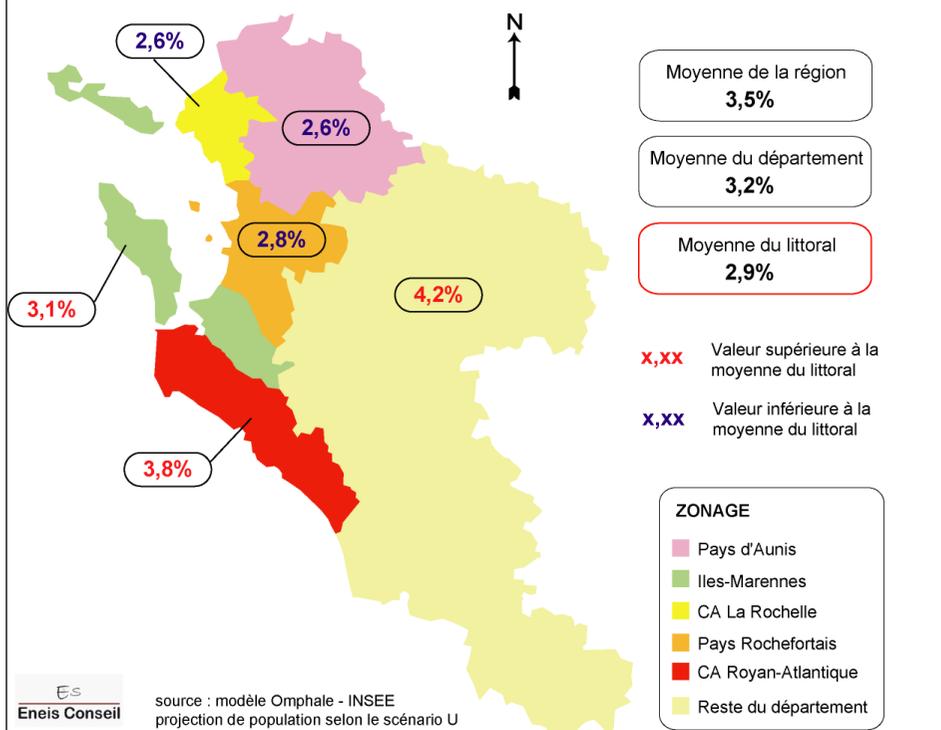
### PART DES PLUS DE 60 ANS DANS LA POPULATION TOTALE EN 2015



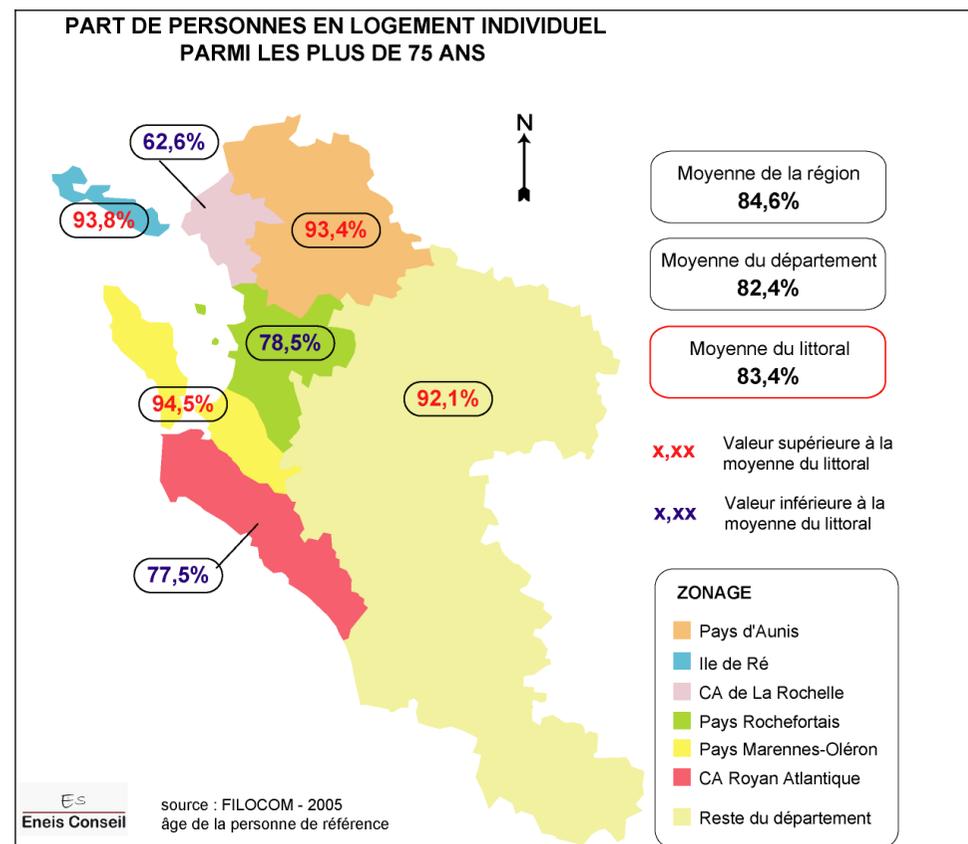
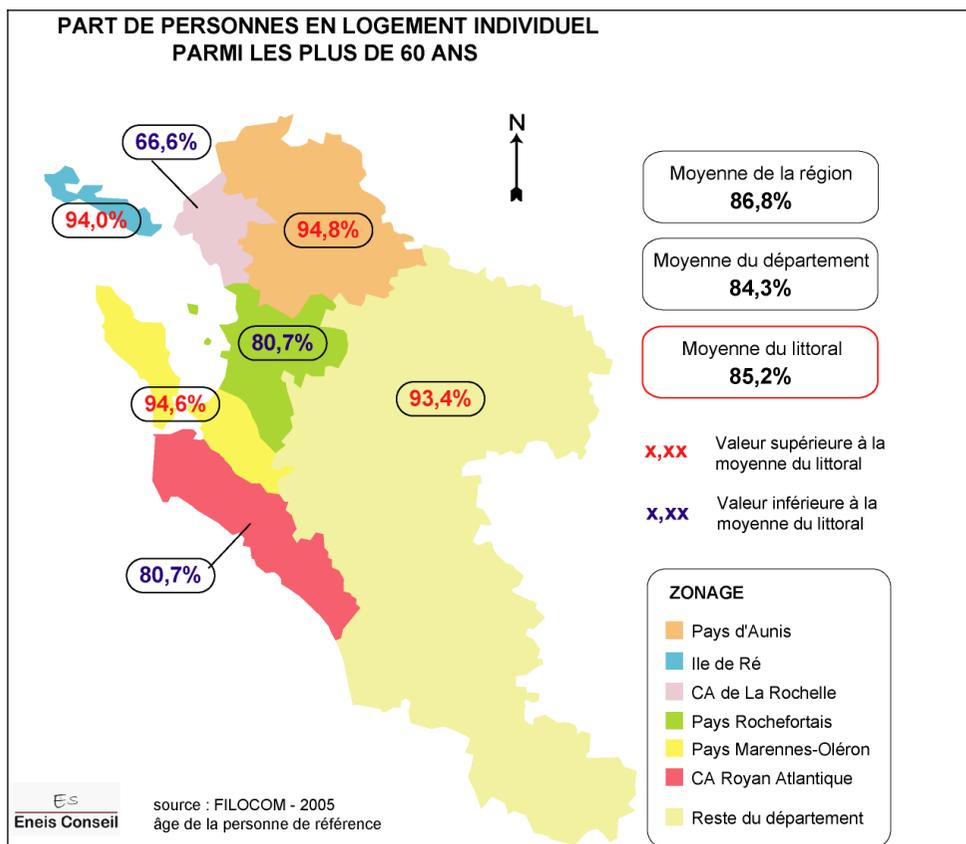
### PART DES PLUS DE 75 ANS DANS LA POPULATION TOTALE EN 2015



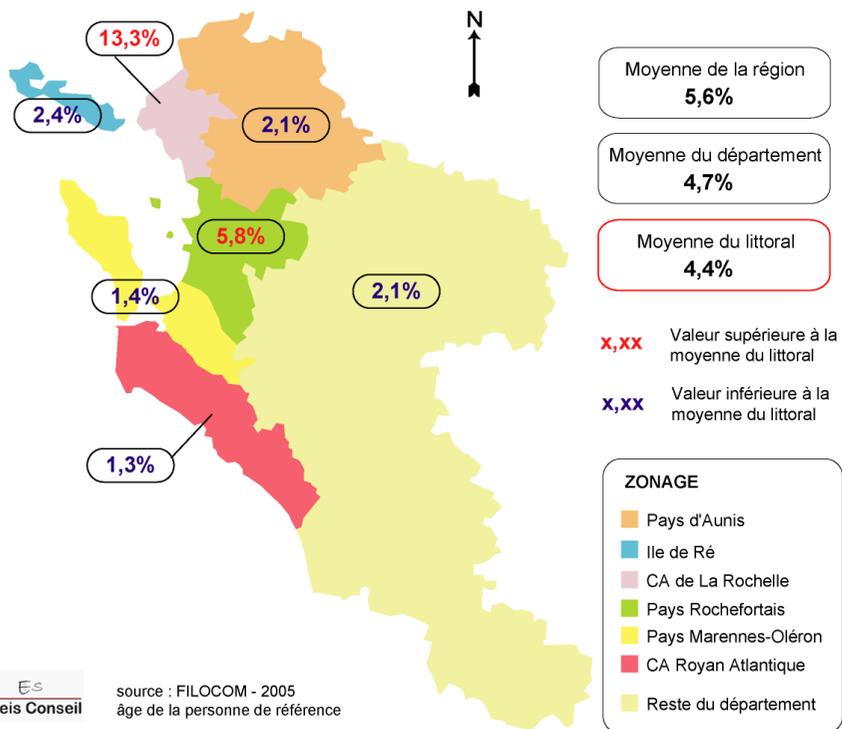
**PART DES PLUS DE 85 ANS DANS LA POPULATION TOTALE EN 2015**



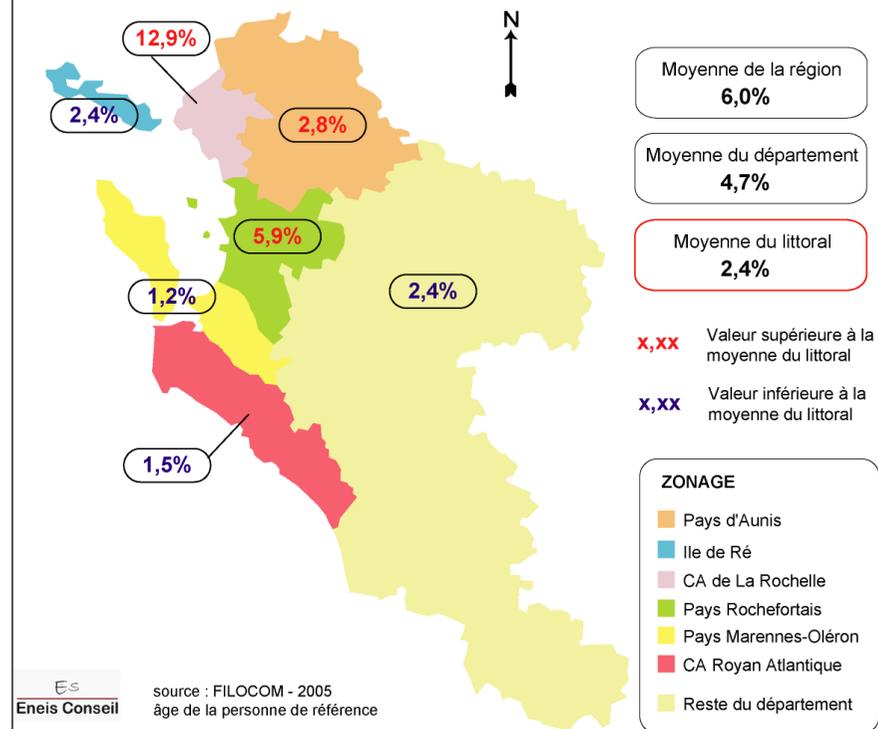
## FONCIER, LOGEMENT ET HABITAT



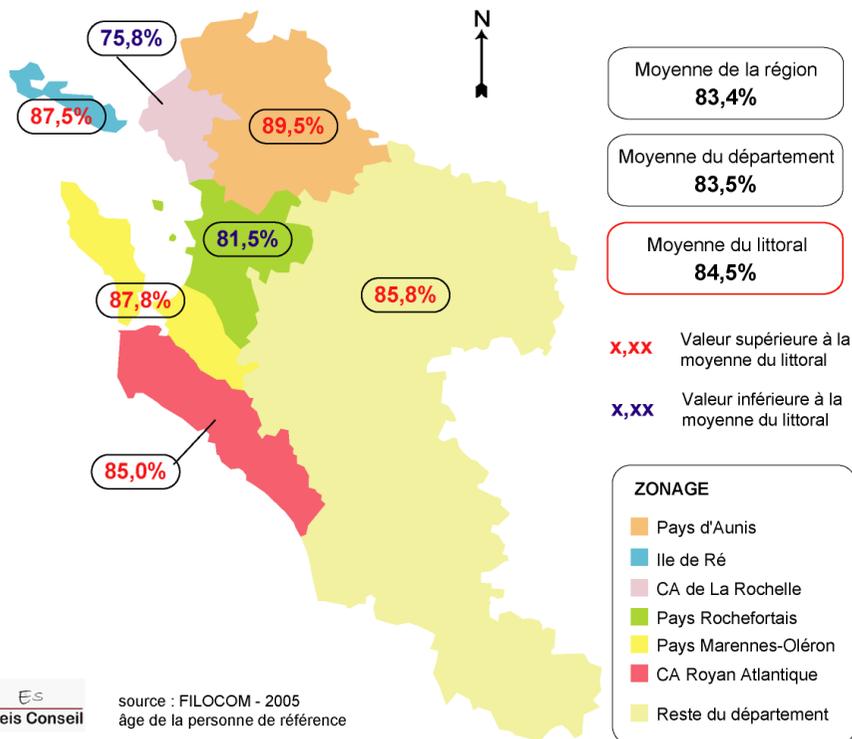
**PART DE LOCATAIRES HLM  
PARMI LES PLUS DE 60 ANS**



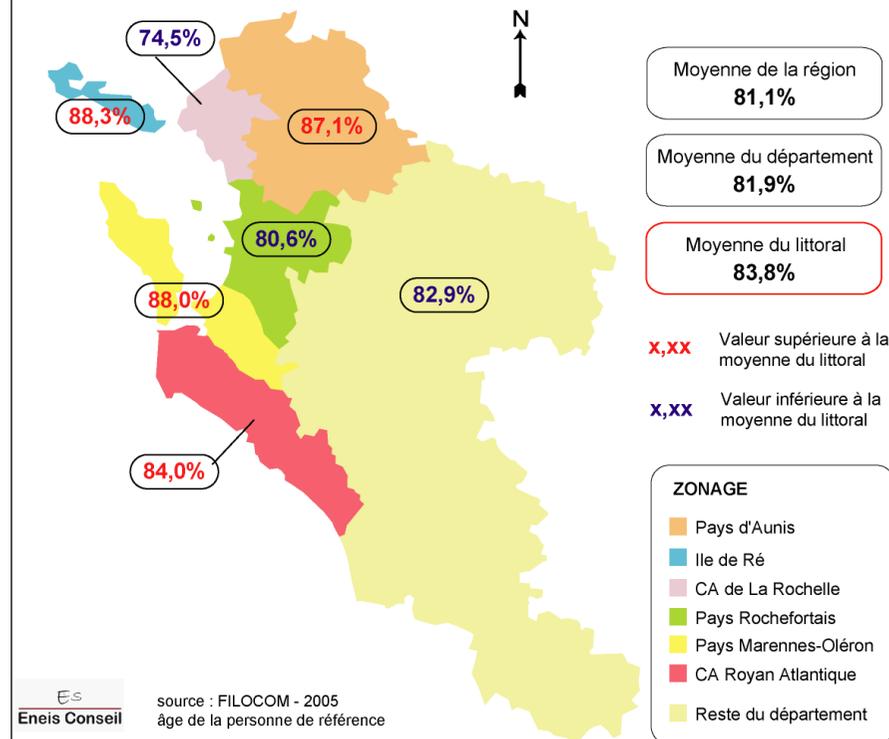
**PART DE LOCATAIRES HLM  
PARMI LES PLUS DE 75 ANS**



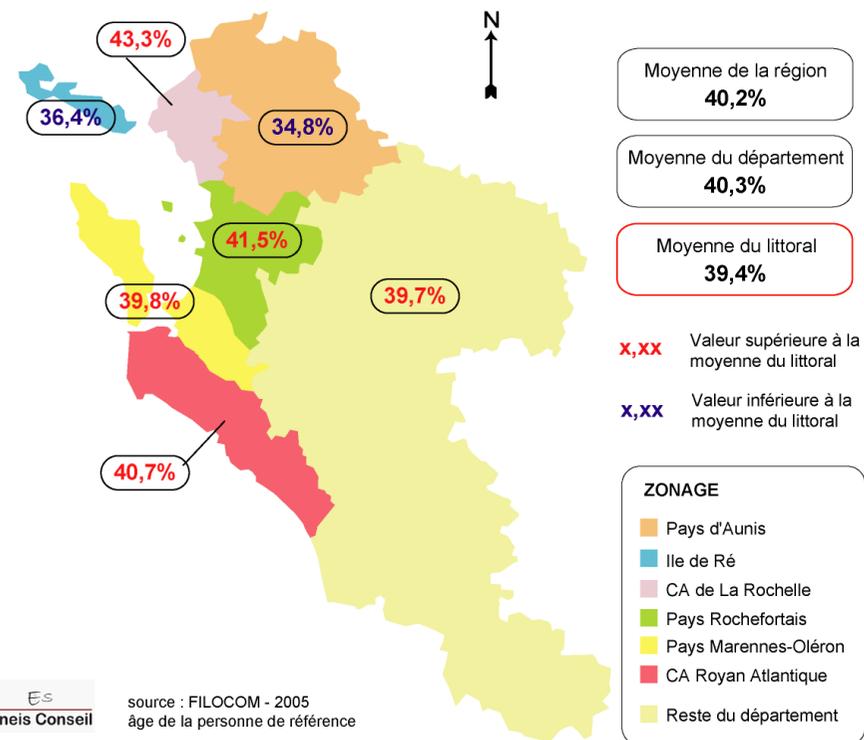
**PART DE PROPRIETAIRES OCCUPANTS  
PARMI LES PLUS DE 60 ANS**



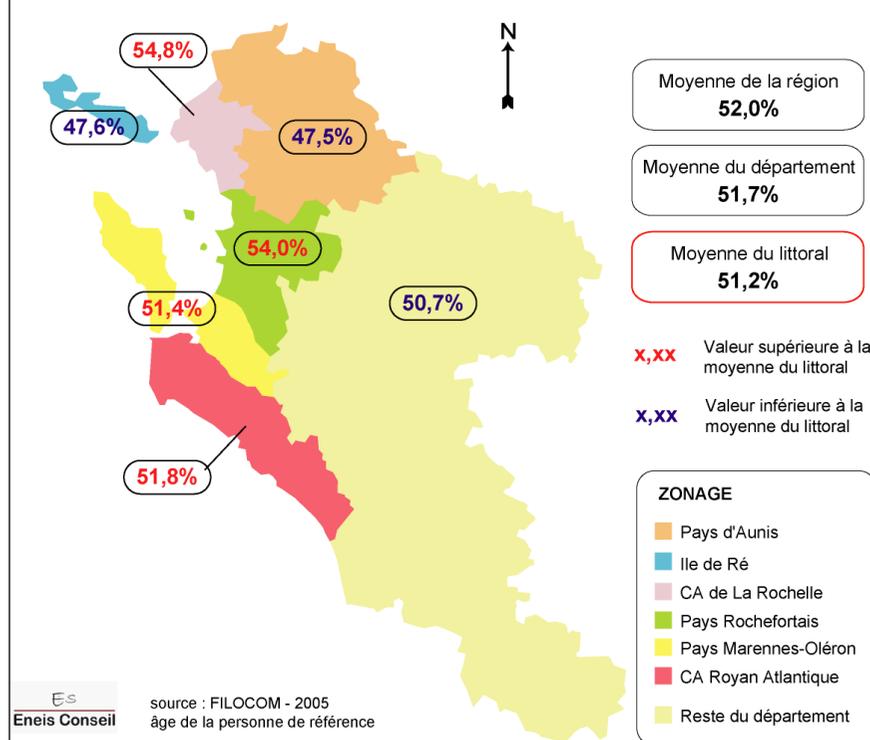
**PART DE PROPRIETAIRES OCCUPANTS  
PARMI LES PLUS DE 75 ANS**



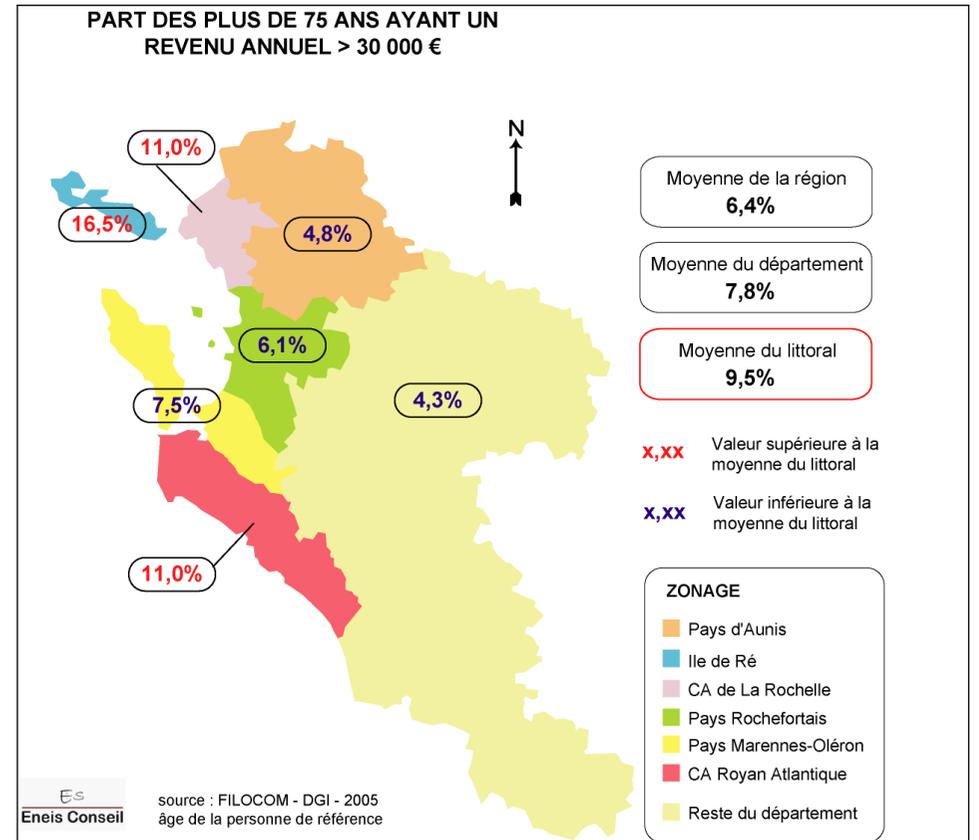
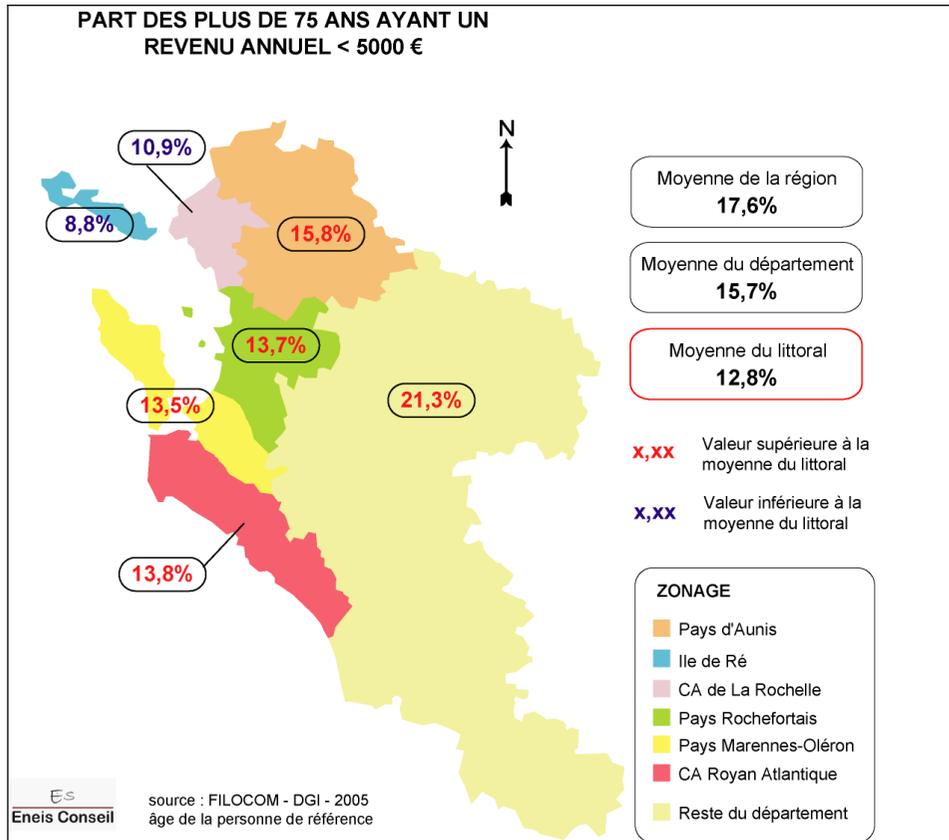
### PART DE PERSONNES SEULES PAR LOGEMENT PARMI LES PLUS DE 60 ANS



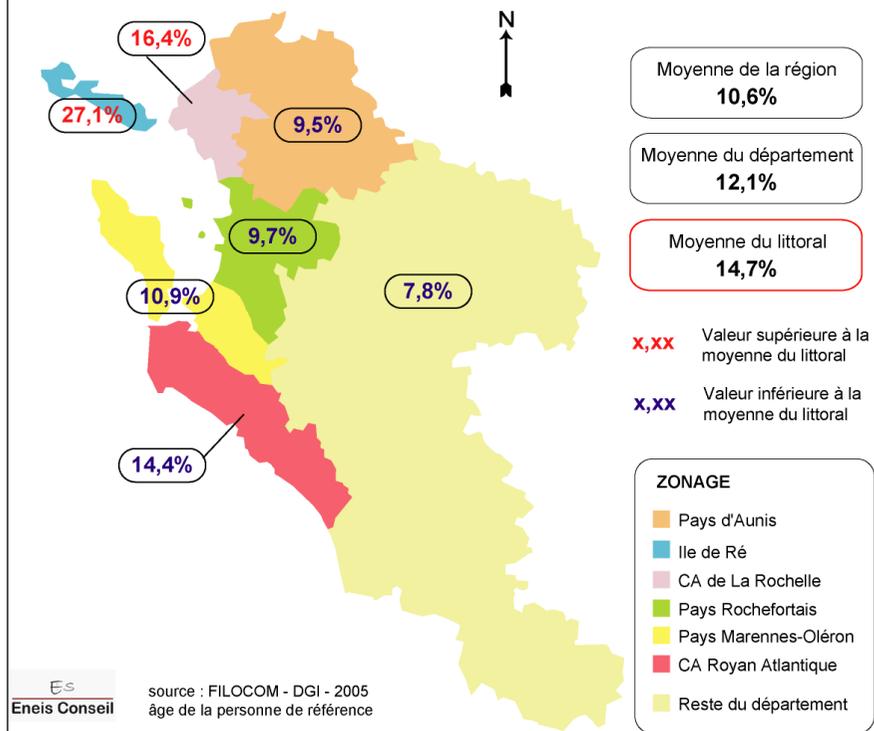
### PART DE PERSONNES SEULES PAR LOGEMENT PARMI LES PLUS DE 75 ANS



## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

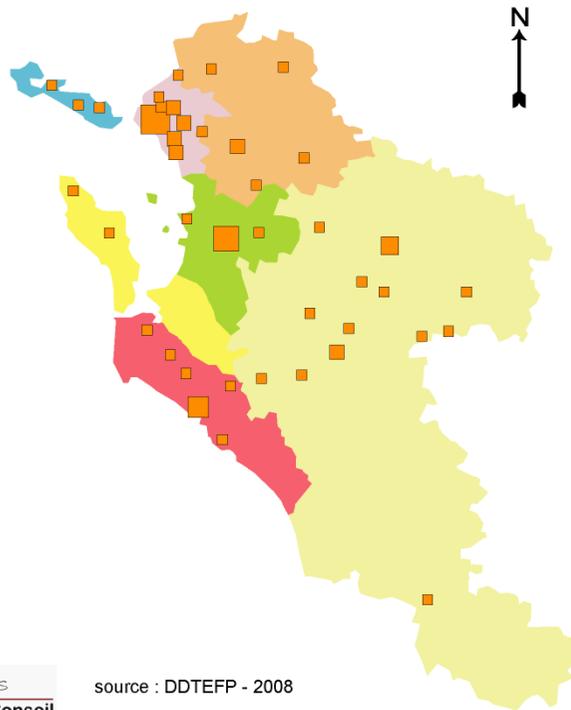


**PART DES PLUS DE 60 ANS AYANT UN  
REVENU ANNUEL > 30 000 €**



## SANTE ET DEPENDANCE

REPARTITION DES ENTREPRISES AGREEES DE SERVICES A DOMICILE PAR COMMUNE



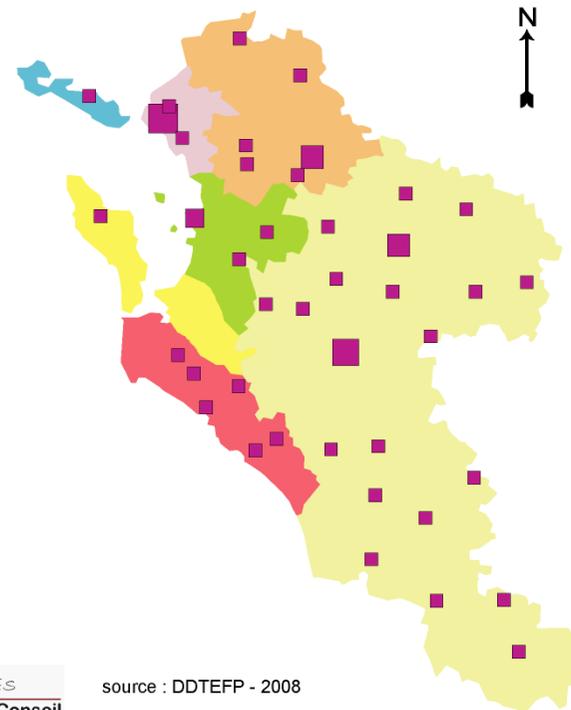
Nombre d'établissements  
(par commune)



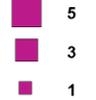
ZONAGE



REPARTITION DES ASSOCIATIONS AGREEES DE SERVICES A DOMICILE PAR COMMUNE



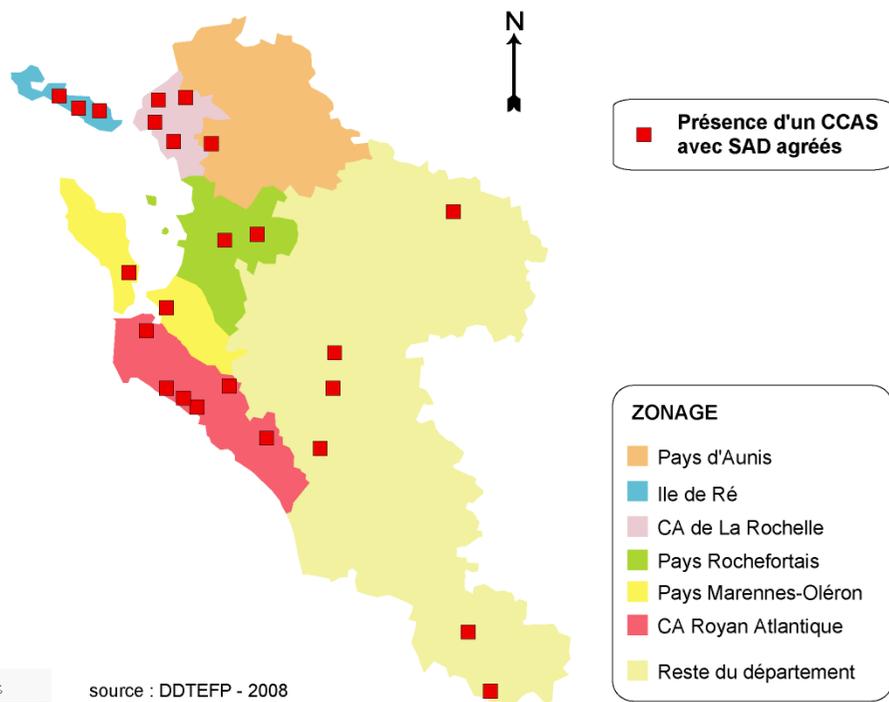
Nombre d'établissements  
(par commune)



ZONAGE



### REPARTITION DES CCAS AGREES DE SERVICES A DOMICILE PAR COMMUNE



## Annexes 2 – Méthodologie du modèle Omphale

Les projections de population sont effectuées à l'aide du modèle Omphale développé par l'Insee. Elles sont basées sur le recensement de 1999 et sur les naissances et décès observés à l'état civil (jusqu'en 1999).

Le modèle Omphale permet de réaliser des projections de population par sexe et âge à moyen / long terme, sur toute zone formée d'un nombre entier de communes, sous réserve de seuils de population suffisants (50 000 habitants en moyenne). C'est pour cette raison que, les Pays Marennes-Oléron et de l'île de Ré n'atteignant pas ces seuils, nous avons été contraints de les regrouper dans un même ensemble.

Chaque projection est basée sur un scénario. Le principe général du modèle consiste à calculer la population par sexe et âge, une année donnée, en fonction des effectifs de l'année précédente, en les faisant vieillir, mourir ou migrer et en intégrant les nouvelles naissances. Omphale calcule tout d'abord des quotients de référence à partir des résultats des derniers recensements de la population et de l'état civil. Ces quotients sont ensuite projetés année après année en fonction des hypothèses choisies. Un calage est effectué de façon à ce que, pour un scénario donné, la somme des projections des différents territoires soit égale à la projection réalisée sur cette même région.

Les projections Omphale utilisées dans cette étude se fondent sur le scénario central (1990-1999) ou scénario U qui vérifie les hypothèses suivantes :

- **fécondité** : maintien de la fécondité à son niveau de 1999. L'indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) reste stable à 1,8 enfants par femme, soit le niveau moyen observé depuis un quart de siècle ;
- **mortalité** : baisse de la mortalité au même rythme que la tendance métropolitaine, soit le rythme observé au cours des 30 dernières années ;
- **migration** : maintien des comportements migratoires moyens de la période 1990 - 1999.

## Annexes 3 – Liste des entretiens réalisés

- **Elus**

<b>Commune d'Echillais</b>	<b>M. SANNA</b> , maire
<b>Commune de St Hippolyte</b>	<b>M. CHEVILLON</b> , maire
<b>Commune de La Jarrie</b>	<b>M. BAUDON</b> , maire
<b>Commune de Rivedoux-Plage</b>	<b>M. MELLE</b> , adjoint au maire, en charge de l'urbanisme

- **Collectivités territoriales**

<b>Communauté d'Agglomération de La Rochelle</b>	<b>Camille BOURON</b> , chargé d'études, service Etudes et prospective
<b>Pays d'Aunis</b>	<b>Nathalie GUERY</b> , chargée d'études Urbanisme-Habitat-Paysage, Syndicat mixte du Pays d'Aunis  <b>Pauline CHEVREAU</b> , chargée d'études, Syndicat mixte du Pays d'Aunis
<b>Pays Rochefortais</b>	<b>Amandine CARRERE</b> , chargée de mission PLU, Communauté d'Agglomération du Pays Rochefortais  <b>Barbara DESCHAMPS</b> , chargée de mission à l'aménagement du territoire, Communauté de Communes du Sud Charente  <b>Virginie GUYON</b> , chargée de mission Habitat, Communauté d'Agglomération du Pays Rochefortais  <b>Elodie ROBINET</b> , référente questions économiques et urbanisme, Syndicat mixte du Pays Rochefortais
<b>Pays Marennes-Oléron</b>	<b>Daniel PEREIRA</b> , chargé de mission Développement économique, Communauté de Communes du Bassin de Marennes  <b>Jean-Claude MERCIER</b> , Directeur, Syndicat mixte du Pays Marennes-Oléron  <b>Céline MESSEGUE</b> , chargée de mission Habitat-Social, Communauté de Communes de l'Île d'Oléron

**Marianne RULIER**, chargée de mission ScOT-Habitat, Syndicat mixte du Pays Marennes-Oléron

## **Pays Royannais**

**Joëlle COSTE**, chargée d'études Habitat, service Habitat-Aménagement-Action foncière

- **Services de l'Etat**

### **Direction Régionale de l'Equipement Poitou-Charentes**

**Bénédicte CHAUTARD**, chargée d'études Problématiques foncières, Service Habitat, Logement et Construction

### **Direction Départementale de l'Equipement de Charente-Maritime**

**Jacqueline CLEMENCEAU**, Service d'Aménagement Territorial de l'Aunis, responsable de la cellule Urbanisme et Développement local

**Guillaume METAYER**, Service d'Aménagement Territorial de Royan et Marennes-Oléron, responsable de la cellule Urbanisme et Développement local

- **Autres acteurs**

### **Union départementale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles – UNA 17**

**Béatrice BALLEY**, Directrice

### **Centre d'Economie Rurale**

**Jacques MATHE**, directeur adjoint du Centre d'Economie Rurale des Deux-Sèvres

### **Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime**

**Jean MAUGET**, chargée de mission Aménagement

**Jérôme MOUSSEAU**, chargé d'études en aménagement

### **Institut Atlantique d'Aménagement des Territoires (IAAT)**

**Anne BROSSARD**, directrice générale

### **Amicale Laïque de Rivedoux-Plage**

**M. CADUC**, président

### **Office du tourisme de Rivedoux-Plage**

**M. CARAYOL**, président

## BIBLIOGRAPHIE

### **Documents d'urbanisme et d'aménagement du territoire**

Schéma de Cohérence Territoriale du Pays d'Aunis  
Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Rochefortais  
Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Marennes-Oléron  
Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté d'Agglomération Royan-Atlantique  
Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle  
Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération de Royan-Atlantique  
Schéma directeur d'accessibilité des services de transports départementaux aux personnes handicapées et à mobilité réduite du département de Charente-Maritime  
Projet d'agglomération de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle

### **Etudes**

- **DRE Poitou-Charentes**

Etude sur l'économie littorale charentaise et son impact sur la Région, Katalyse, 2007  
Les besoins en logement des personnes âgées, Les Ateliers du Développement, 2007  
Disponibilités foncières pour l'habitat dans les documents d'urbanisme, Territoires sites et cités, 2008

- **INSEE**

L'attractivité migratoire du Poitou-Charentes n'enraye pas le vieillissement de la population, 2005  
L'évolution des métiers en Poitou-Charentes, 2005  
Le vieillissement des actifs : une réalité pour toutes les zones d'emploi, 2005  
36 000 picto-charentais âgés dépendants à l'horizon de 2015, 2006  
Projections de population à l'horizon 2030 : la Charente-Maritime et la Vienne alimentent l'augmentation en Poitou-Charentes, 2007  
Attractivité élevée pour la partie littorale, en hausse dans les quatre départements, 2007  
L'aire urbaine de La Rochelle plus dynamique que ses consœurs du littoral, 2007

- **IAAT**

Les médecins spécialistes de Poitou-Charentes, 2005  
La localisation et la densité de 4 professions de santé, 2005  
Etude sur les dynamiques de création des associations, l'emploi associatif et l'opinion des responsables associatifs, 2008

- **URCAM**

Démographie des médecins libéraux en 2008  
Evaluation des besoins en soins en Poitou-Charentes  
Evaluation des besoins en soins en Charente Maritime nord  
Evaluation des besoins en soins en Charente Maritime sud et est

### **Autres publications**

CER France, Quels choix pour le foncier agricole ?  
P. JEANNEAUX, « Economie de la décision publique et conflits d'usages pour un cadre de vie dans les espaces ruraux et périurbains », in *Développement durable et territoire*, mai 2006  
J.-C. DRIANT, « La place des personnes âgées dans le marché du logement, Etat des lieux et perspectives » in *Habitat social et vieillissement : représentations, formes et liens*